

COMPTE RENDU IN EXTENSO

**1ERE SESSION ORDINAIRE DE 2021
DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**

20 MAI 2021

(SÉANCE PRESENTIEL/VISIOCONFERENCE)

(MANDATURE 2018-2021)





**PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2021
REUNIONE DI U 20 DI MAGHJU DI U 2021
1^{ÈRE} SESSION ORDINAIRE DE 2021
RÉUNION DU 20 MAI 2021**

JOURNÉE DU JEUDI 20 MAI 2021

Ouverture de la séance des questions orales 10 h 55

QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES

Question n° 2021/E2/032 - Energie réservée, posée par M. Petr'Antone TOMASI, au nom du groupe « Corsica Libera » 15

Réponse Jean BIANCUCCI, conseiller exécutif 16

Question n° 2021/E2/031 - Maisons médicales, posée par M. Pierre-José FILIPPETTI, au nom du groupe « Corsica Libera » 17

Réponse Bianca FAZI, conseillère exécutive 18

SEANCE OUVERTE A 11 h 15

DISCOURS M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse 20

DISCOURS M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse 23

DISCOURS M. Pierre-Jean LUCIANI 28

DISCOURS M. Jean-Martin MONDOLONI 29

DISCOURS M. Jean-Charles ORSUCCI 32

DISCOURS M. Camille de ROCCA SERRA 34

DISCOURS M. Jean-François CASALTA 36

DISCOURS M. Hyacinthe VANNI 38

DISCOURS M. Petr'Antone TOMASI 39

La séance est suspendue à 12 h 25 et reprise à 15 h 40.

RAPORTU DI U PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORT DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

Raportu n° 224 : Regulamentu internu di u Cunitatu di valutazione di e pulitiche publiche

Rapport n°224 : Règlement intérieur du Comité d'évaluation des politiques publiques

Le Président TALAMONI, présentation du rapport 42

Prise(s) de parole : 45
Le Président SIMEONI

VOTE sur l'urgence

M. Hyacinthe VANNI : « FEMU A CORSICA » POUR

Mme Laura-Maria POLI-ANDREANI : « CORSICA LIBERA » POUR

Mme Anne TOMASI : « PNC » POUR

Mme Chantal PEDINIELLI : « PER L AVVENE » POUR

ABSENTS : « ANDA PER DUMANE » et « LA CORSE DANS LA REPUBLIQUE »

L'urgence est retenue 42

VOTE du rapport :

M. Hyacinthe VANNI : « FEMU A CORSICA » POUR

M Petr'Antone TOMASI : « CORSICA LIBERA » POUR

Mme Anne TOMASI : « PNC » POUR

Mme Chantal PEDINIELLI : « PER L AVVENE » POUR

Mme Isabelle FELICIAGGI : « LA CORSE DANS LA REPUBLIQUE » POUR

ABSENT : Le groupe « ANDA PER DUMANE »

RAPPORT ADOPTE A L'UNANIMITE DES PRESENTS 47

CULTURA È PATRIMONIU / CULTURE ET PATRIMOINE

Raportu n° 207 : Raportu d'infurmazioni nantu à a missa in opara di u quattru novu pà u patrimoniu

Rapport n° 207 : Rapport d'information relatif à la mise en œuvre du nouveau cadre du patrimoine

Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA, Conseillère exécutive en charge de la Culture et du Patrimoine, présentation du rapport 47
Avis de la CECCSS

Prise(s) de parole : 52

Marie Thérèse MARIOTTI

Rosa PROSPERI

En réponse Josépha GIACOMETTI PIREDDA

Le Président SIMEONI

VOTE :

M. Hyacinthe VANNI : « FEMU A CORSICA » POUR

M Petr'Antone TOMASI : « CORSICA LIBERA » POUR

Mme Anne TOMASI : « PNC » POUR

Mme Chantal PEDINIELLI : « PER L AVVENE » POUR

Mme Isabelle FELICIAGGI : « LA CORSE DANS LA REPUBLIQUE » POUR

ABSENT : Le groupe « ANDA PER DUMANE »

L'ASSEMBLÉE DE CORSE PREND ACTE 58

Raportu n° 226 : Bilanciu di i travagli di u Cunitatu di seguitu di i spiazamenti medicali urgenti

Rapport n° 226 : Bilan des travaux du Comité de suivi des déplacements médicaux urgents

Mme Vannina ANGELINI BURESI, présentation 59

Prise(s) de parole 60

Bianca FAZI

VOTE :

M. Hyacinthe VANNI : « FEMU A CORSICA » POUR

M Petr'Antone TOMASI : « CORSICA LIBERA » POUR

Mme Anne TOMASI : « PNC » POUR

Mme Chantal PEDINIELLI : « PER L AVVENE » POUR

M. Pierre GHIONGA : « LA CORSE DANS LA REPUBLIQUE » POUR

ABSENT : Le groupe « ANDA PER DUMANE »

L'ASSEMBLÉE DE CORSE PREND ACTE 63

SUCIALE È SALUTE / SOCIAL ET SANTÉ

* **Raportu n° 174** : Dispositivu territoriale d'aiutu pè e famiglie di zitelli chì stanu in Corsica uspitalizati in cuntinente - Cunvenzione trianninca d'alloghju

* **Rapport n° 174** : Dispositif territorial d'aide aux familles d'enfants résidant en Corse hospitalisés sur le continent - Convention triennale d'hébergement

Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge de la Santé et du Social, présentation 63

Lecture du rapport (n° 2021/E2/030) de la Commission de l'Éducation de la Culture, de la Cohésion Sociale et de la Santé par Mme Laura-Maria POLI-ANDREANI, *rapporteure* 64

VOTE :

M. Hyacinthe VANNI : « FEMU A CORSICA » POUR

Mme Laura-Maria POLI-ANDREANI : « CORSICA LIBERA » POUR

Mme Anne TOMASI : « PNC » POUR

Mme Chantal PEDINIELLI : « PER L AVVENE » POUR

M. Pierre GHIONGA : « LA CORSE DANS LA REPUBLIQUE » : POUR

ABSENT : Le groupe « ANDA PER DUMANE »

RAPPORT ADOPTE A L'UNANIMITE DES PRESENTS 65

* **Raportu n° 232** : Bilanciu di i travagli di a cummissione ad hoc in carica di a riflessione ingiru à e pulitiche publiche di a lingua corsa

* **Rapport n° 232** : Bilan des travaux de la commission ad hoc en charge de la reflexion autour des politiques publiques de la langue CORSE

Mme Vannina ANGELINI-BURESI, présentation 66

Prise(s) de parole : 68

Mme Anne TOMASI

En réponse M. Saveriu LUCIANI 70

VOTE :

M. Hyacinthe VANNI : « FEMU A CORSICA » prend ACTE

Mme Laura-Maria POLI-ANDREANI : « CORSICA LIBERA » prend ACTE

Mme Anne TOMASI : « PNC » prend ACTE

Mme Chantal PEDINIELLI : « PER L AVVENE » prend ACTE
M. François ORLANDI « ANDA PER DUMANE » prend ACTE
M. Pierre GHIONGA : « LA CORSE DANS LA REPUBLIQUE » prend ACTE

L'ASSEMBLEE PREND ACTE 72

LINGUA CORSA / LANGUE CORSE

*** Raportu n° 201 : Aiutu à a pruduzioni d'arnesi pedagogichi par l'insignamentu di a lingua corsa - Cunvanzioni CANOPE-CdC programma 2021**

*** Rapport n° 201 : Aide à la production d'outils pédagogiques pour l'enseignement de la langue corse - Convention CANOPE-CdC programme 2021**

M. Xavier LUCIANI, Conseiller exécutif en charge de la langue corse, présentation 73

Prise(s) de parole : 74

Mme Chantal PEDINIELLI
 Mme Vannina ANGELINI BURESI
 Mme Anne TOMASI

En réponse :

M. Saveriu LUCIANI 76

Le Président SIMEONI 77

VOTE

M. Hyacinthe VANNI : « FEMU A CORSICA » POUR
M. Petr'Antone TOMASI : « CORSICA LIBERA » POUR
Mme Anne TOMASI : « PNC » POUR
Mme Chantal PEDINIELLI : « PER L AVVENE » POUR
M. François ORLANDI : « ANDA PER DUMANE » POUR
M. Pierre GHIONGA : « LA CORSE DANS LA REPUBLIQUE » : POUR

RAPPORT ADOPTE 78

AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

N° 2021/E2/022 Motion de renvoi déposée par M. Pierre GHIONGA du groupe « La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica » : **Composition de la Chambre des Territoires**

M. Pierre GHIONGA pour la présentation de la motion de renvoi 79

Prise(s) de parole : 80

M. Jean-Martin MONDOLONI intervient pour la motion

Mme Rosa PROSPERI intervient contre la motion

M. Gilles SIMEONI pour l'exécutif – contre la motion de renvoi 81

VOTE sur la motion de renvoi

M. Hyacinthe VANNI : « FEMU A CORSICA » CONTRE

Mme Rosa PROSPERI : « CORSICA LIBERA » CONTRE

Mme Anne TOMASI : « PNC » CONTRE

Mme Chantal PEDINIELLI : « PER L'AVVENE » POUR

M. François ORLANDI : « ANDA PER DUMANE » POUR

M. Pierre GHIONGA : « LA CORSE DANS LA REPUBLIQUE » POUR

Stéphanie GRIMALDI et Isabelle FELICCIAGI VOTE CONTRE

43 CONTRE

20 POUR

LA MOTION EST REJETEE 82

Raportu n° 170 : Pruposta di mudificazione di a cumpusizione di a Camera di i Territorii

Rapport n° 170 : Proposition de modification de la composition de la Chambre des Territoires

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse 83

M. Jean-François CASALTA, rapporteur, lecture du rapport de la commission conjointe (Commission des compétences législatives et réglementaires et Commission pour l'évolution statutaire de la Corse) 88

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI au nom du groupe « Per l'Avvene », présentation amendement 89

<i>Prise(s) de parole :</i>	91
Mme Valérie BOZZI	
M. Pierre GHIONGA	
M. Hyacinthe VANNI	
M. Jean-Charles ORSUCCI	
M. Jean-François CASALTA	
M. François ORLANDI	
Mme Rosa PROSPERI	
18H28 M. Hyacinthe VANNI préside la séance	
<i>Prise(s) de parole :</i>	104
M. Jean-Martin MONDOLONI	
M. Gilles SIMEONI en réponse	106
VOTE amendement :	
Mme Paola MOSCA : « FEMU A CORSICA » CONTRE	
Mme Rosa PROSPERI : « CORSICA LIBERA » CONTRE	
Mme Anne TOMASI : « PNC » CONTRE	
Mme Chantal PEDINIELLI : « PER L'AVVENE » POUR	
M. Jean-Charles ORSUCCI : « ANDA PER DUMANE » NON PARTICIPATION	
Mme Valérie BOZZI : « LA CORSE DANS LA REPUBLIQUE » POUR	
Mmes Stéphanie GRIMALDI et Isabelle FELICCIAGI VOTE CONTRE	
AMENDEMENT REJETE	107
VOTE du RAPPORT :	
Mme Paola MOSCA « FEMU A CORSICA » : POUR	
Mme Rosa PROSPERI « CORSICA LIBERA » : POUR	
Mme Jeanne STROMBONI « PNC » : POUR	
Mme Chantal PEDINIELLI « PER L'AVVENE » : NON PARTICIPATION	
M. Jean-Charles ORSUCCI « ANDA PER DUMANE » : CONTRE	
LA CORSE DANS LA REPUBLIQUE : NON PARTICIPATION	
Stéphanie GRIMALDI et Isabelle FELICCIAGI VOTE POUR	
RAPPORT ADOPTE	108
* <u>Rapport n° 171</u> : Seguitu di e muzione vutate da l'Assemblea di Corsica in lu 2020	
* <u>Rapport n° 171</u> : Suivi des motions adoptées par l'Assemblée de Corse en 2020	

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse 109

L'ASSEMBLEE A PRIS ACTE DU RAPPORT 109

*** Raportu n° 173 : Seguita di l'avisi è muzione di l'istanze cunsultative in lu 2020**

*** Rapport n° 173 : Suivi des avis et motions adoptées par les instances consultatives en 2020**

Présentation du rapport par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse 109

L'ASSEMBLÉE A PRIS ACTE DU RAPPORT 109

*** Raportu n° 172 : Resu contu di e delegazione d'attribuzione date à u Presidente di u CE pè u primu trimestru 2021**

*** Rapport n° 172 : Compte-rendu des délégations d'attributions du Président du Conseil exécutif de Corse pour le 1^{er} trimestre 2021**

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse 110

L'ASSEMBLEE A PRIS ACTE DU RAPPORT D'INFORMATION 110

**ACCUNCIAMENTU È SVILUPPU DI U TERRITORIU / AMÉNAGEMENT
ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

*** Raportu n° 227 : Cunvenzione d'ubbiettivi è di mezi trà a Cullettività di Corsica è i dui Servizi d'Incendii è di Succorsu Pumonte è Cismonte**

*** Rapport n° 227 : Convention d'objectifs et de moyens entre la Collectivité de Corse et les deux Services d'Incendie et de Secours Pumonte è Cismonte**

Vote de l'urgence :

1

Mme Paola MOSCA « FEMU A CORSICA » : POUR

Mme Rosa PROSPERI « CORSICA LIBERA » : POUR

Mme Jeanne STROMBONI « PNC » : POUR

Mme Chantal PEDINIELLI « PER L'AVVENE » : POUR

M. François ORLANDI « ANDA PER DUMANE » : POUR
Mme Valérie BOZZI « LA CORSE DANS LA REPUBLIQUE » : POUR

L'urgence est adoptée 111

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse 111

VOTE RAPPORT

Mme Paola MOSCA : « FEMU A CORSICA » POUR

Mme Rosa PROSPERI: « CORSICA LIBERA » POUR

Mme Jeanne STROMBONI : « PNC » POUR

Mme Chantal PEDINIELLI : « PER L'AVVENE » POUR

M. François ORLANDI : « ANDA PER DUMANE » POUR

M. Pierre GHIONGA : « LA CORSE DANS LA REPUBLIQUE » POUR

RAPPORT ADOPTE A L'UNANIMITE 113

M. Guy ARMANET, M. Pierre POLI, M. Paul MINICONI, Mme Anne-Laure SANTUCCI ne participent pas au vote

*** Dérogation au temps de travail des agents du Secrétariat général de l'Assemblée de Corse**

Avis du Président du Conseil exécutif et du vice-Président de l'Assemblée de Corse 113

L'ASSEMBLEE DE CORSE PRENDS ACTE 114

*** Raportu n° 203 : Cunvenzione di partinariatu trà u Gruppamentu d'interessu publicu pè a ricustituzione di Tituli di prupietà (GIRTEC) è a Cullettività di Corsica (CdC)**

*** Rapport n° 203 : Convention de partenariat liant le Groupement d'Intérêt Public pour la Reconstitution de Titres de propriété (GIRTEC) à la Collectivité de Corse (CdC)**

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse 115

Prise(s) de parole : 116
 Mme Marie-Anne PIERI

M. Gilles SIMEONI en réponse aux interventions 117

VOTE du rapport :**Mme Paola MOSCA : « FEMU A CORSICA » POUR****Mme Rosa PROSPERI : « CORSICA LIBERA » POUR****Mme Jeanne STROMBONI : « PNC » POUR****Mme Chantal PEDINIELLI : « PER L'AVVENE » POUR****M. François ORLANDI : « ANDA PER DUMANE » POUR****M. Pierre GHIONGA : « LA CORSE DANS LA REPUBLIQUE » POUR****RAPPORT ADOPTE A L'UNANIMITE**

120

ACQUA È RISANAMENTU / EAU ET ASSAINISSEMENT

* **Rapport n° 175** : **Elaborazione di un quaternu di valori, di un codici di marca/labellu è di una Cartula Qualità pà una marca / labellu di tarritoriu Taravu una vaddi in lascita**

* **Rapport n° 175** : **Elaboration d'un carnet de valeurs, d'un code marque/label et d'une charte Qualité pour la marque/label de territoire Taravu Una vaddi in làscita – Une vallée en héritage**

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Xavier LUCIANI, Président de l'Office d'Équipement Hydraulique de la Corse 120

Lecture du rapport (n° 2021/E2/022) de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement par Mme Julie GUISEPPI, *rapporteuse*

19H18 M. Jean-Guy TALAMONI préside***Prise(s) de parole :*** 123

Mme Mattea CASALTA

Mme Valérie BOZZI

M. Xavier LUCIANI en réponse aux interventions 124

M. Gilles SIMEONI 125

M. Xavier LUCIANI 125

VOTE du RAPPORT**M. Hyacinthe VANNI : « FEMU A CORSICA » POUR****M. Petr'Antone TOMASI : « CORSICA LIBERA » POUR**

Mme Jeanne STROMBONI : « PNC » POUR
Mme Chantal PEDINIELLI : « PER L'AVVENE » NON PARTICIPATION
M. François ORLANDI : « ANDA PER DUMANE » NON PARTICIPATION
Mme Valérie BOZZI : « LA CORSE DANS LA REPUBLIQUE » POUR

VOTE : RAPPORT ADOPTE A L'UNANIMITE 127

MUZIONE / MOTIONS

* **N° 2021/E2/021** déposée par Mme Mattea CASALTA du groupe « Partitu di a Nazione Corsa » : **Relance de l'Artisanat** 127

Présentation de l'amendement déposé par le Conseil exécutif par Mme Marie-Antoinette MAUPERETUIS 129

Avis Mattea CASALTA sur l'amendement 130

Vote de l'amendement

M. Hyacinthe VANNI : « FEMU A CORSICA » POUR
M. Petr'Antone TOMASI : « CORSICA LIBERA » POUR
Mme Jeanne STROMBONI : « PNC » POUR
Mme Chantal PEDINIELLI : « PER L'AVVENE » NON PARTICIPATION
M. François ORLANDI : « ANDA PER DUMANE » NON PARTICIPATION
M. Pierre GHIONGA : « LA CORSE DANS LA REPUBLIQUE »
ABSTENTION

AMENDEMENT ADOPTE 131

Vote de la motion amendée

M. Hyacinthe VANNI : « FEMU A CORSICA » POUR
M. Petr'Antone TOMASI : « CORSICA LIBERA » POUR
Mme Anne TOMASI : « PNC » POUR
Mme Chantal PEDINIELLI : « PER L'AVVENE » NON PARTICIPATION
M. François ORLANDI : « ANDA PER DUMANE » NON PARTICIPATION
M. Pierre GHIONGA : « LA CORSE DANS LA REPUBLIQUE »
ABSTENTION

Mmes Stéphanie GRIMALDI et Isabelle FELICCIAGGI : POUR

VOTE LAMOTION AINSI AMENDEE EST ADOPTEE 132

POUR : 43 ; ABSTENTION : 4 NON PARTICIPATION : 16

* **N° 2021/E2/020** déposée par Mme Anne TOMASI du groupe « Partitu di a Nazione Corsa » : **Baccalauréat 2021**

Mme Anne TOMASI, présentation 132

Mme Josépha GIACOMETTI PIRREDA Avis Conseil exécutif 134

VOTE motion :

M. Hyacinthe VANNI : « FEMU A CORSICA » POUR

M. Petr'Antone TOMASI : « CORSICA LIBERA » POUR

Mme Anne TOMASI : « PNC » POUR

Mme Chantal PEDINIELLI : « PER L'AVVENE » NON PARTICIPATION

M. François ORLANDI : « ANDA PER DUMANE » NON PARTICIPATION

Mme Valérie BOZZI « LA CORSE DANS LA REPUBLIQUE » NON PARTICIPATION

VOTE LA MOTION ESTADOPTÉE 135

* **N° 2021/E2/019** déposée par M. le Président de l'Assemblée de Corse et le groupe « Corsica Libera » : **Soutien inconditionnel aux personnels soignants de réanimation**

M. Petr'Antone TOMASI, présentation 135

Le Président Gilles SIMEONI, avis de l'exécutif 136

VOTE motion

M. Hyacinthe VANNI : « FEMU A CORSICA » POUR

M. Petr'Antone TOMASI : « CORSICA LIBERA » POUR

Mme Anne TOMASI : « PNC » POUR

Mme Chantal PEDINIELLI : « PER L'AVVENE » NON PARTICIPATION

M. François ORLANDI : « ANDA PER DUMANE » NON PARTICIPATION

Mme Valérie BOZZI « LA CORSE DANS LA REPUBLIQUE » NON PARTICIPATION

VOTE LA MOTION ESTADOPTÉE 137

* **N° 2021/E2/023** déposée par le Président de l'Assemblée de Corse et l'ensemble des groupes relatif **aux personnels de la maternité de la clinique Maymard** 137

Prise(s) de parole : 138

M. Hyacinthe VANNI

Le Président SIMEONI Avis Exécutif 138

VOTE motion

M. Hyacinthe VANNI : « FEMU A CORSICA » POUR

M. Petr'Antone TOMASI : « CORSICA LIBERA » POUR

Mme Anne TOMASI : « PNC » POUR

Mme Chantal PEDINIELLI : « PER L'AVVENE » NON PARTICIPATION

M. François ORLANDI : « ANDA PER DUMANE » NON PARTICIPATION

Mme Valérie BOZZI « LA CORSE DANS LA REPUBLIQUE » ASTENTION

Mmes Stéphanie GRIMALDI et Isabelle FELICIAGGI : POUR

MOTION ADOPTEE

139

POUR : 43 ; NON-PARTICIPATION : 20

La séance est levée à 19H56

Ouverture de la séance des questions orales à 10 h 55.

Le Président TALAMONI

Nous allons débiter la séance des questions orales.

Première question orale :

* **Question orale N° 2021/E2/032** déposée par M. Petr'Antone TOMASI au nom du groupe « Corsica Libera » : **Énergie réservée**

M. Petr'Antone TOMASI

Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse,

En mars 2019, je vous interrogeais au moyen d'une question écrite sur l'affectation de la redevance d'« énergie réservée ». Sans entrer dans le détail technique de la matière, rappelons qu'il s'agit d'une redevance reversée aux départements et donc, en Corse, à notre Collectivité par les concessionnaires des barrages hydrauliques au titre de l'exploitation de l'énergie hydroélectrique. La Collectivité pouvant, dans un second temps, rétrocéder ces crédits à d'autres collectivités.

Je saisis l'occasion de cette dernière session de la mandature et d'une interpellation du *Cumitatu di rughjonu di l'Alta Rocca* adressée aux Présidents de groupes au sujet de l'affectation des crédits d'« énergie réservée » résultant de l'exploitation du barrage du Rizzanese, afin de solliciter des éclaircissements à ce sujet.

En effet, à notre connaissance, les deux ex-départements sont aujourd'hui régis par un système différent à cet égard. La distribution de l'énergie réservée pour le *Cismonte* est organisée par une délibération ancienne de l'ancien conseil général, dont les choix d'affectation paraissent peu lisibles. Quant à l'ex-Département du *Pumonti*, les crédits afférents semblent abonder directement le budget général de la Collectivité.

Pour notre part, ce système de répartition mérite, à l'évidence, une révision en privilégiant une redistribution de ces crédits aux communes (ou intercommunalités) qui accueillent sur leur territoire un ouvrage hydraulique, à celles qui ont vu une partie de leur foncier mis en eau sans pour autant bénéficier de mannes financières lorsqu'elles n'abritent pas de centrales hydroélectriques sur leur territoire ou encore à celles qui sont immédiatement limitrophes.

S'agissant le plus souvent de petites communes de montagne, une politique redistributive nous semble la plus pertinente afin que la présence de ces ouvrages, ayant souvent fait l'objet de contestations, puisse contribuer au développement de ces territoires de l'intérieur par la rétrocession de cette manne financière et, dans une perspective plus globale, par une mise en valeur des abords de ces plans d'eau.

Monsieur le Président du Conseil exécutif, pourriez-vous nous éclairer sur les critères qui fondent actuellement ce système de répartition ainsi que sur l'état des réflexions menées par la Collectivité depuis 2019 quant à une éventuelle révision du dispositif ?

À ringrazià vi.

Le Président TALAMONI

A ringrazià vi. Dunque a parolla à Jean BIANCUCCI. Avete a parolla.

M. Jean BIANCUCCI

A ringrazià vi o Sgiò cunsilieri, hè di sicuru una quistioni impurtanti.

Je voudrais tout d'abord et de manière très factuelle vous dire ce qu'il en est à la fois dans le Cismonti et dans le Pumonti :

L'ex-Conseil Général de la Haute Corse, par délibération n°116 en date du 10 mai 2011 a fixé le principe que « seules les communes inférieures à 500 habitants (population INSEE), peuvent bénéficier de la rétrocession de l'énergie réservée, sur son territoire » et en fixe la liste. Etaient donc exclues du dispositif, les communes de plus de 500 habitants, les établissements publics, syndicats, coopératives ou autres associations.

S'agissant de l'ex-département de la Corse du Sud, aucune délibération n'est intervenue dans ce domaine depuis au moins une trentaine d'années. Il n'était pas pour autant bénéficiaire d'une énergie réservée et la dernière centrale hydroélectrique construite sur le Rizzanese d'une puissance de 55 MW est en service depuis septembre 2013 et n'a fait l'objet, c'est vrai, d'aucune compensation financière.

Cela étant dit, la problématique est assez simple, mais à la fois on rentre dans la complexité.

Nous avons à la fois deux situations différentes, vous l'avez bien compris, dans le Cismonti et dans le Pumonti. Les travaux de recensement de ces situations et l'état des lieux, y compris au niveau financier, sont en cours. Mais les situations très

disparates du Cismonti et du Pumonti, ainsi que les difficultés administratives pour retrouver l'ensemble des dossiers ne nous ont pas permis de finaliser ce dossier.

Pour autant, nous sommes bien d'accord pour dire que le dispositif actuel doit être révisé, pourquoi pas dans l'optique d'une redistribution aux collectivités concernées, qui sont le plus souvent, comme vous l'avez dit, des petites communes de montagne.

Dans tous les cas, que ce soit directement ou indirectement et avec un dispositif très cadré, il est certain que pour nous, une fois que tout cela bien entendu est mis à plat et que cette révision est enclenchée, les moyens financiers devront bénéficier aux collectivités de bases.

C'est un dossier que la future majorité devra mener à son terme, j'insiste encore une fois aussi sur la complexité de la chose qu'il faudra régler.

Je crois avoir répondu, en tout cas sur le fond, à votre question.

Nous aurons à cœur, je pense, en tout cas ceux qui seront élus dans la prochaine mandature, de prioriser cette question et d'y répondre de la manière la plus claire et positive possible.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Conseiller exécutif.

Deuxième question orale posée par M. FILIPPETTI. Vous avez la parole, Cher collègue.

*** Question orale N° 2021/E2/031** déposée par M. Pierre-José FILIPPETTI au nom du groupe « Corsica Libera » : **Maisons médicales**

M. Pierre-José FILIPPETTI

Merci, M. le Président.

Monsieur le Président,

Les maisons médicales jouent un rôle important pour la couverture sanitaire en zone montagne et contribuent également au maintien des populations sur les différents territoires.

La maison de santé de Levie a été inaugurée il y a maintenant deux ans.

Le dispositif compte trois médecins généralistes, un spécialiste, des infirmiers, un dentiste, un orthophoniste, un psychologue...

Aujourd'hui, le principe de défiscalisation qui incite les médecins à participer au projet arrive à terme.

Cela risque de mettre en péril tout le dispositif et la population s'en inquiète légitimement. Cette situation est, en outre, un exemple supplémentaire de l'impérieuse nécessité d'obtenir un statut fiscal et social pour notre pays.

Notre collectivité doit jouer un rôle important et assurer le maintien de cette structure en Alta Rocca et de manière générale, de toutes les maisons médicales en zone montagne.

Dans le cadre actuel, Monsieur le Président quel moyen peut mettre en œuvre notre collectivité pour pérenniser ce dispositif et pallier le manquement de l'État ?

Le Président TALAMONI

Merci. La réponse de l'Exécutif : Bianca FAZI, vous avez la parole.

Mme Bianca FAZI

Merci, Monsieur le Président,

Monsieur le Conseiller, je vous remercie pour votre question.

Comme vous le savez, la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé induit une amélioration de la couverture des territoires en structures de soins de premier recours.

Dans un premier temps, je veux rappeler ici l'action menée par la Collectivité de Corse qui a fait du financement des maisons de santé pluridisciplinaires (MSP) un axe fort d'accompagnement au travers de son règlement des aides, en investissement (notamment pour la création, l'équipement, et la modernisation et en lien avec le Comité de massif.

Pour rappel, des projets ont été réalisés : Calenzana, Carghjese, Livia, vous l'avez rappelé, et San Nicolau. Six autres projets sont en cours de déploiement. Je citerai le Taravu, u Centru Corsica, Luri et Ruglianu.

Sur la question de la fiscalité des MSP, il existe en effet un dispositif d'État incitatif pour favoriser l'installation de professionnels de santé qui s'inscrivent dans un projet de santé durable sur notre territoire : mesures d'aide à l'installation,

majoration d'honoraires, mesures d'exonération fiscale, financement de l'exercice coordonné et de la permanence des soins.

L'ensemble des aides fiscales et sociales relatives à l'installation d'un médecin dépendent de plusieurs critères :

- Le critère géographique : installation en zone sous-dotée ;
- L'obligation d'exercice regroupé ;
- La participation à la permanence des soins ambulatoires, ce qu'on appelle PDSA.

L'installation dans une Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) ouvre droit à une défiscalisation totale de l'impôt sur le bénéfice des entreprises pendant 8 ans au total : 5 années d'abord, puis de manière progressive durant les 3 autres années.

Concernant la Commune de Livia, celle-ci est effectivement située en « zone sous-dotée » et en zone de revitalisation rurale. Les praticiens y ayant une activité sont donc éligibles à toutes les aides et à toutes les déductions fiscales prévues dans le cadre d'activités regroupées.

Ainsi, à l'issue de la période de défiscalisation, un dispositif relai de l'assurance maladie est proposé à la MSP de Livia qui permet une majoration d'honoraires et une prise en charge des frais de déplacements pendant encore trois ans.

Par ailleurs, la Collectivité dans le cadre de sa politique de lutte contre les déserts médicaux, a mis en place des aides à l'installation ou au maintien d'activité médicale sur les territoires identifiés comme en situation de fragilité et non pris en compte par les aides précédentes, élargissant de fait le zonage des territoires sous dotés.

Ces territoires, dénommés « *lochi scantati* », comme c'est le cas pour l'Alta Rocca, sont recensés dans le règlement des interventions de la Collectivité de Corse et permettent la contractualisation de 3 types d'aides :

- Une aide à l'installation : « *contrattu di primu passu* » de 5 ans non renouvelable ;
- Une aide au maintien d'activité : « *Contrattu di sgutuppera* » d'une durée de 3 ans, renouvelable 1 fois ;
- Une aide à la transition en cas de remplacement pour un départ à la retraite : « *Contrattu d'ospitalità* » de 3 ans renouvelable 1 fois.

Comme vous le rappelez, la MSP de Livia est une structure essentielle pour le territoire de l'Alta Rocca, pleinement soutenue par la Collectivité depuis sa création. Il est en effet inenvisageable qu'elle soit menacée en raison de l'arrivée à son terme du dispositif de défiscalisation.

Le Conseil exécutif de Corse prendra donc l'attache des représentants de la MSP de Livia afin d'organiser une réunion visant à :

- Identifier précisément les difficultés rencontrées ;
- Veiller à ce que tous les dispositifs incitatifs soient effectivement mobilisés afin de pérenniser l'activité de la structure ;
- Envisager la mobilisation des aides proposées par la Collectivité de Corse pour venir compenser la fin du dispositif de défiscalisation.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, Mme la Conseillère exécutive.

Nous allons passer à l'appel nominal et c'est Anne TOMASI qui va procéder à l'appel.

Mme Anne TOMASI

Ce serait avec plaisir, si j'avais une liste !

Le Président TALAMONI

Le Secrétariat général va vous munir de ce document essentiel pour faire l'appel.

Mme Anne TOMASI procède à l'appel nominal des conseillers.

Le Président TALAMONI

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

Ouverture de la séance à 11 H 15.

Le Président TALAMONI

Care culleghe, cari culleghi,

Prima di tuttu, vogliu chè no pensessimu à Antò Chauvy, issu giovanu Balaninu chì ghjè andatu à ritruvà u so ziu, u nostru amicu Ghjuvan Battista Acquaviva. Davanti à sta nova disgrazia minendu issa famiglia, pensemu forte à a so mamma, à u so babbu, à i so fratelli è à tutti i soi.

Simu adduniti una volta di più per una sessione di a nostra Assemblea.

Ma oghje si gira una pagina : ghjè l'ultima volta chì tutti st'eletti custi anu da travaglià insemi per a Corsica. Da quì à qualchì settimana, i Corsi sceglieranu i novi membri di a so Assemblea. Cusì v'andate a demucrazia.

Quale ci serà di lugliu in sta sala di deliberazione ? Diu, solu, a sà. Parechji eletti attuali ùn si representanu micca. Li vogliu assicurà di a mio simpatia. Ci ritruveremu, spergu, in d'altre circustanze.

Vogliu salutà dinù à Gilles Simeoni, Presidente di u Cunsigliu esecutivu è e cunsigliere è cunsiglieri esecutivi, vogliu salutà à Marie-Christine Bernard-Gelabert, Direttrice Generale, è i so servizii.

Infine, vogliu ringrazià à Serge Tomi, Secretariu Generale di l'Assemblea, tutti l'agenti di u secretariatu generale è, bella sicura, i membri di u mio cabinetu.

Vulerebbe di, à tutti è à ognunu, u piacè chì aghju avutu, chì aghju à travaglià incù voi.

In st'assemblea, al dilà di l'idee chì ponu esse sfarente, al dilà di i dibattiti chì ponu esse vivi, l'amore di a Corsica ci hà purtatu à tutte è à tutti durante st'ultimi anni.

Sparte l'amore di a Corsica ùn vole di esse listessi. Sò cunvintu per contu meu chì u dibattitu d'idee ghjè a cundizione di a demucrazia.

È a scelta dinù. È a decisione dinù. È u votu dinù.

Mi pare à mè chì ghjè què a demucrazia, è micca a ricerca permanente di u cunsensu generale. In demucrazia ci devenu esse i disaccordi, i dibattiti, e scelte è u votu.

Bella sicura, nantu à certi sugetti, ci pò esse un cunsensu generale. Per indettu, ùn hè tantu, avemu vutatu per sustene l'associu « Insemi » à pro di i parenti di i zitelli maladi. Tandù, era più chè naturale di vutà *insemi*. Ma ci sò dinù sugetti sfarenti, induve ci vole à fà una scelta.

Quì, maioria è opposizione, simu tutti cuscenti di sparte a cursitudine, di fà parte di listessu populu, di *fà populu*. Ci pò esse ancu, al dilà di l'idee pulitiche, trà

l'eletti di i sfarenti gruppi, amicizia è affettu. Spessu ci hè ancu a parentia chì simu un picculu populu. Per contu meiu, aghju amichi è ancu parenti in li gruppi di l'opposizione. I tengu caru.

Ma a scelta pulitica, ghjè un altru affare. Esse di diritta o di manca, esse naziunalistu o micca, sò scelte. Invece, esse un populu ùn hè una scelta, ùn hè un prugettu. Ghjè una realtà, un custattu : simu un populu, nantu à sta terra chì ghjè a nostra, à tutti. È campemu sottu à listessu sole.

Ma s'è no dimu è no ripetimu què, *avanzemu* ? Per contu meu, ùn ne sò sicuru.

Pensu chì ci vole dinù à dà à u populu a pussibilità di di, di modu maiuritariu, ciò chì ellu vole, è micca semplicemente d'andà versu u *prugressu*, chì tuttu ognunu ghjè per u prugressu, o a prusperità, o a ghjustizia o a pace... Ne cunniscite assai voi, candidati chì facenu campagna per a puvertà, e lite è l'inghjustizia ?

A ripetu : ci sò vere scelte à fà.

Ci sò chì volenu, micca semplicemente *fà populu* - ghjè digià u casu – ma *fà nazione*. D'altri nò. Què, ghjè una scelta pulitica.

Ci sò chì volenu u prugressu in priurità per quelli chì campanu à straziera. Què, ghjè una scelta pulitica.

È sta scelta deve esse pruposta chjaramente à i Corsi.

Nantu à l'avvene di a Corsica, hè stata fatta in u 2015. Eppò in u 2017. Tandu, i Corsi anu vutatu per a nazione. Da quì à qualchì settimana, averanu à risponde un'altra volta, di modu francu è chjaru. Avanzà, per u populu è u prugressu, a demucrazia, a trasparenza, a tullerenza, a speranza, a pace... nimu ùn pò esse contru. Per ripiglià e parolle di un puliticu francese, in d'altri tempi, nimu ùn hà « u monopoliu di u core » o di a trasparenza, o di a speranza, eccetera... Hè per quessa chì ci vulerà à andà più luntanu è mette in puntu, di modu assai più precisu, un veru prugettu per a Corsica è per i Corsi.

L'aghju detta, si gira una pagina.

À i nostri cumpatriotti, avà, di cuntinuà à scrive u grande libru di a Corsica.

À ringrazià vi.

M. le Président du Conseil exécutif, vous avez la parole.

Le Président SIMEONI

Merci, M. le Président de l'Assemblée de Corse.

M. le Président de l'Assemblée de Corse, Mesdames et Messieurs les élus, Chers collègues, Chers amis,

Je voudrais d'abord bien sûr avoir une pensée per Antone, tragiquement et prématurément disparu, avoir une pensée pour sa mère, pour son père, pour ses frères, pour sa grand-mère, pour son oncle, pour toute sa famille, une famille déjà si cruellement éprouvée et qui malheureusement renoue aujourd'hui avec le cercle du malheur tragique. Nous serons à ses côtés samedi pour prendre un peu de sa peine.

M. le Président de l'Assemblée de Corse, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil exécutif, Mesdames et Messieurs les élus de l'Assemblée de Corse, c'est bien sûr nécessairement avec une grande émotion que je prends la parole pour, en quelques mots, venir une dernière fois devant vous dans le cadre de cette mandature, vous dire très directement et, à travers vous, aux Corses, ce que je ressens et ce que nous avons essayé de faire ensemble dans la diversité de nos convictions.

Je voudrais d'abord, bien sûr, vous adresser à toutes et à tous mes remerciements.

D'abord, me tournant vers cette Assemblée de Corse qui est l'instance délibérative de nos institutions, m'adresser au Président de l'Assemblée de Corse, Jean-Guy TALAMONI, qui est aussi un militant et un ami, et vous dire, M. le Président de l'Assemblée de Corse, qu'au-delà de quelques désaccords politiques que nous avons pu avoir, je considère que vous êtes un patriote et qu'à travers l'exercice de votre fonction, vous avez contribué à faire grandir celle-ci. Je tenais donc à vous le dire publiquement.

Je me tourne également, bien sûr, vers les élus de cette Assemblée, la majorité, l'opposition, pour vous dire que pour les uns comme pour les autres, j'ai, vous le savez, la même estime et le même respect. Bien sûr, la proximité idéologique, la proximité militante, les combats communs font que je me tourne d'abord vers les groupes de la majorité. Je sais là-aussi qu'au-delà de nos différences, quelquefois de nos désaccords, nous avons travaillé pendant les années qui viennent de s'écouler dans ce que nous considérons être, les uns et les autres, le respect de nos engagements et le respect du serment que nous avons prêté ensemble.

Je ne doute pas que le sens de l'histoire soit nécessairement au-delà des difficultés de l'instant, au-delà des péripéties électorales, de nous faire converger au service de la Corse, de l'intérêt général, de la défense de ce peuple et de la construction de cette nation à laquelle nous sommes irréductiblement attachés.

Je me tourne également vers l'opposition avec laquelle nous avons eu souvent des points d'accord, mais également des différences, des divergences, c'est normal en démocratie. Il n'empêche qu'en Corse, peut-être plus qu'ailleurs, dans ce petit peuple qui a tant souffert des divisions au fil de son histoire, je considère, y compris au regard de l'histoire récente que par-delà nos désaccords qu'il nous faut assumer, nous avons les uns et les autres le devoir de contribuer à l'apaisement de cette société. Et je ne doute pas tant que cet enjeu-là et cet objectif continueront d'être au coeur de nos engagements aux uns et aux autres.

Merci au Conseil exécutif de Corse. Nous sommes une équipe de 11 femmes et hommes. Je voudrais vous dire que nous avons travaillé, je le crois, vraiment en essayant dans chacune de nos décisions de trouver les points d'équilibre et là encore, de placer au coeur de celles-ci, la défense de l'intérêt général.

Les institutions de la Corse sont aussi le CESEC, avec sa présidente, son ancien président Paul SCAGLIA, un CESEC élargi dans ses prérogatives comme dans sa composition avec l'entrée notamment, suite à notre combat de la première mandature, d'un représentant de la diaspora et d'un représentant des anciens combattants, une institution qui a fortiori dans le contexte actuel continuera d'avoir une importance majeure, tout comme à mon avis, la Chambre des territoires dont nous aurons cet après-midi à proposer, si vous le souhaitez et si vous le validez, une évolution renforçant ses prérogatives et son champ d'intervention.

Enfin, j'allais dire peut-être et surtout, pour nous qui sommes des adultes et de plus en plus des adultes d'âge mûr, l'Assemblea di a giuventù qui a su enrichir la Collectivité de Corse, une jeunesse qui nous apporte sa foi, son regard, ses idées, sa volonté de construire ce pays et nul doute que dans les années à venir, elle sera de plus en plus présente et de plus en plus engagée. C'est à mon sens un des enjeux des combats qui sont à mener.

Une institution, ce sont bien sûr des élus, ce sont également des fonctionnaires et des agents. Je veux ici, à la fin de cette mandature, saluer le directeur général des services, Jean-Louis SANTONI en exercice au moment du début de mandat et remercier également Marie-Christine BERNARD-GELABERT qui ont été en permanence sur tous les terrains de lutte.

Le secrétariat général du Conseil exécutif de Corse, avec Norbert PANCRAZI, Serge NATALINI, Jacqueline CASANOVA, et une équipe de 10 personnes, là où il faudrait sans doute être 30 ou 40.

Le secrétariat de l'Assemblée de Corse sous l'autorité de Serge TOMI, Serge TOMI et Norbert PANCRAZI qui sont l'un et l'autre des mémoires de cette institution, comme avait pu l'être en son temps M. COLOMBANI que je salue bien.

Le secrétariat de la chambre des territoires, une petite équipe, Carine BALLI, Evelyne BENEDETTI, Patricia RAFFAELLI et Marie-Paule ANDREI.

Le secrétariat du CESEC.

L'Assemblea di a giuventù, avec Jean-Simon AMBROSI.

Egalement, même s'ils ne font partie administrativement de cette Assemblée, celles et ceux qui sont à nos côtés pendant toutes les sessions, je veux parler du personnel de sécurité que je tiens à saluer publiquement à la fois pour sa courtoisie et pour sa disponibilité.

Je voudrais, au moment où cette mandature se termine, m'adresser également aux environs 4 420 agents de la Collectivité de Corse et environ 650 agents des agences et offices.

Aujourd'hui, la Collectivité de Corse, dans ses rouages administratifs et techniques, avec les agences et offices, ce sont plus de 5 000 femmes et hommes qui, tous les jours, s'engagent pour défendre l'intérêt général dans une diversité de métiers que ne connaît aucune autre collectivité. Je voudrais dire à ces 5 000 femmes et hommes combien j'ai été fier de travailler à leurs côtés.

Je voudrais dire que cette institution ne vit et ne vaut qu'à travers elles et à travers eux. J'ai confiance, là aussi par-delà les difficultés, par-delà les contraintes techniques, budgétaires, juridiques, humaines, par-delà ces contraintes à gérer, j'ai une confiance immense dans leur capacité à faire que cette institution soit toujours plus forte et toujours plus représentative du peuple dont nous sommes issus et que nous avons l'honneur de représenter.

Au moment où se termine cette mandature, je voudrais dire que grâce à notre travail, à nous, élus, et aux femmes et hommes qui sont des fonctionnaires et des agents, cette institution, la Collectivité de Corse, s'est pendant ces 3 années singulièrement renforcées.

Cette institution qui est la garante et la dépositaire des intérêts matériels et moraux du peuple corse est une institution qui rend fiers celles et ceux qui ont l'honneur de la servir. Nous l'avons construite ensemble, nous l'avons voulue ensemble. Grâce au dialogue social, grâce au fonctionnement des institutions paritaires, avec l'engagement des syndicats, des élus, nous avons, et les chiffres le montrent, construit une d'institution qui, lorsqu'on la compare avec ce qui s'est fait ailleurs, est en avance dans tous les domaines.

Je voudrais, avec votre autorisation, vous en dire deux mots parce que nous avons trop souvent tendance à souligner ce qui ne va pas et à oublier ce qui va.

La Collectivité de Corse, et c'est un audit par un organisme extérieur qui a comparé 12 régions ayant fusionné, est aujourd'hui la collectivité de France qui a le régime d'action sociale le plus fort et le plus favorable pour ses agents. Je suis fier que nous l'ayons fait ensemble.

La Collectivité de Corse consacre au budget de l'action sociale environ 7,5 M€ par an, 1 700 € par agent, soit en moyenne 2 fois plus que l'ensemble des régions françaises.

Le régime indemnitaire a été harmonisé en un temps inférieur à 83 % des 12 collectivités analysées par notre prestataire.

En matière d'harmonisation du temps de travail, la Corse se positionne désormais parmi les collectivités modèles en ayant procédé à une harmonisation effective en 2 ans, là où par exemple la région Nouvelle-Aquitaine a mis 3 ans et la région Grand-est, 3 ans et demi.

Cette volonté d'une action sociale renforcée et d'une harmonisation du régime indemnitaire et du temps de travail s'est faite dans le respect des contraintes budgétaires qui sont les nôtres puisque nos dépenses de personnel ont augmenté de 8,3 % sur la période de la fusion, là où elles ont augmenté de plus de 10 % en moyenne dans les régions françaises ayant fusionné.

Au-delà de ces chiffres, je veux dire aux femmes et hommes qui travaillent au sein de la Collectivité de Corse, dans ses agences et offices, que quoi qu'il arrive et quel que soit le résultat qui sortira des urnes les 20 et 27 juin prochains, cet acquis-là qui est immense sera à faire fructifier et que par-delà les mandatures, par-delà les majorités, par-delà les élections qui sont l'expression de la vie démocratique, cette institution est d'abord, Mesdames et Messieurs les agents et fonctionnaires, la vôtre.

Un dernier mot enfin.

Nous aurons, dans le cadre de la campagne, l'occasion de faire valoir pour les uns, notre bilan, pour les autres, nos critiques. Nous aurons l'occasion de défendre nos projets, notre vision, nos priorités. Ce n'est pas le lieu de le faire ici. Mais au moment où je m'exprime une dernière fois dans le cadre de cette mandature, devant vous et devant les Corses, je voudrais vous parler aussi avec mon cœur.

Au moment où cette mandature s'achève, comme chacune et chacun d'entre vous, je me retourne sur ce qu'elle a été et souvent dans le silence de ma conscience, comme vous, j'essaye de m'interroger pour savoir si j'ai été fidèle aux engagements que j'avais pris avec mes partenaires et devant les Corses.

Oui je crois, oui je suis sûr que j'ai été fidèle au serment que nous avons prêté ensemble.

Oui je crois, oui je suis sûr que nous nous sommes inscrits et nous continuerons de nous inscrire dans le fil historique du combat de ce peuple pour la reconnaissance de son existence et de ses droits.

Oui je crois et je suis sûr que nous avons eu raison de confirmer, comme je l'avais dit lors du discours du 2 janvier 2018, au lendemain de la victoire électorale de décembre 2017, que notre victoire ne peut pas être et ne pouvait pas être la victoire des nationalistes contre celles et ceux qui ne le sont pas. Nous avons eu raison de dire et de faire, ou en tout cas d'essayer de faire que notre victoire soit chaque jour un peu plus la victoire de tous les Corses et singulièrement de tous les Corses qui veulent faire peuple et qui veulent faire nation.

Oui je crois et je suis sûr que nous avons eu raison, les uns et les autres, par-delà nos différences, de dire et de démontrer que nous voulons à tout prix construire et enraciner la paix dans ce pays parce que nous le devons à nous-mêmes, nous le devons à nos enfants et nous le devons aux générations à venir.

Oui je crois et je suis sûr que nous avons eu raison de remettre la démocratie et l'équité au cœur de chacune des décisions de cette Collectivité, au cœur de notre vie publique et au cœur de notre vie collective.

Oui, je crois et je suis sûr que la page de la violence ou de la tentation de la violence ne sera définitivement tournée que dès lors que l'Etat aura accepté de construire avec la Corse et avec tous les Corses, et au premier rang avec l'ensemble du mouvement national, une solution politique progressive et respectueuse des intérêts de chaque partie, intégrant l'ensemble des douleurs, l'ensemble des histoires, l'ensemble des drames, permettant aux prisonniers politiques d'être rapprochés et libérés, une solution politique qui selon moi, au plan institutionnel, devra prendre les contours d'une autonomie de plein droit et de plein exercice, comme c'est le cas dans toutes les îles de Méditerranée.

Oui je crois et je suis sûr que nous avons bien fait de continuer à mettre nos pas à la fois dans l'héritage de Pascal PAOLI, à la fois dans l'héritage des milliers de femmes et d'hommes qui se sont battus depuis 50 ans pour ce pays et pour ce peuple, et à la fois dans la révolution démocratique et pacifique nourrie de valeurs universelles que nous nous sommes engagés à mener à son terme.

Il nous faudra sans doute plus d'une mandature et plus de la mandature prochaine, il nous faudra sans doute une génération pour y parvenir. Je suis certain que ce chemin-là nous amènera vers cet objectif qui est au cœur de chacune de nos décisions.

È VIVA A CORSICA ! È VIVA U POPULU CORSU ! È VIVA A DEMUCRAZIA !

(Applaudissements)

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

J'ai deux demandes de prise de parole qui ont été formulées. Nous sommes dans des circonstances un peu particulières et donc, j'ai eu l'intention d'y faire droit, y compris d'ailleurs pour les demandes qui seraient manifestées après que la parole ait été prise par M. MONDOLONI et M. Pierre-Jean LUCIANI, qui sont les deux élus ayant demandé à intervenir pour l'instant.

Je vois M. MONDOLONI qui laisse la parole par courtoisie à Pierre-Jean LUCIANI.

Vous avez la parole, Cher collègue.

M. Pierre-Jean LUCIANI

Mes Chers collègues, mes Chers amis,

Aujourd'hui, ma présence à cette place, à cette tribune, dans cet hémicycle revêt un caractère particulier et presque symbolique.

M'adressant à votre Assemblée, à l'Assemblée de Corse, je pourrais faire référence à plusieurs titres de chansons connues, c'est « la dernière séance », « le rideau va tomber », « je suis venu vous dire que je m'en vais »...

Ce départ, en fait, est bien un adieu. Un adieu aux armes, sans larmes ni regrets. Pour moi, la retraite va être aussi belle que les 40 années de mandat politique qui ont jalonné ma carrière, associées à d'autres mandats syndicaux, mutualistes, sportifs, humanitaires et associatifs.

Une carrière des plus riches durant laquelle j'ai pu côtoyer avec bonheur les plus humbles d'entre nous, comme les plus hautes autorités régionales et nationales.

Je retiendrai de toutes ces années au service de l'intérêt général, aussi bien à la Mairie d'Ajaccio pendant 20 ans, au Conseil général de la Corse-du-Sud pendant 17 ans et à l'Assemblée de Corse pendant 6 ans (plus les 3 ans et demi, ça fait presque 10 ans), la devise qui a toujours été la mienne : servir. On pourrait dire « sans se servir », mais je pense que tout le monde sait que je ne me suis jamais servi de rien.

« *Fà pà u megliu, senza fà male à nimu* », c'était encore une devise qui était la mienne.

Ce n'est pas toujours évident surtout dans les situations difficiles. Mais là aussi, on peut et doit s'en tenir, en trouvant un compromis sans se compromettre. Un beau conflit, un beau compromis vaut mieux qu'un dur conflit. C'est une devise que tout le monde devrait retenir.

C'est aujourd'hui, votre doyen, et plutôt le sage que je suis devenu, qui vous donne, non pas un conseil, mais son sentiment plutôt que son avis.

M'adressant à nos deux présidents, ainsi qu'à vous tous, mes Chers collègues, je voudrais vous souhaiter une très bonne santé, de la réussite dans votre vie aussi bien familiale que politique et surtout beaucoup de bonheur.

Je voudrais dire à Jean-Guy, permettez-moi de les appeler par leur prénom, et à Gilles que bien que ne partageant pas toutes leurs idées, j'ai pu apprécier leur qualité de cœur, leur engagement, leur détermination et leur amour pour la cause et la chose publique au service des Corses et de la Corse.

Pour terminer, comme je l'ai dit le 2 janvier 2018 lors de l'installation de notre Assemblée que j'ai eu l'honneur de présider, pour moi, avant les idées, il y a les hommes, et les femmes bien sûr.

Il y a aussi l'ensemble du personnel que je salue ce jour avec beaucoup de courtoisie, de chaleur, d'amitié et d'affection.

Alors, les vœux seront toujours les mêmes, ceux que j'ai formulés le 2 janvier : *vi pregu saluta, paci, forza è borsa*.

À salutà vi à tutti, à ringrazià vi è bona strada !

(Applaudissements)

Le Président TALAMONI

La parole est à Jean-Martin MONDOLONI.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci, M. le Président.

Avec peut-être moins de solennité, mais tout autant d'émotion, je voudrais, au nom de mon groupe, faire échos aux propos qui viennent d'être tenus et par les uns et par les autres.

Vous dire d'abord à vous, M. le Président, combien, en dépit de ce qui peut nous séparer parfois, et même souvent, nous avons pu apprécier sur la forme la façon dont vous avez su animer les débats, avec une élégance qui vous caractérise désormais, avec le souci permanent, dans la composition de l'Assemblée qui est la nôtre avec un fait majoritaire absolu, de toujours privilégier des équilibres et de savoir faire valoir les droits de l'opposition.

Du promontoire où nous nous trouvons, nous avons observé une mue. Vous êtes rentré dans cet hémicycle comme militant et vous êtes devenu président tout en restant militant. Au fond, j'ai envie de vous dire que vous n'avez pas vieilli, car on ne vieillit jamais lorsqu'on ne déserte pas ses idéaux.

Mais vous êtes devenu le président de cette Assemblée et avez veillé à la qualité des débats, car si la qualité était au rendez-vous, c'est aussi parce que celui que vous êtes avez su vous montrer à la hauteur de la mission que vous avait octroyée le suffrage universel.

Au terme de cette mandature, vous m'autoriserez à avoir une pensée particulière pour le groupe que j'ai présidé, qui a su manifester à la fois loyauté, exigence et solidité qui, je l'espère, auront été remarquées.

Je veux saluer trois d'entre eux qui ne se représenteront pas devant le suffrage universel et qui donc quitteront cet hémicycle : mon ami Jean-Louis DELPOUX, dont la discrétion n'a d'égale que sa gentillesse et la finesse de ses analyses ; Francis GIUDICI qui a fait un choix, celui de non pas de se rétracter mais de se consacrer à un territoire en déployant une qualité première qui lui est reconnue, c'est ce qu'on appelle le bon sens paysan. Montesquieu disait : « *Heureux les paysans qui ne sont pas assez savants pour raisonner de travers* », et je reste convaincu qu'il saura déployer ce bon sens paysan là où il s'investit.

Enfin, vous l'imaginez bien, une pensée pour celui qui se trouve à ma droite aujourd'hui, qui observe cette Assemblée depuis les premières lois de décentralisation puisqu'il était, comme je le fus plus tard, dans les travées de cet hémicycle, dans l'ombre tutélaire de son père, à une époque où la salle Prosper ALFONSI n'avait pas encore été défigurée par les effets ravageurs de la modernité, lorsque cette salle se trouvait être l'épicentre d'une démocratie vivante, parfois même agitée. Camille, en dépit de certaines caricatures, n'est pas seulement, comme c'est dit trop souvent, l'héritage et l'héritier d'une dynastie, il est l'héritier d'une certaine façon d'être en politique. Et je veux témoigner comme d'autres, de ce que nous avons pu apprendre de cet héritage.

Trois qualités me viennent à l'esprit : d'abord, une connaissance très fine des dossiers de la Corse. En dépit de cette parfois nonchalance aristocratique qu'il

peut manifester, Camille est un fin connaisseur de certains dossiers et pour les avoir défendus, il ne pouvait en être qu'un fin connaisseur.

Camille, c'est aussi celui qui a réussi là où d'autres avaient échoué avant : à rassembler. C'est celui qui a compris, peut-être avant d'autres, qu'il fallait, bien au-delà de son camp, essayé élargir le spectre de son regard.

C'est enfin un homme que je, pour ma part, très humblement, n'ai jamais réussi à égaler dans cette qualité-là, dans cette vertu, qui peut à la fois se sentir à l'aise dans des salons feutrés, là où se prennent, où s'imaginent, où se conceptualisent certaines décisions, aussi bien, quitte à ce que la caricature parfois le rattrape, qu'à la buvette d'une foire artisanale. Mais il y a une qualité qui lui est propre, c'est qu'il est à l'aise aussi bien dans un domaine que dans l'autre. Qu'il sache que nous sommes ici, pour quelques-uns, les héritiers de cet héritage.

Dire aussi à vous autres, mes Chers collègues, et au premier rang desquels au M. le Président du Conseil exécutif, tout le plaisir qui a été le nôtre dans cet hémicycle de pouvoir débattre.

Débattre, ce n'est pas toujours être d'accord, M. le Président de l'Assemblée, vous l'avez rappelé, c'est discorder, c'est parfois manifester des divergences d'appréciation. Je crois que nous avons pris notre part de l'effort pour que ces divergences se manifestent parfois dans l'humour, dans la macagna, toujours avec sérieux, en tout cas avec cette légèreté qui n'est pas une légèreté de l'esprit, mais qui témoigne de ce que nous avons en partage : l'essentiel, le respect de nos différences. Et cet amour, cette foi, pour reprendre les « oui je crois », M. le Président, cette foi immodérée en la modernité de la Corse, cette foi immodérée en ce que la Corse doit prospérer eu égard aux ressources qui sont les siennes.

Je retiendrai, pour ma part, de cette mandature la haute tenue, la haute qualité de nos débats, parfois oui avec des verbes excessifs, avec parfois une théâtralité un peu pompeuse, mais toujours avec le respect de l'institution.

J'allais dire pour conclure, M. le Président, avec la déférence que l'on se doit les uns aux autres dans l'acception du vocable sur lequel nous n'avons pas toujours été d'accord, et vous le savez bien, tant il est vrai que c'est cette marque de respect partagé qui fait que, partout où on nous regarde, quelles que soient nos différences, quelles que soient nos trajectoires, quelles que soient nos ambitions, nous sommes regardés comme des femmes et des hommes dignes de la fonction que nous ont confiée les électrices et les électeurs de Corse.

Alors, à l'heure où s'ouvre une compétition, je vous souhaite, je nous souhaite à tous, une campagne aussi digne que les années que nous avons passées ensemble, en nous préservant des poisons qui minent la démocratie.

Aux uns, je veux dire, à bientôt ! Aux autres, ceux qui ne sont pas en compétition, je veux reprendre les termes d'une chanson, mon Cher Pierre-Jean, « *nous nous reverrons un jour ou l'autre* ».

Je vous remercie.

(Applaudissements)

Le Président TALAMONI

Y a t-il d'autres demandes d'intervention ? M. ORSUCCI, vous avez la parole.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Merci, M. le Président.

Je m'excuse, je n'avais pas prévu d'intervenir, je ne savais pas que le protocole était ainsi prévu, mais ce serait une faute de ma part que de ne pas le faire. Vous m'excuserez, je n'aurai pas le talent de mes prédécesseurs qui ont eu la chance d'avoir pu préparer quelques mots.

Je voudrais dire au nom du groupe que j'ai eu l'honneur de présider que, bien sûr, il y a pour nous aussi une vraie émotion aujourd'hui et l'envie de rendre hommage à celles et ceux qui ont participé à cette mandature, rendre hommage au Président de l'exécutif qui a su toujours trouver les mots et respecter la position qui était la nôtre.

Je voudrais rendre aussi un hommage un peu plus appuyé au Président de l'Assemblée de Corse qui a véritablement mené de main de maître cette mandature. Lui dire que j'ai eu la chance de faire sa connaissance en 2010. Je ne connaissais pas du tout Jean-Guy TALAMONI, et je dirai même, Jean-Guy, par honnêteté que j'avais une certaine appréhension différente de nos relations. J'ai appris en 2010 et 2015 à connaître l'homme et je le répète, malgré nos passes d'armes, je persiste et je signe et je le mets au défi souvent de m'avoir entendu dire, que ce soit en privé ou de façon publique, autre chose ; j'ai pour Jean-Guy TALAMONI un grand respect pour son engagement militant, pour son intelligence et lui dire que j'ai eu la chance d'être le vice-président de Dominique BUCCHINI, et j'en fais un élément de grande fierté, que cette institution fonctionnait déjà entre 2010 et 2015, je lui reconnais d'avoir encore amélioré le fonctionnement de cette institution, en tout cas de ce que j'en ai vu entre 2017 et 2021. Et pour cela, je voulais lui rendre cet hommage parce qu'il est vrai que, malgré nos diversités, nous avons tous envie d'apporter notre pierre à l'édifice, de défendre cette institution, ce peuple, avec nos choix, nos sensibilités politiques. Mais il est important que ces institutions soient respectueuses de ces

différentes sensibilités. Jean-Martin l'a dit très bien dit et rappelé, c'était peut-être encore plus difficile, au regard de la majorité écrasante qui était la vôtre, de permettre à l'opposition d'exister.

Je crois que nous avons existé et nous avons existé, parce que je sais en tout cas que j'ai pu bénéficier et j'ai eu la chance d'avoir un groupe qui, jusqu'à un passé récent, a fait bloc... Mais la vie politique est ainsi faite... Je les remercie, je le dis ici et c'est sincère, j'ai pu lier des liens d'amitié très forts avec les 5 élus qui ont été à mes côtés.

Je voudrais quand même rendre un hommage appuyé à celles et ceux qui m'entourent, je pense bien sûr à Marie-Hélène PADOVANI qui est toujours à mes côtés et qui a été de tous les combats, et je ne peux pas ne pas la citer dans ce discours.

J'ai été heureux de faire la connaissance de Toni POLI et Cathy COGNETTI.

Mais vous m'autoriserez à adresser un message particulier à celle et celui qui ont fait le choix de quitter la vie politique, je veux citer Catherine RIERA qui a mis toute sa passion dans ce mandat qui était le sien. Nous respecterons le choix qui est le sien, mais je voudrais lui adresser ce petit clin d'œil.

J'insiste un petit peu plus concernant mon ami François ORLANDI, car il reste un élu dans sa commune de Tomino et je sais que cette commune ne peut être que satisfaite de le voir encore aux manettes. Mais je crois qu'il a pesé dans la vie politique insulaire, il y a apporté son intégrité, sa compétence, son intelligence. Nous allons tous ensemble, j'espère, lui rendre cet hommage qu'il mérite parce que je crois qu'il n'a pas compté ses heures, sa passion pour cette île, la passion pour l'intérêt général et la chose publique. Je voudrais donc insister un peu plus sur ce qu'il a apporté et lui souhaiter bon vent pour le reste de sa vie d'homme, de sa carrière politique communale.

Remercier bien sûr toutes celles et tous ceux qui nous permettent d'être ici présents, c'est vrai le Président l'a fait, le personnel de sécurité, mais toutes celles et tous ceux qui permettent à cette institution de fonctionner, notamment tout le personnel administratif qui nous facilite sans cesse notre tâche, que ce soit au niveau informatique, que ce soit pour nous accueillir et nous permettre d'être bien dans cet hémicycle.

Vous remercier aussi toutes et tous, tous les élus qui, avec leur sensibilité, nous permettent d'apporter à cette Collectivité de Corse, à notre île, le meilleur de nous-mêmes avec nos sensibilités. Mais je crois, on peut le dire, que souvent peut-être, certains s'en désolent. Je le dis et je l'affirme, je suis heureux de pouvoir dîner

avec les uns et les autres, de pouvoir échanger, d'avoir lié des liens d'amitié souvent assez forts avec les uns et les autres parce que la démocratie, c'est avant tout un débat d'idées, ce n'est pas des querelles d'hommes. Et nous nous respecterons, je l'espère, encore, dans cette bataille électorale qui nous attend les uns et les autres.

Le peuple corse tranchera et nous respecterons son choix.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

Le Président TALAMONI

Merci, Cher collègue.

Il y a des demandes de prise de parole, Camille de ROCCA SERRA, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

Camille de ROCCA SERRA, vous avez la parole.

M. Camille de ROCCA SERRA

Monsieur le Président, Monsieur le Président de l'Exécutif, Chers collègues,

Je n'avais pas imaginé prendre la parole, mais les propos de Jean-Martin m'ont touché. Je ne mérite pas autant d'éloges. J'ai toujours conçu que la politique était d'abord un acte d'humilité ; humilité que nous devons à ceux qui nous ont donné cette chance de pouvoir les représenter et agir en leur nom.

Jean-Martin le disait, j'ai vécu le début de cette Collectivité, de l'Assemblée de Corse, au Palais Lantivy en 1982, puis ensuite l'installation dans ce bâtiment, dans la salle qui portait le nom de Prosper ALFONSI. Et je regrette, d'ailleurs comme d'autres, qu'elle soit devenue ce qu'elle est aujourd'hui. Et puis, cet hémicycle qui porte un nom, mais un prénom surtout dont je suis fier. Il a su ici, et vous le savez bien, M. le Président, dans des moments bien plus difficiles, de tension, où le débat n'était pas du tout apaisé, essayer de construire ce qui était utile pour la Corse, de faire en sorte que ceux qui s'opposaient de la façon la plus brutale puissent travailler sur des fondamentaux.

C'était la Corse d'hier, l'Assemblée d'hier. Sans avoir de la nostalgie, résonnent en moi les paroles de tous ceux qui nous ont précédés. Il y a eu de grands moments, de grands noms qui nous ont précédés, de grands discours et de grandes actions au service de la Corse.

Nous sommes les héritiers de tout cela. Cet héritage il faut le faire vivre. J'ai essayé à ma façon de le faire vivre, j'ai essayé de comprendre ce qui était utile et ce qui l'était moins, ce qui pouvait nous rassembler et ce qui n'était que source de divisions, favorisant le rassemblement par rapport aux divisions, mais respectueux de ces engagements réciproques, de ces convictions. Mais en dehors de toute idéologie, garder ce qui peut être essentiel pour l'avenir de la Corse et de ses enfants : construire ensemble quelque chose de plus grand que nous.

Nous aimons tous la Corse. Nous la servons. Pouvons-nous mieux la servir ? Oui, j'en suis sûr.

La démocratie et le suffrage universel existent depuis toujours. La démocratie n'a pas commencé en 2015 ou en 2017. Le suffrage universel a toujours sanctionné les uns ou les autres, mais il a une exigence : c'est qu'au-delà du résultat, on sache travailler ensemble. Parfois, j'ai regretté, je le dis, parce que tout n'est pas beau, tout n'est pas clair, tout n'est pas toujours transparent, tout n'est pas toujours efficace.

Une Assemblée apaisée, est-ce que c'est suffisant ? Je ne le pense pas. Je pense que l'apaisement doit aller plus loin, c'est-à-dire qu'il doit être utile à construire l'avenir de la Corse. Nous avons essayé de le faire ensemble.

Je quitterai cet hémicycle avec sûrement un peu de nostalgie par rapport à tout ce que j'ai vécu avant d'être élu moi-même. Mais je ne dirai ni adieu, ni au revoir parce qu'avant d'être élu, j'ai vécu cette Assemblée, j'ai été un spectateur attentif, je serai demain aussi un spectateur attentif.

Pour moi, le plus beau mot en politique, il a été prononcé tout à l'heure par Pierre-Jean : servir. Nous sommes au service de quelque chose qui est grand, que nous aimons : la Corse, au service des Corses, de toutes les femmes et les hommes qui vivent ici.

Si je devais dire ce qui me plairait demain, cet espoir que j'ai, c'est que vous soyez capables d'aller plus loin, quel que soit le résultat, quelles que soient les majorités, elle ne doit pas s'imposer seule aux autres.

Aujourd'hui il n'y a plus de contre-pouvoir. Il y a un pouvoir exorbitant pour la Corse dans cet hémicycle, qui contrôle tout, un exécutif qui contrôlera tout et qui mettra en œuvre les politiques. J'ose espérer que l'expérience de ce nouveau pouvoir, ceux qui auront à l'exercer l'exercent ensemble et trouvent les moyens des convergences nécessaires pour que les grands dossiers de la Corse aboutissent, pour que la jeunesse de Corse ne se retrouve non plus à être dans une situation, à penser qu'il y a toujours un adversaire ou un ennemi, mais plutôt des partenaires du plus

haut niveau de l'État jusqu'à l'ensemble de nos collectivités. C'est le vœu que je forme.

Et je vous dis, non pas au revoir comme certains l'ont dit, mais je serai à côté de vous, attentif, aux côtés de mes amis, de ceux avec qui j'ai porté des convictions et des projets.

Merci à vous ! Merci à tous ! Merci, M. le Président, d'avoir fait exister, vous avez respecté notre Assemblée en tant que président, vous avez su même, lorsqu'il le fallait, rappeler l'Exécutif à ses obligations ; c'est cela aussi la présidence de l'Assemblée.

J'ai apprécié certains de vos propos qui ont participé à l'apaisement. Vous n'avez jamais rien renié de vos convictions. Moi non plus.

Mais nous pouvons travailler ensemble au service de la Corse.

Merci.

(Applaudissements)

Le Président TALAMONI

J'ai encore trois demandes de prise de parole.

M. CASALTA a la parole.

M. Jean-François CASALTA

Je vous remercie, M. le Président.

Je n'avais pas non plus prévu de prendre la parole aujourd'hui et je ne crois pas d'ailleurs que c'était dans le protocole que des interventions allaient avoir lieu à ce stade de nos travaux. Mais c'est vrai que la période est un petit peu exceptionnelle.

Je prends la parole avec beaucoup d'émotion. Et je voudrais d'ores et déjà saluer la présidence de l'Assemblée de Corse, vous, M. le Président. Vous avez été pour nous, je parle au nom de mon groupe, mais je crois que je pourrais parler au nom de tous les groupes, d'une grande aide, d'une grande bienveillance. Vous avez incarné cette fonction de la plus belle des manières. Ce n'est pas seulement un président de l'Assemblée de Corse que nous avons vu, mais un homme d'une certaine épaisseur, un homme de culture, un homme qui a toujours eu à cœur de faire respecter le dialogue dans cet hémicycle, avec beaucoup d'élégance, et il faut le dire, puisque malheureusement aujourd'hui, l'élégance est une qualité, peut-être même une vertu, qui se perd en politique.

J'ai toujours été très heureux de voir que dans cette assemblée, dans cet hémicycle, de quelque bord politique que les intervenants s'exprimaient, il y a toujours eu beaucoup de respect pour les uns et pour les autres.

Je crois que Jean-Martin MONDOLONI soulignait tout à l'heure la qualité des débats, je le fais à mon tour.

Je me tourne maintenant vers M. le Président du Conseil exécutif.

M. le Président, à l'instar de ce que je viens de dire à l'endroit de Jean-Guy TALAMONI, je le dis également pour vous. Chacun connaît vos qualités, moi peut-être un petit peu mieux que les autres puisque nous avons eu l'occasion d'intervenir dans d'autres enceintes. Je dois vous le dire, ces qualités, j'ai découvert en vous, avant de vous connaître en homme politique, en tant qu'avocat, un des avocats les plus talentueux que j'ai eu à entendre et à voir, et d'avocat de défenseur des intérêts particuliers, vous êtes devenu de par votre fonction, l'avocat de la Corse et vous l'avez également parfaitement incarnée.

Mais je sais autre chose, M. le Président du Conseil exécutif, au-delà de vos qualités naturelles, comme vous l'avez indiqué à l'endroit de Jean-Guy TALAMONI, je sais que vous êtes un patriote et je sais que seul l'intérêt général et l'intérêt de la Corse vous guident et que forcément, cet intérêt général, nous retrouverons tous, les chemins de la raison et de la convergence à un moment donné ou à un autre.

Ensuite, j'aimerais saluer l'ensemble de mes collègues qui m'ont fait encore une fois l'honneur, comme vous M. le Président du Conseil exécutif, de guider le jeune élu que je suis. J'ai souvent peut-être été maladroit, mais je n'ai rencontré que beaucoup de bienveillance. Je tiens à en remercier l'ensemble des membres de l'Assemblée de Corse. J'ai été extrêmement fier, les membres de mon groupe ont été extrêmement fiers de représenter la Corse durant cette mandature.

Pour terminer, je n'aurai que quelques mots à dire : je dirai que nous devons avancer. Avanzemu in seme per fà d'issa Corsica, una Corsica libera. Ùn sogu micca si a strada davanti à noi hè dritta, ma sogu una cosa, avemu tutti u core in fronte.

À ringrazià vi.

(Applaudissements)

Le Président TALAMONI

À ringrazià vi. La parole est à M. VANNI.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, M. le Président.

Mon moi non plus je n'avais pas prévu de parler, ma aghju da di duie parolle, ben entensa.

Caru Presidente, Caru Jean-Guy, pour souligner nos rapports et le respect que je vous porte, vous le savez, et l'estime, pour ce travail que nous avons fait tout temps dans la cordialité, dans le dialogue, dans le respect.

Je voulais vous remercier aussi, je suis votre vice-président, avec Mattea et entre nous, vous le savez, il n'y a jamais eu quoi que ce soit, ni discussions, mais un respect mutuel. Vous êtes un homme d'écoute, un homme aussi de culture qui, comme cela a été dit, a apporté beaucoup à cette Assemblée.

A vi vulia di, a ti vulia di, a t'aghju sicuramente digià detta ma a ti vulia ripeta quì davant'à tuttu u mondu, Caru Jean-Guy, sò fieru d'esse statu u to vice-presidente è cuntinueremu sta strada, perchè, cume l'hà detta u Presidente, sì un patriottu, sì un Presidente, sì statu u Presidente di tutti.

Dopu, mi vuleria girà versu l'Esecutivu è cummincia pè u mo amicu, Jean. O Jean, a sai, a t'aghju detta dinò, se sò ciò chè sò oghje hè dinò grazia à te, m'hai amparatu parecchie affari. A ti devu, a t'aghju detta dinù, dunque a ti vulia di.

E ancu incu l'altri cunsiglieri esecutivi, a mo amica Vanina incu qualle avemu fattu assai travagliu, qualchì volte ancu notte è ghjornu.

Saveriu, ben entesa, dapoi parecchi anni, senza à scurdà mi di François, emu dinò impastatu,

Nanette, ùn ne parlemu.

E tutti l'altri, Bianca, quelli chì ùn sò micca quì, Lionel, Josépha... Ùn mi vurebbe scurdà mi di nimu.

Vuleria finisce pè te o Gilles, Caru Presidente di l'Esecutivu, omu di statu, omu chì hè sempre prontu à arrangià, sempre prontu à di chì ci vole à truvà una suluzione. Pensu chè stai à senta à tuttu u mondu, pigli u tempu di stà à senta à tuttu u mondu, chè siamu noi, maggiurità, ch'elli sianu quelli di l'opposizione, ch'ellu sia ogne persone de st'Assemblea, hai sempre cinque minuti per ascultà, per arrangià ciò ch'ellu ci vole à arrangià.

Ghjè cusì, è appena cume ciò ch'ellu dicia u Sgiò ROCCA SERRA, ghjè cusì chì puddemu avanzà, tutti insemi, stà si à sente, senza esse unu contru à l'altri.

Ùn aghju mai vistu persone quì chì ghjeranu unu contru à l'altu, ch'ellu sia Jean-Martin, Jean-Charles, Valerie, simu sempre stati quì pè travaglià. Hè stata difficiule.

Vuleriu di dinò chì ete avutu assai pacienza, assai rispettu perchè hè stata cumplicata è pudiate avè fattu più chè ciò chè ete fattu, è site state ghjente chè avete capitu e difficoltà. E quessa à vi vulia di è ringrazia per quessa.

L'upposizione hè stata una upposizione chì hà cunstruitu incu noi è chì ùn hè micca stata quì à circà sempre, à fà a cuedia. Nò, site state ghjente chì avete aiutatu à avanzà è dinò à riesce ciò chè no avemu riesciutu oghje.

Eccu ciò chè vulia di à u me amicu, Presidente Gilles SIMEONI, è à tutti l'altri. Per me si l'omu chì ci vole per a Corsica, ma quessa ben entesa ghjè u mo avisu è sicuramente l'avisu di u mo gruppu.

Cuntinuemu cusì, cuntinuemu à ampastà.

Vulerebbe finì per quelle di u mo gruppu : sò statu fieru è onoratu d'esse à a testa di stu gruppu. Rendu umaggiu à una militente di sempre ch'ùn si ripresenta più, Fabianna GIOVANNINI. Hè stata à u mo latu parechje anni, è stata à u vostru latu parechje anni. Militente di sempre, sempre arrita, sempre pronta. Li vulerrebe di chì hà da mancà ind'è s'Assemblea, ma in tutti i casi, ferma qualchissia d'impurtante per noi è d'impurtante per a Corsica. A li vulia di quì, davantu à tuttu u mondu.

E vulerebbe finì per un omu ch'ùn si presenta più, un omu di stintu, un Corsu, un paisanu, un militente, sempre prontu, discretu, ghjè darete à me, ghjè Marcellu CESARI, naziunalistu di a prima ora. Ma naziunalistu ùn vole micca di tuttu. Omu, un pastore, un travagliatore è sò fieru, o Marcè, chè tu sia statu à u mo latu. Sò l'omi cume tè chì facenu a Corsica. A ti vulia di dinò, si veramente qualchissia d'impurtante. Serai u Merru di a Riventosa, ben intesa, è in tutti i casa, serei sempre à u nostru latu, è sì veramente un omu schiettu è un omu à rispettà.

(Applaudissements)

Le Président TALAMONI

Merci. Enfin, Petr'Antone TOMASI, dernier inscrit sur la liste, vous avez la parole.

M. Petr'Antone TOMASI

À ringrazia vi, o Sgiò Presidente.

Ch'elle mi sianu dunque cuncesse duie parolle dinù à a fine di sta mandatura.

J'en profite pour user, peut-être une dernière fois encore, de mon statut de benjamin de l'Assemblée de Corse, en espérant que ce ne soit plus le cas parce que l'Assemblée se sera aussi renouvelée et qu'il y aura des plus jeunes que moi-même dans les semaines qui viennent.

Je m'adresse aussi à vous en tant que président de groupe, président d'un groupe qui représente un courant historique de cette Assemblée, le groupe « Corsica libera ».

Tengu à salutà prima à tutti è à ognunu dentre a nostra maggioranza pè a strada fatta insemi, aldilà di e discussione chè no avemu pussutu avè, è chè n'avemu sempre, chè n'emu da avè ancu davanti à i Corsi ind'è i ghjorni à vene, è chì facenu parte dinò di a diversità, d'un currente chì ghjè u nostru, u movimentu naziunale, chì hè sempre statu un currente d'idee, di dibattiti, di cuntradizione, di contrapudere è chì hà da cuntinuà à viaghjà cusì.

Tengu à salutà dunque, nanzu di parlà vi è di di duie parolle pè u gruppu « Corsica libera », i membre di u gruppu di « U partitu di a nazione corsa », di « Femu a Corsica », u Presidente di u Cunsigliu esecutivu è l'insemi di i cunsigliere è cunsiglieri esecutivi incu quale avemu spartutu sta mandatura.

Vogliu salutà dinò l'eletti di l'opposizione. Hè stata ramintata a qualità di u dibattitu, ci credu, u rispettu mutuale, a diversità dinò chì face ciò ch'ella hè st'Assemblea dipoi ch'ella esiste è ciò ch'elle sò sempre state l'assemblee o e cunsulte di Corsica dipoi seculi.

Tengu à ringrazià è à salutà u travagliu di i membre di u gruppu ; un gruppu chì a vulsutu esse durante sti 5 anni, à tempu legale è rispettuosu d'un cuntrattu, d'un accordu, d'un ghjuramente chì ete fattu l'onore, micca di prestà, in tutti i casi di fà lu fà. E un gruppu à tempu chì s'hè vulsutu una forza di pruspota, una forza d'idea è dunque, certe volte, ancu una forza di dibattitu è di cuntradizione.

Vogliu salutà quelli di u gruppu chì ùn si ripresenteranu micca, a facciu di mente, so mi ne scordu di unu, speru chì l'altri li faranu mottu.

Una parolla pè Pascale SIMONI, una parolla pè Julie GUISEPPi chì ùn hè micca nentru à s'emiciculu, ma chì ghjè incu noi in visio.

Vogliu avè una parolla pè Paul LEONETTI è pè Fanfan BENEDETTI, chì eranu incu noi dipoi u 2015, è tutti s'eletti anu cuntribuitu à u dibattitu.

Vogliu di una parolla, ùn face micca parte di u gruppu ma ci tenghju, pè François SARGENTINI, chì hè statu elettu incu noi è chì dinò ellu ùn serà piu nentru à s'emiciculu.

Vogliu di duie parolle dinò per di chì sò statu fieru d'esse u presidente d'issu gruppu, d'issu currente chì cuntinueghja à campà : quellu di a supranità di a Corsica.

Sò statu fieru di fà la dinò nentru un'assemblea chì hà avutu un presidente independentistu, u primu dipoi un pezzu, chì hà fattu a dimustrazione dinù ch'ellu era pussibile d'esse, è hè stata ramintata ancu d'altri canti di l'emiciculu, à tempu filu à i so ingaggiamenti, fermu nant'à i so principii, è dinò apertu à l'altre forze è à l'altri Corsi, ch'era capace d'esse u difensore di un'ozzione chì oghje ci battimu per quessa, sempre minuritaria, ma à tempu d'esse u presidente di tutti i Corsi.

In fine, nanzu di compie, vogliu avè una parolla per quelli chì ùn si vedenu micca, mà chì ci anu accumpagnatu : i nostri attachati di gruppu, quelli di Corsica Libera, ma quelli dinò di tutti l'altri gruppi, in più a sò ch'elli travaglianu insemi spessu per a preparazione tecnica è materiale di e seanze. Dunque mi permetterete, ancu s'elli ùn si vedenu micca d'abitudine, omancu di cità quelli di u nostru gruppu : voliu ringrazià Nathalie MANNERINI, Alexandra BISCHOF, à Ghjiseppu Maria VERDI, è dinò à quelli chì ci sò stati nentre à sta mandatura nanz'à elli.

In fine, un salutu à tutti l'agenti di u Secretariatu generale è di i servizii, di l'insemi dinò di l'organisimi chì sò in giru à a Culletività di Corsica per e stonde spartute, aspettandenu altre se Diu vole.

U Presidente dicia nanz'ora chè una pagina si girava, simu noi cunvinti è decisi à scrivane tant'altre.

A ringrazià vi.

Le Président TALAMONI

A ringrazià vi, Caru cullegu.

Je pense que nous pouvons à ce stade, je crois, suspendre la séance et nous retrouver à 14 h 30.

La séance est suspendue. A tout à l'heure !

La séance est suspendue à 12 h 25 et reprise à 15 h 40.

Le Président TALAMONI

Chers collègues, je crois que nous pouvons reprendre la séance.

Je demande aux collègues de regagner leur siège.

Il y a un rapport de la présidence de l'Assemblée :

**RAPORTU DI U PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORT DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

* **Raportu n° 224** : Regulamentu internu di u Cunitatu di valutazione di e pulitiche publiche.

* **Rapport n° 224** : Règlement intérieur du Comité d'évaluation des politiques publiques.

Le Président TALAMONI

C'est un rapport qui a son importance. En fait, nous allons prendre acte du rapport qui a été élaboré par le comité d'évaluation lui-même, et comme le comité d'évaluation s'est réuni le 10 mai, évidemment nous sommes contraints de voter la procédure d'urgence, il n'était pas possible de le présenter plus tôt.

Donc, je vais vous demander de voter sur l'urgence dans un premier temps, et ensuite je vous présenterai ce rapport concernant le comité d'évaluation des politiques publiques, c'est un rapport qui devrait aller relativement vite.

Donc, sur l'urgence je vous interroge, on vote par groupe.

M. Hyacinthe VANNI : les élus du groupe « **Femu a Corsica** » votent **POUR**.

Mme Laura-Maria POLI-ANDREANI : les élus du groupe « **Corsica Libera** », votent **POUR**.

Mme Anne TOMASI : Les élus du groupe « **PNC** », votent **POUR**.

Mme Chantal PEDINIELLI : les élus du groupe « **Per l'Avvene** », votent **POUR**.

Le Président TALAMONI

L'urgence est retenue. (Les groupes « **Andà per Dumane** » è « **A Corsica ind'è a Republica** » absents)

Donc, le Comité d'Evaluation des Politiques Publiques de l'Assemblée de Corse, installé le 20 janvier à Corti, a adopté son règlement intérieur lors de sa réunion plénière du lundi 10 mai.

L'article 51 de ce règlement dispose que : « le présent règlement intérieur est adressé au Président de l'Assemblée de Corse en vue de sa transmission à l'Assemblée de Corse, qui en prend acte lors de sa réunion qui suit celle de l'adoption de ce document par le Comité d'Evaluation », à l'instar, d'ailleurs, de la procédure prévue en ce qui concerne l'Assemblea di a Giuventù.

En l'espèce, le Comité d'évaluation, créé par délibération de notre Assemblée, est une instance novatrice, du moins en Corse, elle est relativement originale dans la mesure où l'esprit du statut particulier de la Collectivité de Corse induit un positionnement de type parlementaire.

Son règlement intérieur a été conçu sur la base du règlement intérieur de l'Assemblée de Corse.

Il organise la structuration du Comité entre la Présidence, qui impulse l'activité, convoque les réunions, en fixe l'ordre du jour et en assure la direction ; le bureau, chargé de l'aider dans la gestion courante, la préparation et le suivi des réunions, et qui se compose de quatre Vice-présidents, de trois rapporteurs et de trois secrétaires ; l'assemblée plénière, lieu du débat et de la prise de décision ; et les commissions, qui seront constituées en fonction des évaluations à suivre. Il fixe la composition de ces instances. Il définit leurs rôles respectifs. Il précise, en outre, les règles de fonctionnement aptes à réguler les échanges et concilier réactivité, pluralisme, investissement individuel et action collégiale.

Donc, la version provisoire du règlement, nécessaire pour engager l'action, a été instruite sous l'égide du Bureau. 40 amendements ont été déposés par les membres du Comité, qui ont été instruits attentivement, c'est un travail sérieux, qui porte sur des problèmes de fond, des harmonisations ou rectifications rédactionnelles.

La plupart d'entre eux ont fait l'objet d'un avis favorable à l'unanimité, plusieurs ont été amendés ou réécrits, certains ont été retirés ou sont tombés à la suite d'autres amendements et seuls deux ou trois ont reçu un avis majoritairement défavorable. C'est un travail conséquent qui a été effectué en amont.

Ces contributions ont enrichi la version initiale du règlement à plusieurs égards : en renforçant les obligations d'assiduité, moyennant l'autorisation en contrepartie de s'adjoindre un suppléant et d'utiliser la faculté, prévue ici au titre du régime dérogatoire, de recevoir deux pouvoirs ; en augmentant la représentation des citoyens au Bureau, et en prévoyant le renouvellement de celui-ci, le cas échéant des bureaux de commission, à mi-mandat ; en choisissant de centrer les commissions sur les évaluations à mener plutôt que de constituer des commissions organiques ; en précisant les garanties de non-interférence, pour ce qui concerne les représentants de la Collectivité, et de déontologie pour ce qui concerne l'ensemble des participants ; en déplaçant le nombre annuel d'évaluations pouvant être engagées et en cadrant

les modalités de visites sur le terrain ou de communication des documents ; et en prévoyant, enfin, la publicité des séances sur décision du Bureau.

Il faut saluer, comme la Présidente Marie-France BERENI CANAZZI l'a fait dans sa lettre de transmission, l'implication des membres du Comité, notamment des représentants associatifs et des citoyens, et leur état d'esprit constructif. Donc, c'est vraiment un organisme qui fonctionne.

Le Comité s'est réuni à une dizaine de reprises, en formation plénière, en Bureau, pour des sessions de formation consacrées au statut de la Collectivité ou à la notion d'évaluation, ou pour commencer à auditionner les responsables politiques et administratifs de la Collectivité et aussi les précédents présidents du Comité.

Sur la base d'un appel à contribution, qui a fait émerger la santé, les déchets, le logement et la spéculation immobilière et la précarité comme thèmes prioritaires, deux premières commissions ont été créées, relatives à la gestion de la crise Covid-19 et à l'appui méthodologique pour l'évaluation, dans l'objectif de remettre leurs rapports à la rentrée. Une commission sera aussi constituée pour engager une évaluation plus importante sur le problème des déchets, problème qui est d'une actualité permanente et jamais démentie.

Cela suppose que les moyens afférents, en postes permanents (2), comme en documentation, soient mis à disposition du Comité par l'Exécutif, donc j'appelle l'attention du Président du Conseil exécutif, et par les administrations concernées.

D'ailleurs, c'est un point sur lequel a notamment insisté Antoine ORSINI qui a été l'un des présidents par le passé du comité d'évaluation, effectivement il faut des moyens, si nous voulons que cet organe important puisse fonctionner convenablement. Il s'agit là véritablement d'une action de transparence dans le concret.

J'ajoute qu'il serait important que les représentants de notre Collectivité, nonobstant leur volonté louable de ne pas influencer l'action du Comité, participent aux réunions avec la même détermination que les citoyens et les acteurs associatifs, qui eux sont véritablement présents avec une assiduité tout à fait remarquable.

Je vous serais obligé de bien vouloir délibérer sur ce règlement intérieur tel qu'il vous est présenté dans le dossier que vous avez sous les yeux.

Il s'agit d'un rapport hors commission, il n'y a pas d'avis de commission. La parole est à qui la demande, si quelqu'un veut intervenir sur ce rapport, et si ça n'est pas le cas, je vais mettre ce rapport aux voix. Peut-être le Conseil exécutif a-t-il quelque chose à dire sur la question, notamment sur la question des moyens peut-être ?

Le Président SIMEONI

Sur la question des moyens, bien sûr, nous écouterons avec attention, et tiendrons compte du vote de l'Assemblée de Corse.

Sur le principe, il serait paradoxal de créer des instances visant à mieux organiser la transparence et le contrôle citoyen sur l'action de notre Collectivité et à ne pas donner à ces mêmes instances, les moyens de leur fonctionnement.

J'attire simplement, comme je l'ai fait brièvement ce matin, l'attention de l'Assemblée de Corse sur la difficulté que nous avons à pourvoir, en moyens humains, des services qui sont des services stratégiques.

Alors, le secrétariat général de l'Assemblée de Corse, bien sûr, a des demandes, le secrétariat de la Chambre des territoires, a fortiori, mais nous en parlerons tout à l'heure, si la Chambre des territoires prend une nouvelle dimension, aura vocation, lui-aussi, à s'étoffer. Je rappelle qu'il tourne aujourd'hui grâce à l'engagement déterminé de quatre personnes uniquement. Et, ce matin, j'évoquais le travail du Secrétariat général du Conseil exécutif de Corse, qui est aujourd'hui véritablement totalement sous doté en moyens humains et même en moyens matériels, puisqu'il a vu multiplier par trois le volume des dossiers et des rapports qui sont traités, sans que n'augmente son effectif global, ou très marginalement jusqu'à aujourd'hui.

Donc, nous allons avoir, en tout cas la prochaine mandature aura à réfléchir comment à la fois maintenir, bien sûr, nos objectifs budgétaires en matière de contention des dépenses de personnels, favoriser le redéploiement interne certainement, mais en même temps renforcer un certain nombre de secteurs. Je n'évoque même pas la quasi-totalité des secteurs ou des services stratégiques qui sont aujourd'hui très en deçà des objectifs cibles minimums qu'il leur faudrait selon une analyse croisée, à la fois des DGA et des directions, sous l'autorité de la DGS, pour pouvoir fonctionner de façon normale.

Donc, la mandature à venir aura véritablement à réfléchir là-dessus, mais en toute hypothèse, bien sûr, aujourd'hui on crée cet organe citoyen, il faudra lui donner les moyens de fonctionner convenablement.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

Donc, je vais mettre ce rapport aux voix, nous allons le faire selon les modalités devenues habituelles aujourd'hui, c'est-à-dire que je vais demander aux différents présidents de groupes ou représentants des groupes de dire comment votent

leurs élus. Comme c'est le premier vote significatif, nous allons demander aux présidents de groupes de donner la liste des élus qui votent.

M. Hyacinthe VANNI

Pour les élus présents et représentés du groupe « **Femu a Corsica** » dont les noms suivent : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI et Hyacinthe VANNI votent **POUR**.

M. Petr'Antone TOMASI

Pour le groupe « **Corsica Libera** », les élus présents et représentés dont les noms suivent, votent **POUR** : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI.

Mme Anne TOMASI

Pour le groupe « **Per u Partitu di a Nazione Corsa** » présents ou représentés : Mattea CASALTA, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Paul MINICONI, François BERNARDI, Jean-François CASALTA, Joseph PUCCI, Pascal CARLOTTI, Pierre POLI, Anne TOMASI, votons **POUR**.

Mme Chantal PEDINIELLI

Les élus présents ou représentés du groupe « **Per l'Avvene** » dont les noms suivent : Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Marie-Anne PIERI, Camille de ROCCA SERRA, Chantal PEDINIELLI, votons **POUR**.

Mme Isabelle FELICIAGGI

Pour les élus présents ou représentés du groupe « **La Corse dans la République** », Valérie BOZZI, Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, François-Xavier CECCOLI, Pierre-Jean LUCIANI, Pierre GHIONGA : **POUR**.

Le Président TALAMONI

Le rapport n° 224 est ADOPTE à l'unanimité des présents¹.

Absent : le groupe « Andà per Dumane ».

Rapport suivant :

CULTURA È PATRIMONIU / CULTURE ET PATRIMOINE

* **Raportu n° 207 : Raportu d'infurmazioni nantu à a missa in opara di u quattru novu pà u patrimoniu.**

* **Rapport n° 207 : Rapport d'information relatif à la mise en œuvre du nouveau cadre du patrimoine.**

Le Président TALAMONI

La parole est à Mme la Conseillère exécutive.

Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA

Merci, M. le Président.

Effectivement, nous arrivons à la dernière session de cette mandature, et il m'appartenait de revenir, comme je suis revenue pour la formation, pour la culture lors de la dernière session, il m'appartenait aujourd'hui de faire le point sur l'état d'avancement de la feuille de route que vous aviez votée en 2019 et des perspectives que celle-ci a ouvert pour les années à venir et pour la mandature qui viendra.

Il m'appartient aussi, à ce stade, de remercier les services du patrimoine, Mme PEKLE, la DGA, M. CAMPOCASSO, le Directeur du patrimoine, l'ensemble des directeurs adjoints et l'ensemble des agents. Comme je l'ai fait pour la culture la dernière fois et pour la formation précédemment, je voudrais saluer ces agents qui ont été, durant ces années, au rendez-vous et vous le verrez, qui m'ont accompagnée pour la mise en œuvre de cette feuille de route, et je crois que nous n'avons pas atteint tous les objectifs, mais nous en avons atteint quelques-uns. Et, ceux-ci nous permettent aujourd'hui de projeter notre Assemblée dans sa politique patrimoniale pour les années à venir.

¹ Délibération n° 21/096 AC

Alors, je vais aller rapidement sur ce rapport, tout d'abord il y a eu une réorganisation des services qui a été essentielle et où nous avons totalement revu la politique du patrimoine, avec ensuite la mise en œuvre de la Collectivité unique qui, je dois le dire, a plutôt été un plus pour la politique patrimoniale puisque nous avons pu regrouper l'ensemble de la politique patrimoniale, de l'inventaire à la restauration, jusqu'à la valorisation, l'ensemble de la chaîne patrimoniale qui nous permet aujourd'hui d'avoir assis une politique totale et cohérente dans ce domaine.

Alors, notre fil conducteur était celui de la réappropriation d'un patrimoine pour les Corses, la valorisation de ce patrimoine pour ceux qui venaient le découvrir.

Alors, comme vous le voyez dans ce rapport, je ne vais pas revenir point par point puisqu'il y a visé dans ce rapport l'ensemble des politiques muséales, l'ensemble de la politique de restauration, la mise en œuvre des archives, la mise en œuvre de la politique de valorisation, du mécénat, ainsi qu'un pôle européen pour la promotion des projets européens et internationaux.

Alors tout d'abord, il a fallu, dans l'inventaire, entrer dans une collaboration étroite avec les mairies et les associations, que je salue ici puisqu'elles sont nombreuses sur notre île, qui défendent et qui ont défendu parfois, avant même que les politiques s'en emparent et que les institutions s'en emparent, ont défendu notre patrimoine. Un patrimoine qui était dit « petit patrimoine », mais vous vous rappelez que dans la présentation de ma feuille de route, j'ai refusé de donner une quelconque hiérarchie entre ce qui pouvait relever, pour le discours courant, du petit patrimoine et ce qui relèverait alors d'un grand patrimoine qui serait défini ainsi. Pour moi il y a des patrimoines en Corse, pour nous il y a des patrimoines en Corse et tout cela avait droit à être défendu et valorisé.

Il y a eu, bien entendu, dans la restauration également, de nombreux programmes qui ont été entrepris : le programme des tours littoral, la nouvelle politique muséale, car tous les musées de Corse ont aujourd'hui un nouveau programme scientifique et culturel, soit qui a déjà débuté, soit qui débute cette année et où à travers l'ensemble des musées de la Corse, nous donnons à voir cette Corse en mosaïque, ce patrimoine en mosaïque qui constitue la diversité et la richesse de celui-ci.

Nous avons, bien entendu, sur ce qui est de la valorisation, eu une action, que ce soit au musée d'Aléria ou au musée de la Corse, avec l'ensemble des médiateurs de nos musées, que je veux là-aussi saluer aujourd'hui, eu une politique de médiation tournée, elle a été perturbée cette dernière année par le Covid, mais tournée vers le jeune public avec de la production de matériel, notamment du matériel pédagogique, mis à disposition du jeune public pour lui faire découvrir notre patrimoine et pour lui démontrer la permanence humaine sur notre terre et, bien entendu, l'existence de notre peuple depuis la nuit des temps sur sa terre.

Alors, bien évidemment, beaucoup de médiations, et les chiffres sont dans le rapport, ont été faites, je le disais, avec les scolaires, mais aussi une augmentation dans nos musées de la fréquentation.

Nous avons développé, là-aussi, une politique muséale plus offensive, je dirai, puisque nous avons réorienté l'ensemble des collections des musées de Corse, puisqu'on parle seulement du musée de la Corse, avec une réorganisation totale des projets scientifiques sur les 5 dernières années, la coordination et la création d'expositions temporaires, et nous accueillerons bientôt, pour la première fois, une exposition d'ampleur internationale, l'exposition Matisse, qui sera au musée de la Corse dans quelques semaines. Pour la première fois, un de nos musées accueille une exposition de cette ampleur, il faut le souligner puisque, là-aussi, c'est le travail constant de ces derniers mois des agents et de la direction du patrimoine qui nous l'ont permis.

Ensuite, accélération, bien sûr, de la transformation numérique. Alors, ça été accéléré cette année avec la numérisation de l'ensemble des objets de nos musées, mais aussi des dispositifs de réalité augmentée qui seront mis en œuvre. Le premier sera testé au musée Pasquale PAOLI où, dans quelques mois, l'hologramme de PAOLI viendra nous accueillir et nous faire la visite de notre musée. Je crois que, là-aussi, les dispositifs de réalité augmentée, nous permettent aujourd'hui de redécouvrir notre histoire, comme très certainement jamais elle n'avait été présentée.

Là-aussi, un travail étroit qui a été mené avec le Fab Lab de l'Università di Corsica, que je voudrais saluer pour son partenariat avec des artisans, où dans les collections et les boutiques de nos musées seront exposés, non pas du Made in China, mais du Made in Corsica, avec des artisans, alors à chaque fois présentés une version pour les enfants, là-aussi, et des objets pour tous publics.

Bien évidemment, là-aussi, nous avons eu, et vous avez à plusieurs reprises pu le voter dans cette Assemblée, eu un politique d'acquisition qui consistait à donner de la cohérence à notre patrimoine bâti, matériel et même immatériel, une politique d'acquisition autour du musée d'Aléria, avec notamment les Bains de Santa Laurina, la Maison Rossi qui verra le musée d'Aléria prendre un autre visage, il est déjà en train de le prendre maintenant, mais ça sera plus significatif dès la fin de cette année. La politique d'acquisition également avec le couvent des Capucins de Corti, I Cappuccini ; une politique d'acquisition qui malheureusement, nous l'espérons, n'a pas pu aboutir sur un de nos emblématiques couvents, mais j'espère que le travail qui est mené actuellement avec la municipalité permettra dans les prochains mois d'aboutir. Et, cela aussi, nous permettra d'avoir eu une politique d'acquisition patrimoniale cohérente qui nous a permis, parfois, de soustraire à des activités spéculatives certains hauts-lieux de notre patrimoine, et pour d'autres, de donner une cohérence à une politique patrimoniale qui aujourd'hui commence à se dessiner.

Nous avons aussi, je dirai, mieux armé le service d'ingénierie et d'inventaire pour accompagner les mairies et les associations, je l'ai dit, qui veulent s'engager dans la protection de leur patrimoine, avec le centre de Calvi qui avait été inauguré, vous vous en souvenez, il y a trois ans aujourd'hui, et qui est véritable outil de restauration de notre patrimoine matériel, avec plus de 273 objets qui ont été restaurés, avec l'emblématique opération de la Madonuccia à Aiacciu, qui avait été la première restauration effectuée par le Centre de conservation de Calvi. Ce centre aujourd'hui, est un vrai outil de restauration de la Collectivité, un véritable outil pour notre intervention sur notre patrimoine matériel, et nous pensons que c'était très important.

Sur la politique européenne et de promotion de notre patrimoine, aujourd'hui la Collectivité s'inscrit dans plusieurs projets européens que nous avons eu, avec Marie-Antoinette MAUPERTUIS, l'occasion de vous présenter souvent ici, des projets comme RACINE, des projets comme GRITACCESS.

GRITACCESS, je vous rappelle que c'est le projet qui nous a permis de nous engager sur la restauration, notamment de nos tours littorales, du couvent de Merusaglia également, et qui nous permet de réinscrire la Corse dans son environnement méditerranéen, européen et au-delà, puisqu'aujourd'hui nous sommes chef de file d'un projet qui nous lie avec la Toscane, avec la Sardaigne, et qui nous permet, comme je le disais, de valoriser notre patrimoine, de travailler sur l'accessibilité de celui-ci et de nous inscrire dans l'environnement qui est le nôtre et duquel nous avons été, trop longtemps, déraciné.

Cette stratégie à l'international, c'est un peu aussi ce qui nous a permis d'inscrire la Corse et ses musées dans des réseaux internationaux, qui nous permettent aujourd'hui, par exemple, je le disais tout à l'heure, d'accueillir une exposition de la qualité de l'exposition Matisse.

Un pôle mécénat que vous aviez voté, qui commence à porter ses fruits puisqu'il s'est positionné sur un certain nombre d'opérations : l'opération de l'amphithéâtre d'Aléria, l'opération du Château de la Punta, où des fonds commencent à être levés.

Alors le mécénat, là-aussi, a un double objectif : toujours celui de la réappropriation, puisqu'il y a une stratégie de crowdfunding qui permet de mobiliser des entrepreneurs et des entreprises locales autour d'un patrimoine et de dire, là-aussi, par ce message, que notre patrimoine est porteur de valeur ajoutée et est une richesse aussi au niveau économique.

Enfin, des perspectives : alors ça, c'est ce qui est en route, qui a commencé à être jalonné, mais ce qui verra dans quelques mois se concrétiser un certain nombre de projets, notamment le Museu in mossa, ce sera un mini-musée pour enfants qui

circulera sur les routes de Corse et qui ira porter nos savoir-faire, un travail avec les artisans, notre patrimoine et notre histoire au plus près des enfants. Alors vous verrez dans vos villages, dans quelques mois, un petit bus intitulé « Museu in Mossa », ce sera lui, il sera opérationnel dès le mois d'octobre et vous l'aviez voté, il y a maintenant un peu moins de 2 ans.

La « Citadella XXI » qui, dans les années à venir, et c'est déjà commencé, verra se transformer tout le haut de ville de Corti, avec l'ensemble Padoue, le nid d'aigle de la citadelle et le Musée de la Corse qui accueillera, là-aussi, un musée des enfants, puisque ça nous tenait à cœur d'aller à l'éducation et au cœur de notre projet politique, donc ce fil conducteur a été aussi poursuivi dans le domaine du patrimoine et de la culture.

La Strada Paulina qui, ça y est, entre en fonction et que vous avez aussi validée.

Des acquisitions nouvelles qui seront très certainement, je l'espère en tout cas, poursuivies et validées dans les prochains mois.

Et enfin, un label « patrimoine corse », j'aurais voulu vous le présenter aujourd'hui, malheureusement, avec le Covid, nous avons pris un peu de retard sur cette stratégie, mais le label « patrimoni corsu », nous permettra de labéliser le patrimoine de la Corse protégé et non protégé, pour lui donner une cohérence et pour le faire exister à l'échelle, là-aussi, internationale. Je crois que c'est important de donner cette cohérence à notre patrimoine. Vous le voyez, ce label patrimoine corse est détaillé dans le rapport, je n'y reviens pas. Toute la stratégie qui consiste à organiser un patrimoine et à le rendre visible et lisible et pouvoir avoir ensuite une stratégie de valorisation qui l'accompagne.

Le patrimoine également dans l'architecture et dans l'aménagement du territoire. C'est un travail que nous avons entamé avec l'Agence d'urbanisme et l'Office de l'environnement : c'est inscrire la valorisation de notre patrimoine et surtout l'inventaire et la connaissance de notre patrimoine dans toutes les politiques publiques.

Et enfin, et je termine par-là, le transfert de compétences qu'il nous faut aujourd'hui finir, c'est un chantier que nous avons ouvert et que nous n'avons pas terminé. Vous connaissez la compétence en culture et en patrimoine qu'a notre Collectivité, il faut aujourd'hui finir ce transfert, notamment sur l'archéologie préventive.

Il faut que la Corse puisse avoir un pilotage et une stratégie globale sur le patrimoine, il faut que la compétence aujourd'hui nous revienne, également pour l'archéologie sous-marine, parce que nous avons une richesse dont une partie n'est

pas encore en Corse, nous avons réussi à en faire revenir un petit peu et je crois que là-aussi, nous avons une stratégie à développer.

Alors, l'ensemble de cette politique et de cette stratégie, comme vous le voyez, s'inscrit dans la nécessité de réinscrire la Corse dans son environnement méditerranéen et européen, de lui donner la place qu'elle n'aurait jamais dû perdre. Et également, bien évidemment, avec l'ensemble de ces programmes, c'est valoriser les temps forts de notre histoire, de notre patrimoine commun, qu'il soit bâti, qu'il soit matériel ou immatériel, puisque je n'en ai pas parlé, mais il y aussi, et vous l'avez peut-être vu dans le rapport, une stratégie pour l'ensemble du patrimoine immatériel qui est portée par notre Collectivité, et je crois que cela nous permet aujourd'hui de nous projeter dans l'avenir. Si nous connaissons notre patrimoine, ce patrimoine bâti, matériel et immatériel, est un marqueur d'identité qui nous permet d'approcher plus sereinement l'avenir, si on le connaît, on le protège et on le valorise.

Speru chì s'opera ch'emu pruvata à fà è à mette in piazza issi ultimi anni, ùn emu micca riesciutu tuttu, ma emu fattu ciò chè no pudiamu, è speru ch'ellu serà cuntinuat, è qualsiasi a manera.

A ringrazià vi.

Le Président TALAMONI

A ringrazià vi, Mma a Cunsigliera esecutiva.

Il y a un avis de la commission de la culture, qui le présente ?

Mme Marie SIMEONI

Avis favorable, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Est-ce qu'il y a des demandes de prises de parole des groupes ? Mme MARIOTTI, vous avez la parole.

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Merci, M. le Président.

Je voulais déjà remercier la Conseillère exécutive pour ce travail extrêmement précis qui, même pour les non-spécialistes en culture et patrimoine, s'avère très intéressant.

Le bilan est éloquent : vous avez cité des projets et des opérations d'envergure, vous avez cité des programmes européens, vous avez parlé de stratégie internationale et vous évoquez quelque chose aussi qui me tient particulièrement à cœur, c'est le recensement des œuvres qui pourraient présenter un intérêt culturel ou artistique.

Je voudrais en tout cas profiter de ce rapport pour insister sur des points qui sont perfectibles et sur lesquels j'interviens assez régulièrement.

Un : les délais de réponse. Quand une commune demande, par exemple, à la Collectivité de Corse d'intervenir ou demande une aide financière pour, par exemple, la réhabilitation, dans ce cas d'espèce qui est le mien, c'est un objet qui peut être protégé ou pas, ou inscrit, nous nous retrouvons aujourd'hui, même pour des sommes qui peuvent paraître dérisoires à l'échelon de la Collectivité, mais importantes à l'échelon des communes, des sommes inférieures à 10 000 €, nous nous retrouvons sur des délais de notification et d'attribution des arrêtés de plus de 6 mois.

Vous parliez, à juste titre, de sauvegarder notre patrimoine, quand effectivement, au niveau d'une petite commune comme la mienne, nous demandons une aide de la Collectivité pour la réhabilitation d'un tableau inscrit, par exemple, de Giacomo Grandi, qui revêt, aux dires de la direction du patrimoine, un intérêt artistique avéré, se retrouver à attendre près de 7 mois pour avoir l'avis et l'arrêté attributif, je trouve que c'est quand même relativement déraisonnable.

Donc, je vous encouragerai à travailler un peu sur les délais d'instruction des dossiers et les délais de réponses.

Ensuite, c'est un peu mon dada, pour les communes que nous sommes, c'est toujours compliqué de savoir quand on a une aide à demander, soit pour la réhabilitation d'un objet, soit pour la réhabilitation d'une église, soit pour la réhabilitation d'un lavoir ou autre, nous ne savons pas à qui nous adresser. Est-ce que l'on s'adresse à la direction du patrimoine ? Est-ce que l'on s'adresse à l'Office de l'environnement qui dispose de budgets spécifiques pour la réhabilitation ? C'est extrêmement difficile et c'est d'autant plus difficile, que les règles d'attribution, souvent, sont assez incohérentes entre, par exemple, l'Office de l'environnement et la Direction du patrimoine.

Donc, moi je ne saurais, à mon petit niveau, vous encourager à regrouper tout cela au sein d'une même entité et qu'on ait un guide des aides du patrimoine qui reprenne toutes les règles, que ce soient les règles de l'Office de l'environnement ou les règles de la Direction du patrimoine.

Mais nous voterons... Enfin je ne sais même pas d'ailleurs, s'il faut voter ce rapport ou si c'est uniquement une prise d'acte. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci, Chère collègue. Rosa PROSPERI, pour Corsica Libera, vous avez la parole.

Mme Rosa PROSPERI

Un mot qui ne sera pas un mot de spécialiste, parce que je ne suis pas très coutumière de ces questions, je n'ai pas une particulière compétence en ce domaine.

Ce qui est certain c'est que moi, je note l'importance d'avoir, en matière de patrimoine, une feuille de route, et ce pour une raison très simple : le patrimoine, son origine étymologique en latin « patrimonium », est l'héritage du père. L'héritage du père, c'est fondamental. Je ne veux pas pour autant négliger la place des mères, mais je suis une fille et en tant que fille, mon père est mon père.

Tout ce qui peut contribuer à préserver, par la voie notamment du recensement, transmettre en ouvrant et en présentant, promouvoir, valoriser, faire rayonner l'héritage du père, de mon père, de nos pères, est un dispositif central et fondamental.

Je ne peux pas donner d'éclairage particulier, puisqu'il n'a été donné d'ailleurs par la Conseillère exécutive sur la valeur de ce dispositif, ce que je sais, c'est qu'il va dans ce sens-là, pour Josépha GIACOMETTI. Pour moi-même, comme pour beaucoup d'entre nous ici, et je m'adresse plus particulièrement aux filles, puisque je parle de père, moi je suis pour que nous donnions pratiquement un blanc-seing à ceux qui sont là, et je le répète, pour promouvoir et valoriser l'héritage du père, de mon père, de nos pères.

Le Président TALAMONI

Merci, Chère collègue. Donc Josépha GIACOMETTI-PIREDDA et ensuite le Président du Conseil exécutif, qui a demandé également la parole.

Vous avez la parole, Mme la Conseillère exécutive.

Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA

Merci, M. le Président.

En quelques mots pour répondre à Marie-Thérèse MARIOTTI.

Sur les délais de réponse, le Président de l'Exécutif parlait avant moi de la difficulté dans certains services que nous avons d'être armés à la hauteur en agents, en possibilités et en moyens également, en moyens humaines puisque les moyens

humains, c'est aussi important ; la difficulté que nous avons à pouvoir être armés à la hauteur de ce que sont nos compétences.

Dans le domaine du patrimoine, j'ai été pendant 5 ans maintenant aux côtés d'agents pleinement engagés, et au quotidien, et souvent les samedis et les dimanches, en témoignent certains mails que j'ai reçus parfois le dimanche soir très tard. Je crois que les agents sont pleinement engagés. Mais lorsque l'on a des compétences aussi élargies, aussi importantes, que l'on a près de 360 communes, alors oui effectivement, on peut toujours tenter d'améliorer, oui effectivement on peut toujours tenter de mieux faire, ça je crois que ça doit être un défi que nous devons tous nous fixer. Mais je crois que les agents de la Collectivité et ceux patrimoine, avec lesquels j'ai eu la chance de travailler, font ce qu'ils peuvent et aussi vite qu'ils le peuvent et sont réactifs, essayent d'être aux côtés des communes, essayent d'être aux côtés des associations, et se mettent réellement au service de l'intérêt général et au service du patrimoine de la Corse auquel ils sont attachés.

Alors, c'est vrai que nous pourrions toujours mieux faire, mais je crois qu'ils auront aussi, et c'est une question qui sera posée à notre Collectivité, qu'ils auront aussi très certainement parfois besoin de renfort.

Alors peut mieux faire peut-être, mais en tout cas l'engagement a été plein et entier.

Alors, sur la lisibilité entre l'Office de l'environnement et les services du patrimoine, c'est quelque chose qui a été effectivement ouvert. Je partage votre avis, il y a parfois effectivement des dissonances presque parfois, et des difficultés pour les élus qui sont souvent, et je dois le dire pour les maires que j'ai eu l'occasion de rencontrer, très attentifs et très attachés à leur patrimoine, mais sont souvent bien démunis en moyens et en ressources humaines également, parce que c'est une ingénierie parfois de répondre à certains dossiers, de monter sur certains projets et notamment des projets européens auxquels des maires ont essayé de s'atteler. Et c'est vrai que notre Collectivité, en termes d'ingénierie là-aussi, doit encore mieux accompagner les maires qu'elle ne le fait aujourd'hui, et là-aussi ce sera une question qui sera posée et qui est ouverte.

Pour l'harmonisation, c'est vrai qu'entre le patrimoine qui est valorisé par les sentiers du patrimoine, par l'Office de l'environnement, il faudra, et c'est une discussion que nous avons eue avec François SARGENTINI, avec le Président de l'Office de l'environnement, il y a vraiment une nécessité à mieux harmoniser, mais aussi, à chaque fois, les agents de l'Office de l'environnement ou les agents de la direction du patrimoine, souvent, essayent d'aiguiller vers ce qui convient le mieux. Mais vous avez raison, il y certainement un effort d'harmonisation.

Alors, Rosa PROSPERI me permet de conclure comme je l'aurais souhaité, c'est que l'héritage de nos pères - mon père, c'est mon père, effectivement - et donc l'héritage de nos pères est important, l'héritage de nos pères à tous puisque le patrimoine, c'est un héritage. Comme il a été dit parfois, il n'est précédé d'aucun testament, et donc il nous faut être prêt à le léguer, il faut le tenir comme un trésor, parce que nous n'en sommes que dépositaires et l'héritage de nos pères, il faudra le transmettre à nos enfants.

Le Président TALAMONI

Merci, Mme la Conseillère exécutive. Le Président du Conseil exécutif à la parole.

Le Président SIMEONI

Moi, je suis très heureux, M. le Président de l'Assemblée de Corse, mes Chers collègues, que lors de cette dernière session, nous puissions et vous puissiez statuer et vous pencher sur ce rapport présenté par Josépha GIACOMETTI, pour plusieurs raisons.

D'abord, parce que ça va me permettre et nous permettre de lui rendre hommage pour le travail qui a été accompli pendant ces deux mandatures, comme je voudrais le faire et comme je l'ai fait ce matin pour l'ensemble des conseillères et conseillers exécutifs tout au long de deux mandatures.

Je crois que, au-delà de l'aspect un peu convenu et protocolaire de ce type de remerciements publics, il y a l'importance majeure des champs d'intervention qui ont été les vôtres et la passion avec laquelle vous les avez traités.

D'abord dire que cela a été effectivement un travail d'abord technique et administratif, puisqu'il y a eu un effort considérable de réorganisation suite à la fusion, puisque souvent on s'inquiète en se disant que la fusion finalement a été complexe, difficile, qu'elle a introduit de la complexité, c'est vrai, mais je crois que ces moments-là qui ont été également les plus difficiles, sont très largement derrière nous.

Et, il faut également, chaque fois que c'est possible et nécessaire, souligner aussi ce que la fusion des trois collectivités a pu apporter en surplus d'efficacité, de cohérence, de vision stratégique, et c'est le cas, par exemple, dans l'action culturelle et patrimoniale puisqu'à travers l'intégration des trois anciennes collectivités, le secteur du patrimoine, qui représentait en 2017, ça été dit, 70 agents, en représentent aujourd'hui 190.

Et, au-delà des difficultés de gestion administrative et humaine induit par le processus de fusion, il y a aussi un effet levier extraordinaire, par exemple, et ça été dit par Josépha, sur la politique muséale qui est désormais mise en œuvre avec un véritable maillage réseau à l'échelle de la Corse tout entière.

Donc, premièrement un travail technique et administratif, pour lequel il faut rendre hommage à tous les services.

Dire aussi avec un sourire à Marie-Thé MARIOTTI que, bien sûr, on peut toujours et on doit toujours améliorer, notamment dans le domaine de la simplification, et c'est vrai pour le patrimoine, et c'est vrai pour les autres aides, y compris des aides aux communes, par exemple, ou les aides aux entreprises ou associations, c'est ce que nous avons essayé de faire et ce qu'il faudra continuer à faire. Mais dire que si, finalement, à force d'efforts, le délai est aujourd'hui ramené à 6 ou 7 mois entre l'introduction d'une demande et l'arrêté attributif de subvention, je pense qu'il est difficile d'aller en deçà, c'est une gestion qui est extrêmement réactive.

Un autre mot, sur la transversalité, ça été dit également, Josépha GIACOMETTI a travaillé, par exemple, avec François SARGENTINI, l'Office de l'environnement, par exemple avec Nanette MAUPERTUIS sur les affaires européennes, par exemple avec la direction de l'aménagement du territoire et le numérique, avec une dimension numérique sur la culture qui a été une dimension essentielle et qui nous permet aussi d'aller vers de nouveaux publics, vers de nouveaux lieux, notamment dans l'intérieur.

Et un dernier mot, enfin, pour dire que ce n'est pas par hasard que nous avons essayé de mettre la culture, le patrimoine, la langue, la jeunesse, l'éducation, la formation, l'enseignement au cœur de notre politique d'ensemble. Et c'est aussi une réponse à l'inquiétude ontologique de la société corse qui s'interroge sur son devenir, qui s'interroge sur sa cohésion, qui s'interroge sur sa capacité à faire front face à des mécanismes qui sont ceux de la spéculation, de la dépossession, quelquefois la logique de bandes, de pressions, de factions que l'on connaît. Une des réponses, au-delà de la réponse pénale, au-delà de la réponse économique, au-delà de la réponse sociale, c'est la culture et c'est l'éducation.

Et, lorsque l'on transmet le patrimoine, lorsque l'on transmet la culture, lorsque l'on transmet la langue et qu'on permet, y compris à celles et ceux qui n'y avaient pas accès ou qui n'en connaissaient rien, de s'en emparer, on participe aussi à renforcer la cohésion de l'ensemble de notre peuple, on participe à faire un lien entre hier, aujourd'hui et demain, on participe à ouvrir sur l'Europe et sur la Méditerranée, et lorsque cette politique-là rentre en résonance, par exemple, avec la politique pour les étudiants ou plus globalement, la politique pour la jeunesse mise en œuvre par Lauda pendant cette mandature, on se rend compte qu'il y a une vraie

vision stratégique qui, certes, ne produira sans doute ses effets que dans 5, 10, 15 ou 20 ans.

Mais je peux vous dire, et je termine, que le nombre, par exemple, de maires ou simplement d'habitants et de Corses qui, dans les villages, nous ont remercié, pas à nous, ont remercié la Collectivité de Corse, ont été fiers de voir que leurs églises, leur patrimoine mobilier et immobilier, matériel, immatériel, était conservé, transmis et accessible désormais au plus grand nombre, c'est une récompense et une gratification, particulièrement pour Josépha GIACOMETTI qui était en charge de ce dossier, qui vaut à mon avis, tous les discours affectueux et chaleureux que nous pouvons lui adresser aujourd'hui.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif. Donc, nous allons voter sur cette prise d'acte de manière formelle et par groupe.

M. Hyacinthe VANNI : les élus du groupe « **Femu a Corsica** » votent **POUR**.

M. Petr'Antone TOMASI : les élus du groupe « **Corsica Libera** » votent **POUR**.

Mme Anne TOMASI : « U Partitu di a Nazione Corsa » vota **À PRÒ**.

Mme Chantal PEDINIELLI : les élus du groupe « **Per l'Avvene** » votent **POUR**.

Mme Isabelle FELICIAGGI : les élus du groupe « **La Corse dans la République** » votent **POUR**.

Le Président TALAMONI

L'ASSEMBLEE DE CORSE PREND ACTE DE CE RAPPORT (n° 207) ²

(Absents : « Andà per dumane »)

Nous passons au rapport suivant :

*** Raportu n°226 : Bilanciu di i travagli di u Cumitatu di seguitu di i spiazamenti medicali urgenti.**

² Délibération n° 21/097 AC

* **Rapport n° 226** : Bilan des travaux du Comité de suivi des déplacements médicaux urgents.

Le Président TALAMONI

Vannina ANGELINI-BURESI va nous présenter ce rapport qui, formellement donc, est déposé par le Président de l'Assemblée de Corse, mais qui en fait concerne la commission présidée par Mme ANGELINI-BURESI.

Donc, vous avez la parole pour présenter ce rapport.

Mme Vannina ANGELINI-BURESI

A ringrazià vi, O Sgio Presidente.

A ringrazià vi soprattuttu d'avè mi lasciatu issa presidenza chì ghjè a vostra, induve aghju avutu piacè, mentre issi dui anni, appena menu di 2 anni, di u cumitatu di seguitu di i spiazamenti medicali.

S'hè addunitu spessu è sapemu perchè, dunque v'aghju da leghje.

Ci hè statu a messa in piazza di u numeru verde di a CDC, chì ùn funziunava micca bè. Dunque ci semu adduniti parechje volte incu i sfarenti attori, perchè aviamu capitu è aviamu vistu dunque chì c'eranu i guai quand'ellu c'era un spiazamentu in urgenza, per una famiglia, quand'ella era di notte dinò, quand'ella era a sera tardi, c'eranu i guai per e famiglie da pudè avè un bigliettu d'avviò ind'è l'urgenza, da pudè parte incu qualchissia di malatu.

Dunque, ci hè statu issa messa in piazza di u numeru verde è ghjè dopu à ch'ellu ci sia statu dunque una chjama d'ufferta, ghjè l'associu Inseme chì hà rispostu dunque à su mercatu, è, dapoi, ci hè su numeru verde chì ghjè messe in piazza.

Dopu, u cumitatu, ind'è u secondu tempu, hà travagliatu nant'à l'armunizzazione di e 2 CPAM. N'avemu parlatu spessu, ci hè ancu statu una muzione chì ghjè passata. E CPAM cismonte è e CPAM pumonte sò ghjunte dunque à armunizà si dopu à parechje reunione di u cumitatu.

Eppò, ind'è e so ultime reunione, u cumitatu hà travagliatu nant'à u fattu chì e famiglie, quand'elle devenu spiazà si in Francia cuntinentale, li firmava troppu da pudè allughjà si, perchè sapemu chì i sfarenti associi, ch'ellu sippia Inseme, ch'ellu sia La Marie-Do, ma dinò a Liga contr'à u cancaru, piglianu in carica a mità dunque di l'alloghji, ch'ellu sia in Marseglia o in Nizza, ma firmava troppu per se famiglie. Dunque avemu cercu di sapè cume li pudiamu aiutà è credu chì avemu da sente, da quì à pocu, podassi dumane, un raportu di a cunsigliera esecutiva in carica

di a saluta, chì a riflesu dunque à cume piglià in contu sta parte chì firmava troppu impurtante per se famiglie, è cumu vene li in aiutu. E ci semu scontri, avemu discorsu, è dunque semu felice ch'ellu ci sia su raportu.

Ma, ùn smintichemu micca quantunque ind'è e nostre cunclusioni di sta seria di riunione chì, più che mai, sapemu chì ghjè di primura maiò ch'ellu ci sia dunque un CHRU in Corsica, da chì e famiglie ùn ebbini più à spiazza si cusì luntanu da ind'è elli, è chì l'accessu dunque à tutte e manere di pudè si curà sianu quì in Corsica, è chè ùn sianu micca sempre ubligati di parte cusì luntanu.

A ringrazià vi.

Le Président TALAMONI

A ringrazià vi, Cara cullega.

Donc, sur ce rapport, il n'y a pas d'avis de commission, donc la parole est à qui la demande, et je sais que l'Exécutif a demandé à intervenir. S'il n'y a pas de demandes de prises de parole s'agissant de l'Assemblée de Corse, Bianca FAZI a la parole sur ce rapport.

Mme Bianca FAZI

Merci, M. le Président.

Effectivement quelques éléments de réponse. Donc, le rapport du comité des déplacements médicaux met une nouvelle fois l'accent sur les droits des patients et la problématique des déplacements médicaux ancienne, connue et même reconnue au niveau des politiques volontaristes portées par la Collectivité.

Je ne reviendrai pas sur les limites de l'offre de soins de notre île qui expliquent et justifient ces déplacements, je ne reviendrai pas non plus sur le détail des chiffres : 25 000 déplacements annuels.

Le rapport présenté par le CESEC, en date du 18 septembre 2018, révèle à nouveau toute l'ampleur de ce sujet.

Je rappellerai seulement, en appui du rapport présenté par le comité, que la Collectivité de Corse finance depuis des années sur son budget le second accompagnant des enfants malades. Les CPAM de Corse prennent en compte partiellement cette charge depuis désormais deux ans sur des enveloppes revues annuellement et non sanctuarisées.

Je préciserai qu'en lien avec les associations de malades, ce dispositif a évolué à plusieurs reprises et en particulier en 2017. La délibération de l'Assemblée

de Corse d'octobre 2017 révisait ainsi les bases du système pour proposer une offre plus adaptée : élargir le périmètre des prises en charge du second accompagnant, y compris pour des consultations simples en assouplissant les conditions d'âge.

Pour faire évoluer l'offre d'information et d'assistance, et Mme la Conseillère territoriale l'a rappelé, un numéro vert a été ouvert sur des plages horaires élargies, 7/7 jours et de 6 heures à 22 heures.

Financement d'une mission d'information aux familles territorialisées : assurer aux familles la dispense d'avance des frais pour l'achat des billets du second accompagnant. Renforcer le dispositif de réservation des places en urgence en lien avec les compagnies aériennes et maritimes, y compris la nuit.

Depuis 2019, cela est rappelé dans le rapport du comité, l'association Inseme a répondu au marché lancé par la Collectivité de Corse, assure ces missions et nous nous félicitons de cette collaboration. Je veux saluer à cette occasion le travail majeur indispensable des associations qui œuvrent dans ce domaine, la Ligue contre le cancer, la Marie-Do, Inseme, pour ne citer que celles-ci.

Concernant la prise en charge des déplacements médicaux, des améliorations ont été apportées. Il reste néanmoins que la prise en charge du premier accompagnant à la charge des CPAM appelle notre attention aujourd'hui. En effet, la CPAM du Pumontu a modifié ses modalités d'intervention en centralisant la gestion des bons de transport dans le cadre d'un marché national. Certains retours semblent indiquer que la relation de proximité n'est plus aussi simple pour les usagers dans ce nouveau cadre. Nous avons déjà interpellé la direction de la CPAM du Pumontu ; une évaluation du service à l'utilisateur sera nécessaire.

Par ailleurs, malgré une intervention d'Olivier VERAN aujourd'hui, nous attendons la pérennisation et la concrétisation de la promesse gouvernementale sur la prise en charge du second accompagnant.

La prise en charge des déplacements médicaux, comme le rapport le souligne, ne concerne pas seulement le transport mais également les frais d'hébergement. Actuellement, la Collectivité intervient et finance les frais d'hébergement des familles d'enfants malades. Ce financement intervient dans le cadre d'une convention triennale – je vous proposerai d'ailleurs un rapport dans quelques instants – conclue avec les structures d'hébergement présentes sur Marseille, sur Nice et, depuis mai 2021, nous financions une structure supplémentaire sur Nice qui a été portée par l'association Inseme.

Je vous rappelle que le financement annuel est de l'ordre de 70 000 € et qu'il sera majoré actuellement par ce nouvel appartement sur Nice.

La difficulté des parents d'enfants malades à se loger à des conditions financières accessibles, la saturation de ces structures, l'analyse des territoires accueillant les enfants nous ont poussés à élargir cette offre. Les Bouches du Rhône, les Alpes-Maritimes concentrent l'essentiel du besoin pour 6 000 nuitées, mais Paris et Lyon sont également concernées.

Ainsi en 2020, nous avons contacté une vingtaine de structures supplémentaires afin de proposer un partenariat financier. Des rendez-vous sont ainsi pris avec plus d'une dizaine d'entre elles sur Paris, Lyon, Montpellier, Marseille et Nice.

Nous espérons ainsi pouvoir élargir l'offre d'accueil financée par la Collectivité de Corse et mieux répondre aux besoins des familles corses touchées par la maladie.

C'est également dans cet esprit que nous finançons une structure d'hébergement sur Bastia, « la Maison du Sacré Cœur ».

Le rapport du comité des déplacements médicaux ouvre une autre dimension : celle de la prise en charge totale des frais d'hébergement des accompagnants de l'ensemble des malades, quel que soit l'âge des malades. En effet, les associations que je citais tout à l'heure interviennent sur l'ensemble des publics.

Les conditions d'intervention pour diminuer le reste à charge est effectivement à l'étude sur un plan technique et financier, mais aussi surtout dans la définition d'un cadre juridique.

Nous ne manquerons de revenir devant l'Assemblée dans le cadre de la proposition d'un rapport et, si nous ne sommes plus là, j'espère que les élus suivants feront la même chose.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Nous allons, sur ce rapport, prendre acte de manière formelle, il y a une délibération. Je vais demander aux groupes de voter.

M. Hyacinthe VANNI : les élus du groupe « **Femu a Corsica** » votent **POUR**.

M. Petr'Antone TOMASI : les élus du groupe « **Corsica Libera** » votent **POUR**.

Mme Anne TOMASI : « **U Partitu di a Nazione Corsa** » vota à prò.

Mme Chantal PEDINIELLI : les élus du groupe « **Per l'Avvene** » votent
POUR.

M. Pierre GHIONGA : le groupe « **A Corsa ind'è a Republica** » vote
POUR.

Le Président TALAMONI

Merci. L'Assemblée a **PRIS ACTE**³

(« **Andà per Dumane** » absent).

Nous passons au rapport suivant n° 174. Ce rapport va être présenté par Bianca FAZI.

SUCIALE È SALUTE / SOCIAL ET SANTÉ

* **Raportu n° 174** : **Dispositivu territoriale d'aiutu pè e famiglie di zitelli chì stanu in Corsica uspitalizati in cuntinente - Cunvenzione trianninca d'alloghju**

* **Rapport n° 174** : Dispositif territorial d'aide aux familles d'enfants résidant en Corse hospitalisés sur le continent - Convention triennale d'hébergement

Mme Bianca FAZI

Merci, M. le Président.

J'en profite, c'est le seul rapport que j'ai aujourd'hui, pour remercier les services, la DGA ici présente, Mme SIMONI, la DGS, Mme GELABERT, pour tout le travail qu'ils ont engagé à mes côtés pendant ces trois ans et demi. Je vous avoue qu'ils ont beaucoup travaillé, notamment pendant la crise COVID, avec des horaires très élargis, y compris les week-ends, les fériés et la nuit bien souvent.

Ce rapport est un dispositif d'aides aux familles d'enfants résidant en Corse et hospitalisés sur le continent. Vous l'avez vu, cela occasionne des difficultés matérielles et financières qui ont contribué à accentuer la détresse de ces familles.

Malgré la présence d'associations et le développement de l'entre aide, les solutions d'hébergement qui s'offrent aux parents sont souvent très compliquées et coûteuses.

³ Délibération n° 21/098 AC

Par ailleurs, le développement des soins en ambulatoire dans le cadre de protocoles longs, notamment sur les cancers des enfants, nécessite d'être hébergés à proximité des centres de soins pour des périodes qui peuvent durer même plusieurs mois.

Le dispositif actuellement en vigueur repose sur un conventionnement avec des structures d'hébergement. Celles-ci concernent Marseille et Nice et proposent d'héberger à la nuitée des enfants malades et/ou leurs accompagnants.

Ce conventionnement est destiné à pérenniser l'accueil de familles d'enfants, dès lors que le séjour s'effectue dans le cadre d'un contrôle médical par les organismes d'assurance maladie.

L'aide annuelle de la Collectivité est établie sur la base d'un forfait par personne hébergée.

Nous allons vous proposer des conventions triennales jusqu'en 2023 avec trois structures : « Un toit pour mes parents » à Marseille, « la PEP 06 » qui a pris la suite de « La maison du bonheur » sur Nice et un nouveau partenaire, l'association « Inseme » qui a ouvert un hébergement sur Nice en novembre 2021.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a un avis de la commission de la culture.

Mme Laura-Maria POLI-ANDREANI

C'est un avis favorable qui a été émis sur ce rapport.

Le Président TALAMONI

Il n'y a pas de demandes de prise de parole ? Je vais mettre aux voix ce rapport. Il s'agit d'approuver la convention et donc, il faut un vote formel, y compris en donnant la liste des élus qui votent par groupe.

M. Hyacinthe VANNI

Pour les élus présents et représentés du groupe « **Femu a Corsica** » dont les noms suivent : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne

GIOVANNINI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Anne-Laure SANTUCCI et Hyacinthe VANNI votent **POUR**.

Mme Laura-Maria POLI-ANDREANI

Pour le groupe « **Corsica Libera** », les élus présents et représentés dont les noms suivent : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI votent **POUR**.

Mme Anne TOMASI

Pour le groupe « **Per u Partitu di a Nazione Corsa** » présents ou représentés : Mattea CASALTA, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Paul MINICONI, François BERNARDI, Jean-François CASALTA, Joseph PUCCI, Pascal CARLOTTI, Pierre POLI, Anne TOMASI, votons **POUR**.

Mme Chantal PEDINIELLI

Les élus présents ou représentés du groupe « **Per l'Avvene** » dont les noms suivent : Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Marie-Anne PIERI, Camille de ROCCA SERRA, Chantal PEDINIELLI, votons **POUR**.

M. Pierre GHIONGA

Pour les élus présents ou représentés du groupe « **La Corse dans la République** », Valérie BOZZI, Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, François-Xavier CECCOLI, Pierre-Jean LUCIANI, Pierre GHIONGA : **POUR**.

Le rapport n° 174 est ADOPTE à l'unanimité des présents⁴.

(Absents : « Andà per Dumane »)

Rapport suivant :

*** Raportu n° 232 : Bilanciu di i travagli di a cummissione ad hoc in carica di a riflessione ingiru à e pulitiche publiche di a lingua corsa**

⁴ Délibération n° 21/099 AC

* **Rapport n° 232** : Bilan des travaux de la commission ad hoc en charge de la réflexion autour des politiques publiques de la langue CORSE

Le Président TALAMONI

La présidence de cette commission est assurée par Vannina ANGELINI-BURESI. Elle va donc nous présenter ce rapport.

Mme Vannina ANGELINI-BURESI

À ringrazià vi torna, o Sgiò Presidente, d'avè mi fattu cunfidenza da riprinsintà vi par presidà sa cummissione.

Tengu, innanzu di di duie parolle nant'à u raportu chì ognunu hà avutu troppu tardi, tengu à scusà mi è mi scusu par tutti i me cullegghi, ma soprattuttu par i me cullegghi chì anu sempre participatu à a cummissione, è ùn eranu micca numarosi, ma certi sò sempre vinuti. Eccu.

Ùn c'era più nimu chì u nostru attaccatu di cummissione hà dumandatu à cambià di postu, dunque ùn aviamu più à nimu è hè statu cumplicatu da fà stu travagliu di bilanci, di raportu, cum'hè statu cumplicatu dinò à a cummissione d'adduniscesi st'ultima annata, trà i prublema di COVID è i prublema di parsunale, hè par quessa chì mi scusu.

Vulariu ringrazià quantunque i sirvizzii chì, ancu si certi ùn eranu micca capace di ritrasmette cum'ellu si divia in lingua corsa u contu resu di e reunione, l'anu fatta è vulariu ringrazià, ùn sò micca s'ellu si face ma l'aghju da fà quantunque, Paule MARCUCCI, chì ghjera quì par seguità u travagliu di a cummissione di i spiazamenti medichi è chì ha fattu quantunque issu travagliu incu issa cummissione in lingua corsa.

Cume vo a sapete, dopu fattu u custattu chì u percentuale di tramandera è l'usu di a lingua in lu solcu familiare era assai debule, una prima fasa di travagliu hè stata cunsacrata à u duminiu di a prima zitellina. S'hè urganizata issa stonda, ingiru à a quistione di l'amparera è di l'immersione, tenendu à mente i scopi chì sò, d'una parte, fà cresce a tramandera è, di l'altra, dà à i locutori a brama di praticà sa lingua à u cutidianu.

Dunque, avemu addunitu l'attore di u settore di a prima zitellina. Ci sò state parechje reunione è sò state assai intarrissante è custrutive.

L'attore di a prima zitellina impegnati ind'è a diffusione di u corsu ind'è e strutture d'accolta cum'è e ciucciaghje ;

- Studia esempi di rughjoni for'di Corsica ingagiati ind'è a listessa dimarchja. Ci simu adduniti in visio incu i prufeziunali di u Paese Bascu ;
- Mette in anda una pulitica di « Bagnu linguisticu » ind'è e strutture d'accolta di a prima zitellina cù : una cumunicazione in direzione di e famiglie ; furmazione prufeziunale ; un rinforzu di a prisenza di u corsu ind'è filiere tecniche è prufeziunale per l'amparenti (LP, CAP ecc.)
- Aiutà à a creazione d'arnesi per l'amparera di e mammarelle (U librettu « O Chjù » è le so appiigazione per asempiu).
- Crescita di u bughjettu di CANOPE
- Valutazione sistematica di u livellu in lingua corsa di i zitelli.
- Pruposta d'una prima à e mamarelle chì s'impegnanu ind'è a messa in opera di u bagnu linguisticu in lu so mistieru
- Pruposta di signaletica in lingua corsa ind'è e strutture d'accolta di a prima zitellina.

Dopu, cume vo a sapete, sa cummissione s'hè addunita in giru à a Riforma Blanquer, a riforma di bascegliè. Hè statu un fattu d'attualità è avemu adduniti dunque l'insignanti per parlà di sta riforma è di i piriculi di sta riforma.

A piazza di a lingua ind'è a sucietà ghjè stata a nostra terza tappa, diciaraghju, di travagliu.

Dopu à parechji mesi d'inattività, colp'à a crisa sanitaria, a cummissione hà ripigliatu i so travaglii, iniziendu un ciculu di riunione ingiru à a problematica di a piazza di a lingua corsa è la so diffusione ind'è a nostra sucietà.

Cusì, parechji attori di u settore di i medii è l'audiovisivu sò stati invitati per dà u so parè è parlà di e so difficoltà.

À l'esitu di i so travaglii, a cummissione si rallegra d'avè pussutu fà su travagliu di censu di l'iniziative pubbliche è private, messe in piazza è purtate à prò di a lingua corsa, è di vede a crescita di l'impresu è di l'associi in u settore linguisticu.

À l'occasione di i so travaglii, a cummissiò s'hè resu contu di a necessità di fà sorte a lingua di u quattru propiu « accademicu » è permette à i Corsi d'avè spazii, ancu virtuali, duv'elli pudianu fà usu di a so lingua.

A cummissione torn'à à ripete a necessità per a lingua corsa d'esse ricunisciuta è chì a sola via per sta ricuniscenza, hè un statutu di cuufficialità. Quessa a sapemu.

À ringrazià vi.

Le Président TALAMONI

À ringrazià vi. A parolla à Mme TOMASI.

Mme Anne TOMASI

À ringrazià vi, o Sgiò Presidente.

Vogliu à ringrazià a presidente di a cummissione pè su bilanciù di u nostru travagliu.

Vulerebbe ghjustu dà u mo parè nant'à su bilanciù, nant'à u travagliu ch'ella fattu essa cummissione.

Pè cumincià a prima zittellina, a sapemu, ùn aghju micca da vultà nant'à l'impurtenza di a lingua pà i più ghjuchi, n'emu parlatu assai mi pare. Vogliu ghjustu ramintà chè una di l'azione e più impurtante di a pulitica linguistica di sta maggiurità, à contu meiu, pensu ch'ella hè a piu impurtanta indè a simbulica di ciò ch'ella porta.

Vulerebbe dinò ramintà una parte di u travagliu chè no avemu fattu indè a cummissione chì ghjè u prugettu di stabilimentu di a ciucciaghja di a Cullettività chì mi pare ambiziosu è bella sicura, chè ùn puderemu micca mette in piazza da un ghjornu à l'altru. Pensu ch'ella devera esse una primura di u prossimu esecutivu.

U secondu puntu di a riforma BLANQUER, vogliu ramintà quì ch'ellu hè statu un fiascu per a lingua, malgrata a mubilisazione unanima di a cummissione di l'Assemblea è ancu aldilà, ùn imaginemu mancu e cunsequenze per l'insignamentu di a lingua à mez'andà.

À u liceu, i giovani di u mumentu quand'elli cunstruiscenu a so identità è s'elli ùn anu micca accessu à a lingua à stu mumentu, a lingua ùn serà micca parte di sta custruzione è dunque di a so identità di cittadinu. Ghjè u primu nivellu per una sucietà bilingua, travaglià annant'à l'insignamentu di a lingua.

U secondu livellu d'una sucietà bilingua, ghjè a prisenza indè a vita di tutt'i ghjorni di a lingua. Ghjè per quessa chì a cummissione hà travagliatu nant'à a lingua è i meddia perchè ghjè cusì chì a lingua pò entre indè a vita di tutt'i ghjorni, in particolari in l'audiuvisiu per i ghjorni d'oghje.

Ghjè u resultatu di u pianu meddiu messe in ballu da u cunsiglieri esecutivu mà, è hè ciò ch'elli ci anu dettu a ghjente chì anu travagliatu cù noi, c'hè bisognu à sviluppà l'audienza cù i mezi di diffuzione.

Mà c'hè dinò un terzu livellu per avè una sucietà bislingua è su terza livellu hè da imaginà. Ghjè perquessa chì pensu chì l'organizzazione di u travagliu di sta cummissione deve esse ripensatu pè l'avvene.

Avemù travagliatu è ghjè benissimu, ghjè u puntu di pertenza, mà avà ci vole à imaginà l'avvene.

A cummissione deve esse una forza di prupusizione. Ci vole imaginà arnesi novi è muderni : per esempiu, perchè micca un dizziunariu cumpletu d'accessu in ligna cù lessichi tematchi. Ci vole à pensà u travagliu di u cunsigliu di a lingua come una accademia corsa. Ci vole à prupone innuvazione, orientazione nove, per esempiu in u duminu di a sucietà cum'ellu hè statu prupostu u prugettu d'imprese bislingue.

Ci vulerebbe dinò à mette in piazza a rilazione di travagliu è di riflizione cumuni cù l'altri populi in situazione simile in Francia ò in Auropa, è sapemu ch'elli sò numerosi. In Francia, i Britoni, i Baschi, i Catalani di u Nordu, l'Alsazziani, l'Uccitani, per travaglià insieme u nostru raportu à a Francia è e nostre rivendicazione, mà dinò i Baschi è i Catalani di u Suddu, i Galissiani, i Galesi, i Valdutani, i Ghjirugliani, i Danesi d'Allemagna, l'Allemani di u Danemarche, parecchie populi d'Auropa. E situazione sò numerose è tutte sfarente, è l'idee bone ci n'hè dapertuttu.

Ci vole à mette in piazza rilazione istituziunale perchè tuttu u mondu possi andà à circa l'ispirazione indè quelli chì anu avutu idee sfarente di e nostre.

Per compie, pensu chì a cuufficialità si strappa di duie manera.

A prima, bella sicura, ghjè a dumanda à u Statu, mà per dumandà, per ottene sta dumanda à u Statu, ci vole à preparà a sucietà.

Prima, perchè ùn basta micca à dichjarà a cuufficialità, sè i fatti ùn seguitanu micca.

Secondu, perchè sè a sucietà hè bislingua, sè a prisenza di a lingua cresce abbastanza di manera significativa in e scole, in i media, mà dinò in l'intraprese, in u sportu, in a comunicazione istituziunale, quì in s'emiciculu, a cuufficialità di fattu ferà chì u Statu serà oblicatu da ricunosce sta lingua chì hè a nostra.

À ringrazià vi.

Le Président TALAMONI

À ringrazià vi. Altre dumande ? Nò.

Podassi una parolla. Sè vo vulete cum'ellu c'hè u vostru raportu, u piglieremu dopu, u raportu nant'à a lingua chì sò liati i dui raporti. Sè vo vulete di una parolla pà rapurtà què, eppò dopu averete a parolla nant'à u vostru raportu.

M. Xavier LUCIANI

Femu cusì, hè entese cusì.

Puderia parlà è fà u listinu di l'azione è soprattuttu ciò ch'emu previstu di fà, perchè chì c'hè parechji cartulari in anda, par esempiu l'affari di l'inchiesta di trasmissione à e famiglie.

Attualmente, ci n'hè una, u pigliu à testimone, chì hà travagliatu annantu cù noi, l'amicu COLONNA, cù l'università è cù u serviziu. In logica avaremu i resultati st'estatu nantu à a trasmissione, ma cù un'inchiesta assai pisia è diceraghju assai seria à u livellu di l'elaborazione di i questiunari. Quessa hè impurtante di divi la, perchè avemu messu à tuttu mondu à mezu, è in prima l'Università.

Nant'à u restu, hà fattu quantunque u bilanciù à l'accorta di l'azione, hà parlatu di a piccula zitellina, hà parlatu dinò di tuttu ciò chì tocca u pianu meddia è forse parlà dinò di e case di a lingua, di u fattu chì emu quantunque quasi duppiatu u cittu di a lingua corsa dipoi chè no ci simu, quessa hè impurtante di di la dinò.

Parlà dinò di u CPER, u cuntrattu di pianu cù u Statu, l'anzianu era statu firmatu in 2015 da a « mandatura GIACOBBI ». Quessu simu in tracciu, in core d'elaborazione. Hè un cuntrattu di pianu chì ghjè statu custruitu da i servizii, in cullaburazione cù l'universitarii è chì mi pare à me oghje pone, à u mancu à un livellu educativu, a sfida.

Avete parlatu di a riforma di u liceu, di u pianu BLANQUER, aspettemu da l'amministrazione generale una mudifica di a piazza di u corsu ghjustu à puntu, à l'esame di u basciigliè.

Dopu, c'hè dinò l'affare di l'acquisti perchi, à ricurdà vi che ind'è u 2016, erami cullati in Pariggi tutt'inseme, Jean-Martin, c'era ancu Petru, l'agregazione, u fattu ch'avemu strappatu quantunque un pianu di furnazione per u primariu, chè avemu apertu à e prime scole imersive è ch'avemu dinò rinfurzatu u rolu di CANOPE, n'emu da parlà dopu, u fattu chì CANOPE, annu, à st'epica quì, ghjera minacciata di morta, in tutte i casi, ghjera in tracce d'esse sbandunnata da a riforma BLANQUER.

Tuttu què pè divi chì l'anzianu CPER pisava 17,8 M€ mi pare. Quellu chè no prupunimu oghje, hà da pisà 30 M€, quasi u doppiu, cù una parta educativa chì passerà da 17 M€ à 24 M€, è una parta sucietale di 6,2 M€.

C'hè quantunque un'azione abbastanza forte.

C'hè vultutu, a dicu in francese, la construction patiente. C'hè vultutu quantunque à ristrutturà u serviziu pè ghjustu à puntu avanzà. Quandu dicu quessa, a sapete chì c'hè quantunque u fattu chì, ind'è u CPER, avemu tenutu à l'ingrossu u fundamentale, chì ghjè a furmazione soprattutu, cù un pianu di furmazione da u sicundariu ch'ùn esistiva micca.

Dunque ci hà da esse à parte da settembre, dui piani di furmazione maiò : unu per u primariu chì hà da cuntinuà è unu per u sicundariu pè i professori di e discipline non linguistiche, ghjustu à puntu, pè sviluppà quant'ellu si pò e filiere bislingue di u cullegiu è dumandà un'esperienza in liceu, hè stata accettata da u Statu.

Dunque, possu parlà, aghju quì quatu fogli annant'à ciò chè no femu.

Avà, ghjustu un puntu, o Sgiò Presidente, nant'à l'idea di cuufficializzazione. Ghjè vera chì c'hè bisognu forse oghje di strutturà i territorii corsi. Quandu dicu territorii, ghjè chì c'hè bisognu d'una lea cù u terrenu, aldilà di e scole. Òn basta micca d'avè un pilastru educativu pè prumove una lingua, ci vole dinò un usu spartu, ùn parlu micca di a cartula, ùn parlu micca di e case, ùn parlu micca di a festa di a lingua chì tocca tutt'a sucietà, mà c'hè quantunque un bisognu d'avè agenti di sviluppi lingvistichi nant'u terrenu, c'hè bisognu di una ingegneria regionale, pè esempiu in Fium'orbu ò in Alta Rocca. C'hè bisognu dinò d'animatori territoriale capaci di furmà a ghjente, ch'elli siani publicu di maiò ò i persunali di e culltività o di e ciucciaghje. C'hè dinò u fattu chì dipoi unepoche di settimane, circemu ghjustu à puntu per raportu à i territorii di creà punti di a direzione. Dipoi un mese, avemu un'antenna in Bastia, dunque avemu avà Aiacciu, Bastia è Corti. Hè interessante per noi di di la dinò.

Òn parleraghju micca di u restu. Parleraghju solu di l'oggettivi pulitichi, finalmente, oghje simu à dumandà ci, aldilà, eiu parlu di què, l'aghju purtatu à postu, Ghjuvan'Battistu MARCELLESI, in 85, « terre corse », ghjè u primu cumunistu corsu chì hà parlatu di cuufficialità.

Òn simu micca quì, l'aghju detta à BLANQUER perchè avemu avutu una currispundenza, simu in situazione oghje di sorte, di caccia ci da u dibattitu franco-corsu. Òn si pò micca quì oppone una lingua à un'altra lingua. Pensu chì ghjè oghje u scopu di u corsu di pudè sviluppà l'aghja di a cursufunia ind'è u Mediterraniu è ind'è u spaziu rumanicu. Dunque, sortu di st'affare quì.

Anne TOMASI hà parlatu di cuuperazione cù tutte e regione ch'annu una lingua ufficiale : a Catalogna, u Paese Bascu, ancu u Paese Gallu. Quì c'hè un bisognu oghje, ghjustu à puntu, di custruisce qualcosa insieme di manera più sova.

Dopu, c'hè dinò u fattu chì c'hè bisognu per noi, a dicu à spessu, di prumuve l'immersione ancu ind'è u primariu. Pensu chì c'hè una strada à apre, è chì mi pare abbastanza faciule postu chì avemu quantunque più di 300 zitelli avà in scola materna chì u praticheghjanu, cù risultate interessante, ancu à u livellu di valutazione.

M'arrestu quì perchè ci seria tant'affara à dì.

Ghustu per dì vi chì quandu n'avemu dettu, quatr'anni fà, « a lingua di tutti, una lingua per tutti », pensu chì c'hè dinò è l'hà detta Anne è ancu Vannina, c'hè su bisognu dinò di vuluntà popolare. Oghje, parlemu di a lingua corsa in corsu quì, forse chì sarebbe interessante di parlà d'altri affari. L'ufficialità, a femu dipernoi, a sapete bè, mà soprattuttu, parlà ancu d'altri affari in lingua corsa, ùn simu micca quì, cundannati à parlà di a lingua corsa in corsu.

Le Président TALAMONI

À ringrazià vi. Emu da piglià attu di stu raportu.

Je demande aux présidents de groupes comment votent les élus de leur groupe. Ça n'est pas la peine de les énumérer, c'est une prise d'acte.

M. Hyacinthe VANNI : les élus du groupe « Femu a Corsica » votent **POUR**.

Mme Laura-Maria POLI-ANDREANI : les élus du groupe « Corsica Libera », votent **POUR**.

Mme Anne TOMASI : Noi, « PNC » dinò piglemu attu.

Mme Chantal PEDINIELLI : les élus du groupe « Per l'Avvene », prend acte.

M. François ORLANDI : le groupe « Andà per dumane » prend acte également.

M. Pierre GHIONGA : le groupe « A Corsica indè a Republica » prend acte également.

Le Président TALAMONI

Merci. L'Assemblée a pris acte du rapport (n° 232)⁵.

⁵ Délibération n° 21/0100 AC

Pour rester dans le même domaine, il y a un rapport n° 201 du Président du Conseil exécutif.

M. LUCIANI a la parole pour présenter ce rapport.

LINGUA CORSA / LANGUE CORSE

*** Raportu n° 201 : Aiutu à a pruduzzioni d'arnesi pedagogichi par l'insignamentu di a lingua corsa - Cunvanzioni CANOPE-CdC programma 2021**

*** Rapport n° 201 : Aide à la production d'outils pédagogiques pour l'enseignement de la langue corse - Convention CANOPE-CdC programme 2021**

M. Xavier LUCIANI

Parlemu in corsu. Avemu pigliatu u versu, cuntinuemu.

CANOPE chì ghjera u centru regionale di documentazione pedagogica, ghjera in difficoltà, per vià d'una riforma à u livellu francese, chì ghjera pronta à sbandunnà ciò ch'era fattu quì.

Sapete bè chì CANOPE, Vannina n'hà parlatu prima, per esempie pè e ciucciaghje, u femosu « O Chjù », avemu messu 50 000 € pè « O Chjù ». Dunque CANOPE, avemu riesciutu quantunque à fà qualcosa d'interessente postu chì quist'annu, ghjè u cuntrattu di pianu in corsu, quellu d'avà, prupunimu quantunque 300 000 €. Aghjustemu dinò i 100 000 € chì so stati dicisi eri per raportu à l'aspetti patrimoniali.

CANOPE, in affare di quatr'anni, avemu duppiatu u sustegnu. Possu dì è a dicu à l'accorta, ùn vale micca à leghje e pruposte perchè e pruposte sò interessente, da a scola materna sinamente à tuttu ciò chì ghjè punteli diddattichi di u sicundariu. Mà forse ghjè u centru di documentazione pedagogica u più impurtante pè noi forse di a regione mediterranea, postu chì in Sardegna ùn c'hè nunda è ind'è l'isuli dinò, ghjè un'arnese chì mi pare per noi à diffende ind'è a so forma attuale. Sò chì ghjè in periculu, a dicu quì, ciò ch'elli facenu per noi ghjè qualcosa ch'ùn si pò mancu quantificà perchè se ùn c'hè micca què, pensu chì l'insignamentu seria bracci mozzu, ò lingua mozza cume la vi pare.

Dunque 300 000 €, ghjè un sustegnu chì mi pare impurtante chì mi pare previstu dinò nant'à l'anni à vene, à a listessa altura ò ancu di più. In tutti i casi, vi possu dì chì ghjè unu di i quattu pilastri d'issu cuntrattu di pianu. Dunque CANOPE,

300 000 €, più 100 000 € cù l'aspettu patrimoniale, dunque à sustene è forse ancu di più chè cusì. Eccu.

Le Président TALAMONI

À ringrazià vi. Nant'à su raportu c'hè un avisu di a cummissione di a cultura.

Mme Marie SIMEONI

Favorable, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Merci.

Le Président SIMEONI

Una parolla, per piacè, O Sgiò Presidente, se ùn c'hè micca interventione.

Le Président TALAMONI

Je vois des mains qui se lèvent. Vous avez la parole.

Mme Chantal PEDINIELLI

Quelques mots, Président, mes Chers collègues, là c'est la professionnelle de la petite enfance qui vous parle pour dire que les ouvrages que l'on reçoit en crèche, CANOPE, fiches, livres sont formidables. C'est un très bel outil, ça se passe très bien, les parents sont contents, et surtout les enfants et le personnel. On adhère vraiment. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci. Nous sommes saisis par une motion de renvoi. Y a-t-il d'autres prises de parole sur ce rapport ?

Vannina ANGELINI-BURESI, vous avez la parole.

Mme Vannina ANGELINI-BURESI

À ringrazià vi.

Quandu stu raportu ghjè statu prisintatu in cummissione, di sicura à u nomu di u gruppu l'avemu salutatu. Hè sempre d'arricchisce l'arnesi come a dicia Chantal

PEDINIELLI, chì l'arnesi aghjà chì ghjeranu dispunivule indè e scole chì sò oghje dispunibule ind'è e ciucciaghje. Di u colpu, tuttu què arricchisce a pruduzione in lingua corsa à destinazione di i più ghjuchi.

Mà ciò chì di sicuru ùn avemu micca lettu indè u raportu prima, ghjè chì in seguità à e nostre reunione, mentre nostre reunione, aviamu dumandatu à chì CANOPE fii un seguitu, una furnazione indè e ciucciaghje, è mi dumandu ancu si in 2021, ùn hè micca sempre d'attualità di di la, podassi ancu indè e scole, parchè ùn ci vole micca avè a paura di di chì certi arnesi chì sò di qualità maiò si n'hè stanu indè u fondu di i scagni, è certi ùn si n'aghjovanu mancu appena pena. Dunque, podassi ch'ellu ci vularia, insistu torna incù s'affare, à dumandà à CANOPE di fà un seguitu è una furnazione da chì l'insignanti è e mamarelle è indè i ciucciaghje si ne pudessinu aghjuvà.

Dopu, vularia fà una rimarca, chì podassi hà da dispiace, mà ùn hà nulla contru à u cunsigliu esecutivu in carica di a lingua è manc' appena contr'à i sirvizzii di a lingua chì tengu à salutà tuttu u travagliu ch'elli facenu, mà mi dumandu sè, per a prossima mandatura, forse certi ùn ci saremu più, saristi bè, eiu vecu tutti sti chiffri, allora ghjè bè, ci vole à cuntinuà à mette i soldi da ch'ellu ci sia una pruduzione di qualità in lingua corsa, l'aghju aghjà detta, mà, à un mumentu datu, ci hà da vulè ch'ellu ci sia un'azione più forte da chì l'amparera di a lingua si fii daveru, ch'ell'ùn ni parlessimu più mà ch'ella si fii. Eccu.

Le Président TALAMONI

À ringrazià vi. D'altri dumandi ? Anne TOMASI

Mme Anne TOMASI

Sò sempre i listessi chì parlanu annant'à a lingua corsa. Mi scusu quasi di piglià a parolla, ùn seraghju micca troppu longa perchè aghju digià parlatu cappunanzu.

Ind'è u raportu primu, ùn aghju micca parlatu di a pruduzione in lingua corsa perchè c'era stu raportu. Sò cuntenta è felice di vede chì u Cunsigliu esecutivu s'impegne ind'è a pruduzione pedagogica, chì ghjè unu di i mezi i più impurtanti pè pudè tramandà a lingua. E sapemu chì, ancu cù tuttu u travagliu ch'elli facenu oghje, ancu incù tuttu u travagliu chè statu fattu da l'anzianu CRDP, ne ferma eppò ne ferma, è ùn avemu mancu fattu 10 % di ciò chì c'hè bisognu per avè un veru insegnamentu bislingu da e ciucciaghje à u basciagliè.

À ringrazià vi.

Le Président TALAMONI

À ringrazià vi. D'altre dumande ? Nò, ùn ci n'hè micca.

Iè, avete a parolla. Ancu u Presidente di u Cunsigliu esecutivu hà dumandatu a parolla.

M. Xavier LUCIANI

Ghjustu duie risposte pè st'affara.

I chiffri, quantunque l'impegnu scorsu ghjè di 2,1 milioni, u Statu mette 700 000 €, dunque simu quasi quasi à 3 milioni. Ghjè un sforzu chì mi pare à me più ch'impurtante.

U fattu hè chì, è ghjè un puntu ch'hè statu amentatu ultimamente indè a discussione cù CANOPE è cù u retturatu, nant'à u cuntrattu di pianu, c'hè un bisognu, è l'ete detta, parlu incu Vannina, u fattu chì tutti sti documenti ghjunghjenu ind'è e scole di i cullegi è i licei, è ùn sò micca aduprati cum'ellu ci vole certe volte è certe volte, manca appena.

L'idea di a cuntrattualizzazione à mette in piazza cù CANOPE, ghjè dinò u fattu chì anu da participà à a furmazione di i furmatori è anu da participà dinò à a spiecazione ghjustu à puntu à u ghjuvure di st'arnesi, perchè à un momentu datu, c'hè bisognu di spiecà dinò l'andatura pedagogica à certi chì scoprenu, è certe volte ùn anu micca una pratica abbastanza forte di a lingua, abbastanza solida di a lingua. Dunque c'hè su bisognu di CANOPE, forse di cunsiderà sta situazione di un'altra manera è di sorte appena di Castellani, diceraghju, di quallà, è di piglià appena u terrenu. Ghjè unu di i punti maiò forse di u prussimu cuntrattu di pianu, u fattu chì CANOPE sia à l'ascolta di l'insignenti, è forse ancu di piglià u terrenu pedagogicu.

Dopu, u restu, avete capitu bè chì nantu à a valutazione, emu mandatu... Perchè ghjè impurtante dinò a quistione di a valutazione di i zitelli, à u livellu di e scole, ghjè impurtante à piglià lu in contu. Ùn si pò micca sempre dì « femu u corsu », ci vole quantunque à un mumentu datu una valutazione generalizata ad ogni livellu è soprattuttu chì sia apparagunata, di manera à avè una visione abbastanza fida di a situazione. Quesse ghjè dinò u fattu d'avanzà.

Avete vistu chì c'era una muzione, l'aghju purtata, di l'Assemblea di a giuventù chì dumandava a messa in piazza d'una certificazione in lingua corsa pè i livelli B2 et C1 à u cullegiu è u liceu. Sò i giovani di l'Assemblea di a giuventù chì l'anu vutata à l'unanimità. Dunque c'hè stu bisognu à un momentu datu di valutà. Cume ci vole à valutà i zitelli è i sculari, forse dinò, valutà u travagliu di l'insignenti.

Le Président TALAMONI

À ringrazià vi.

U Presidente di u Cunsigliu esecutivu, avete a parolla.

Le Président SIMEONI

In corte parolle, vularia insiste annant' à dui punti, sò stati mintudati da u cunsigliu esecutivu in carica di a lingua corsa, Saveriu LUCIANI. Vogliu ringrazià u so travagliu, l'impegnu, u soiu è quellu di i servizii, particularmente a direzione di a lingua corsa cù Bernard FERRARI è tant'altri.

Ciò chè vulia di è chì, à u livellu di u cuntrattu di pianu, e negoziazione si cumpieranu à a fine di l'annata, postu chì u governu hà decisu d'un zifrà micca prima l'elezione di ghjugnu, in ogni lochi in Francia, micca sole in Corsica, mà avemu avanzatu assai. E à u livellu di i crediti generali, ci saria privistu una crescita d' à pocu pressu 25 % di l'inviluppu glubale pè tutti l'assi, è avemu dumandatu è ottinutu da a parte di u retturatu, u nostru primu interlocutore, è di modu più generale, u Prefettu è u Statu, una crescita di 50 % di l'inviluppu cunsacratu à a lingua corsa.

Dunque saria un passu maiò à u livellu quantitativu è un passu maiò à u livellu qualitativu, postu chè avemu travagliatu assai in giru à quattru assi maiò, pè andà più prufudamente nant' à l'insignamentu di sicuru è a sparghjera di a lingua corsa indè a sucietà sana. Què hè u primu affaru chì vulia di

U secondu affare più particolare nant' à CANOPE, forse un l'avete micca tutti sapiutu, mà c'hè statu una discussione appena stretta à l'internu di CANOPE trà i persunali è u retturatu, è ci simu impegnati ind'è sa discussione per ramintà chì un ci vulia micca à debulisce, ne mancu rimette in causa l'esistenza di s'attrazzu maiò.

Dunque, sa discussione s'hè cuncluse di manera pusitiva, postu chì oghje hè assicuratu u presente è l'avvene di a stuttura CANOPE.

Vogliu compie dicendu chì emu a furtuna d'avè indè s'attrazzu, ghjente, omi è donne, chì sò impignate assai, sò militanti appassionati da a lingua è di a cultura corsa, è facenu un travagliu magnificu. Avete pussutu custattà à u livellu di tutta sta produzione pedagogica chì ghjè qualcosa à tempu chì porta assai sensu, mà assai mudernu per i zitelli particularmente è per i giovani, ghjè veramente ciò chè ci vole à fà pè fà chì e ghjente amparinu u corsu di modu sputicu è naturale.

À ringrazià vi.

Le Président TALAMONI

À ringrazià vi. Avemu da vutà nant'à stu raportu.

M. Hyacinthe VANNI : les élus du groupe « **Femu a Corsica** » votent **POUR**.

M. Petr'Antone TOMASI : les élus du groupe « **Corsica Libera** », votent **POUR**.

Mme Anne TOMASI : U gruppu di u « **Partitu di a Nazione Corsa** » vote à prò.

Mme Chantal PEDINIELLI : les élus du groupe « **Per l'Avvene** », votent **POUR**.

M. François ORLANDI : les élus du groupe « **Andà per dumane** » : à prò.

M. Pierre GHIONGA : « **A Corsica indè a Republica** » : à prò per noi, o Sgiò Presidente.

Le Président TALAMONI

A ringrazià vi.

U raportu n° 201 hè statu vutatu da l'Assemblea di Corsica.⁶

Rapport suivant :

AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

* **Raportu n° 170** : Pruposta di mudificazione di a cumpusizione di a Camera di i Territorii

* **Rapport n° 170** : Proposition de modification de la composition de la Chambre des Territoires

Le Président TALAMONI

⁶ Délibération n° 21/0101 AC

C'est un peu plus compliqué que les rapports précédents puisqu'il y a une motion avec demande de renvoi en commission déposée par Pierre GHIONGA, au nom du groupe « A Corsica indè a Republica ».

La commission permanente a accordé un temps de parole de 15 minutes aux groupes sur ce sujet important, mais pas sur la motion qui, elle, va être votée ou pas, après qu'un orateur pour et un orateur contre se seront exprimés.

D'abord, nous allons demander à l'auteur de la motion, avec une demande de renvoi en commission, de défendre sa demande. Ensuite, il y aura un orateur contre et nous voterons sur cette question.

Vous avez la parole.

M. Pierre GHIONGA

Merci, Président.

Avant d'évoquer ma motion, je voudrais vous dire deux mots.

Ce matin, je ne me suis pas exprimé parce que je n'étais pas missionné par le groupe. Je voudrais vous dire le plaisir qui a été le mien de travailler dans cette Assemblée pendant 3 ans. C'est un plaisir épicurien, je me suis régalé. J'ai essayé d'amener ma modeste contribution aux travaux de l'Assemblée, en n'étant jamais dans l'opposition partisane et en recherchant le consensus.

Ce qui me restera de ces trois ans, ce sont les liens d'amitié qui, par-delà les appartenances partisans, je pense avoir lié des liens d'amitié avec pratiquement tout le monde dans cette Assemblée, avec les administratifs, et c'est ce qui me restera au plus profond de moi-même. Voilà ce que j'avais à dire.

Concernant la motion, je demande le renvoi pour deux raisons.

La première, c'est un problème de temporalité, ça me paraît un peu saugrenu de modifier la composition de la Chambre des territoires à la dernière session de l'Assemblée de Corse.

Deuxièmement, à titre personnel, j'avais déposé deux motions que j'ai accepté de retirer contre une promesse de participer aux travaux de la commission ; on ne m'a jamais invité, Rosa, je n'ai jamais reçu d'invitation ou alors, on n'avait pas mon mail...

Je sais qu'hier en commission permanente, on a qualifié cette motion d'électorale ; j'aurais pu renvoyer le compliment en pensant que vous avez fait des promesses électorales. Je ne le ferai pas. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci, Cher collègue, toujours bref comme à l'accoutumée et percutant.

Il est possible d'avoir une intervention pour, en soutien de ce qui vient d'être dit, et une intervention contre.

Qui veut intervenir au soutien de renvoi de la motion en commission ? Vous avez la parole.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Simplement pour indiquer que nous sommes en phase avec l'idée qu'il s'agit là d'un chantier relativement lourd qui a été certes initié, certes construit, certes imaginé, pour certains abouti. Mais, pour nous, il s'agit là d'une délibération, non pas de fin de mandature, mais de début de mandature.

C'est la raison pour laquelle notre groupe s'associera à cette demande de renvoi d'examen de cette question très importante et ce, quelle que soit l'idée que l'on peut se faire de la Chambre des territoires.

Le Président TALAMONI

Merci, Cher collègue. Rosa PROSPERI, contre la motion ? Vous avez la parole.

Mme Rosa PROSPERI

Deux mots.

Le premier, je n'ai parlé d'électoratisme qu'en quelque sorte pour vous renvoyer le compliment, dans la mesure où il était indiqué précisément dans votre motion et je le lis, « la majoration du quota de maires à la Chambre des territoires à un mois de l'échéance électorale peut apparaître comme une manœuvre électoraliste ». C'est en cela que je vous ai renvoyé ce compliment. Je n'en aurais pas parlé si ce terme n'était pas apparu dans votre motion. Première chose.

Deuxièmement, l'opposition n'était pas représentée lorsque la Chambre des territoires s'est prononcée. Elle pouvait l'être puisqu'elle était régulièrement convoquée dans la mesure où la Chambre des territoires a statué en session plénière, ses membres étant régulièrement convoqués.

Troisième point, et sur le reste je m'expliquerai un peu plus longuement : vous indiquez que les motions déposées n'ont pas eu de suite. Je suis désolée, Pierre, avec toute l'amitié que je vous porte, la commission des compétences législatives et

règlementaires, en réunion conjointe avec la commission de l'évolution statutaire de la Corse, vous a appelé à ma demande, après le retrait de la motion. Deux invitations vous ont été envoyées par le secrétariat général de la Chambre des territoires. Nous vous avons attendu à cette réunion puisque nous nous sommes réunis et vous ne vous êtes pas présenté.

C'est la raison pour laquelle, au bénéfice de ces explications, je pense qu'il est normal de retenir ce rapport dans la mesure où, contrairement à ce que disait Jean-Martin MONDOLONI à l'instant et je m'en expliquerai tout à l'heure, ce n'est pas un rapport de fin de mandature.

Le Président TALAMONI

Merci. Nous allons voter sur la motion. On va demander à l'Exécutif tout le bien qu'il pense de la motion.

Le Président SIMEONI

Contre le report. Et je rejoins les explications fournies par Rosa PROSPERI. J'en rajouterai quelques autres, tout à l'heure, dans le cadre de la présentation du rapport.

Le Président TALAMONI

Je vais mettre aux voix la motion. On va le faire de manière formelle avec la liste des élus.

M. Hyacinthe VANNI

Pour les élus présents et représentés du groupe « **Femu a Corsica** » dont les noms suivent : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Anne-Laure SANTUCCI et Hyacinthe VANNI votent **CONTRE**.

Mme ROSA PROSPERI

Pour le groupe « **Corsica Libera** », les élus présents et représentés dont les noms suivent : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI votent **CONTRE**.

Mme Anne TOMASI

Pour le groupe « **Per u Partitu di a Nazione Corsa** » présents ou représentés : Mattea CASALTA, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Paul MINICONI, François BERNARDI, Jean-François CASALTA, Joseph PUCCI, Pascal CARLOTTI, Pierre POLI, Anne TOMASI, vutemu **CONTRU** à a muzione.

Mme Chantal PEDINIELLI

Les élus présents ou représentés du groupe « **Per l'Avvene** » dont les noms suivent : Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Marie-Anne PIERI, Camille de ROCCA SERRA, Chantal PEDINIELLI, votons **POUR**.

M. François ORLANDI

Pour les élus présents ou représentés du groupe « **Andà per dumane** », Catherine COGNETTI-TURCHINI, Catherine RIERA, Marie-Hélène PADOVANI, Antoine POLI, Jean-Charles ORSUCCI, François ORLANDI votons **POUR**.

M. Pierre GHIONGA

Pour les élus présents ou représentés du groupe « **La Corse dans la République** », Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Pierre-Jean LUCIANI, Pierre GHIONGA : **POUR**.

Mme Stéphanie GRIMALDI : pour Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, nous votons **CONTRE**.

Le Président TALAMONI

Merci. Le résultat est le suivant :

43 **CONTRE**

20 **POUR**

La motion de renvoi est rejetée⁷.

Nous allons entrer dans le fond du dossier.

Nous allons demander au Président du Conseil exécutif de présenter son rapport.

⁷ Délibération N° 21/102 AC

Le Président SIMEONI

En présentant ce rapport, je voudrais revenir un instant sur la composition actuelle de la Chambre des territoires, expliquer pourquoi elle n'a pas paru satisfaisante d'abord et avant tout aux propres conseillères et conseillers de la Chambre des territoires. Première partie de ma présentation.

Deuxième partie, je voudrais revenir sur la proposition de modification qui vous est faite en insistant une fois encore sur le fait que cette proposition est le fruit d'un travail de concertation et de réflexions mené au sein de la Chambre des territoires pendant plus d'un an et qui a débouché sur un vote à l'unanimité.

Première partie de mes explications, revenir un instant sur la composition actuelle de la Chambre des territoires

La Chambre des territoires est issue de la nouvelle loi qui a institué la nouvelle Collectivité de Corse. Elle était conçue pour être une instance de représentation des collectivités, communes et intercommunalités, et renforcer l'articulation entre la Collectivité de Corse, les communes, les intercommunalités et territoires. C'était l'intention initiale de la loi.

La composition telle qu'elle a été retenue par le législateur malgré, je le rappelle, une motion et une délibération qui avaient été votées par l'Assemblée de Corse et qui soulignaient les faiblesses et carences du dispositif envisagé, la composition finalement retenue n'a pas permis à la Chambre des territoires de jouer pleinement son rôle. Je voudrais revenir un instant sur les raisons de cette défaillance.

Revenir un instant en arrière et rappeler cette motion et délibération de l'Assemblée de Corse qui, en amont de la nouvelle loi, avaient insisté sur deux manquements majeurs dans la composition telle que prévue.

Premièrement, le fait que cette composition ne reprenne pas le principe de parité qui est, à mon avis et à notre avis à toutes et à tous, un principe fondamental de la vie publique. Première carence.

Deuxième carence, il était évident que l'organisation et la composition projetée organisait une surreprésentation de l'Assemblée de Corse et du Conseil exécutif qui conduisait la Chambre des territoires à être totalement déséquilibrée dans son fonctionnement.

Je rappelle la composition actuelle, 42 membres : le Président du Conseil exécutif, 10 conseillères et conseillers exécutifs, le Président de l'Assemblée de Corse, 8 conseillers désignés par l'Assemblée de Corse, puis les 2 présidents des communautés d'agglomérations de Bastia et la CAPA, 8 représentants des présidents

des communautés de communes, 8 représentants des communes de moins de 10 000 habitants, 3 maires des communes de plus de 10 000 habitants et représentant des collectivités territoriales et groupement des collectivités de territoires de montagne.

Autrement dit, sur 43 membres, vous avez près de la moitié qui est issue de l'Assemblée de Corse et du Conseil exécutif.

Donc, une chambre des territoires des communes et des intercommunalités qui, dans sa composition actuelle, n'est composée qu'à moitié à peine par les institutions et collectivités qu'elle est censée représenter.

Donc cette erreur, à mon avis, est une erreur fondatrice et qui a largement contribué à priver la Chambre des territoires de toute attractivité.

A partir de cette erreur fondatrice, se sont développées d'autres carences, par exemple le fait que beaucoup de communautés de communes ne sont pas représentées, et il y a une forme d'injustice. Il y a aujourd'hui 19 intercommunalités et communautés de communes, il y en a 8 + 2 qui sont représentées, il y en a 9 qui sont exclues. Donc, 9 qui sont exclues, ça veut dire qu'il y a la moitié des intercommunalités qui n'est structurellement pas représentée au sein de la Chambre des territoires.

Deuxième problème, une sous-représentation des maires. Aujourd'hui, les maires, et je me tourne vers notamment Pierre GHIONGA qui disait, « est-ce que vous avez voulu, en quelque sorte, faire un cadeau aux maires ? » D'abord, ça tombe sous le sens, il y a 360 communes en Corse, le fait que la Chambre des territoires ne donne l'occasion qu'à 8 maires d'être représentés, ça crée un divorce qui est très important. Et, ce n'est pas un problème de politique au sens d'étiquettes politiques, la sous-représentation, elle touche de la même façon les maires de gauche, de droite, nationalistes, sans étiquette.

Et, la demande d'une meilleure représentation, notamment des maires, elle est venue d'abord et avant tout d'eux, bien évidemment, et d'ailleurs dans la diversité des deux listes qui ont été élues et qui étaient elles-mêmes des listes sans étiquette politique, regroupant des maires de toute sensibilité.

Dernier facteur qui a ajouté à l'affaiblissement de la Chambre des territoires, c'est que certains élus qui étaient organiquement représentés ont choisi, pour des raisons politiques, de ne pas participer aux travaux ; ce qu'à titre personnel, bien sûr, je regrette.

Ce que je voudrais dire un instant avant d'aller sur les propositions, c'est que malgré ses faiblesses, la Chambre des territoires, grâce à celles et ceux qui l'ont composée, il y a eu deux compositions successives, puisqu'il y a eu un

renouvellement en cours de mandat, mais particulièrement à travers le renouvellement, c'est-à-dire les nouveaux élus, la Chambre des territoires, adossée à l'engagement de l'équipe administrative composée de 4 personnes placées sous l'autorité de Carine BALLI, a fourni un travail qui est un travail considérable et qui méconnu. Et, je ne peux pas présenter ce rapport sans rendre hommage au travail qui a été fourni et qui est précisément un travail qui touche à cette gestion du quotidien de la Corse, à ces problèmes du quotidien des élus des communes, intercommunalités et territoires, dont nous avons toutes et tous dit qu'il était essentiel de leur procurer un espace plus significatif pour qu'ils puissent être traités.

Donc, le projet d'évolution de la composition que nous proposons aujourd'hui, n'est pas la traduction d'une volonté de faire changer sa composition pour le plaisir de la faire changer, c'est précisément pour permettre à la Chambre des territoires de jouer plus et mieux le rôle qui doit être le sien et qui est un rôle essentiel.

Mais en l'état même de cette composition non satisfaisante, vous dire que, par exemple, en six mois d'exercice, depuis le renouvellement, 24 rapports, 22 décisions, 2 délibérations et 6 avis ont été rendus et notamment dans des questions avec des contributions très importantes, qui ont été reprises par des rapports et des délibérations de l'Assemblée de Corse qui ont connu une force exécutoire dans le domaine, par exemple, du déneigement, avec les conventions pour la viabilité hivernale ; les incendies, avec un amendement même par les députés sur les obligations légales de débroussaillage, les réserves communales, la campagne de prévention qui a été faite, par exemple, le travail qui est mené dans l'intercommunalité du Fium'orbu Castellu, ou encore la campagne de prévention qui a été faite avec le SIS 2A et le SIS 2B ; l'urbanisme commercial ; la contribution au schéma territorial, la protection du littoral avec la contribution et l'implication de la Chambre des territoires dans la rédaction de la nouvelle programmation européenne moyens de lutte nouveaux contre l'érosion du littoral ; la participation des élus de la commission économie circulaire à la rédaction de l'appel à manifestation d'intérêt sur l'économie circulaire ; ou encore la contribution décisive, me semble-t-il, des élus dits locaux, à notre contribution collective aux assises de l'eau qui a été présentée dans le cadre du cycle général initié par le Gouvernement et par l'État.

Donc vous voyez qu'il y a eu un travail que je pourrais approfondir et sur lequel je ne reviens pas, qui a été considérable.

La question qui se pose aujourd'hui, et c'est pour ça que je rejoins tout à fait ce qu'a dit Rosa PROSPERI, ce n'est pas un rapport de fin de mandature, c'est un rapport qui doit venir, sous réserve du vote de l'Assemblée de Corse, entériner un travail qui a duré pendant la moitié de la mandature, c'est-à-dire pendant une mandature qui a duré trois ans. On a commencé à parler de cette question de la composition liée à l'extension des prérogatives de la Chambre des territoires et à son

renforcement il y a 18 mois, et aujourd'hui nous venons demander à l'Assemblée de Corse de débattre et de voter sur cette proposition de modification de la composition, pour préparer la prochaine mandature dans les meilleures conditions.

Alors bien sûr, on ne va pas anticiper, il va y avoir un vote pour renouveler l'Assemblée de Corse, et il appartiendra aux nouveaux élus de statuer sur la délibération que nous pourrions être amenés à prendre aujourd'hui. Si une majorité nouvelle issue des urnes décide que cette délibération n'est pas satisfaisante, elle pourra revenir dessus librement. Mais en sens inverse, et quelle que soit la majorité issue des urnes, si elle est d'accord avec cette proposition de modification, cela aura permis de gagner un temps considérable puisque la proposition est susceptible d'être entérinée, si elle est votée par l'Assemblée de Corse, sous une double forme : soit une loi spéciale consacrée à la Corse ou un article de loi spécial consacré à la Corse sur le fondement des dispositions qui nous permettent de solliciter les modifications législatives qui nous soient spécifiques ; soit un cavalier législatif, par exemple, dans le cadre de la loi 4D. Et, la loi 4D, à mon avis, est une opportunité importante puisqu'on va parler de l'amélioration du fonctionnement des institutions dites décentralisées.

Donc je crois que si aujourd'hui, il y a un vote favorable de l'Assemblée de Corse, nous serons mis en situation de convaincre le Gouvernement et d'avoir une composition de la Chambre des territoires qui lui permette de remplir beaucoup mieux le rôle qui doit être le sien, en insistant sur le fait que les uns et les autres, et me semble-t-il nous en avons même fait un enjeu central de la prochaine mandature, en tout cas c'est le cas pour le Conseil exécutif et c'est le cas pour la majorité territoriale dans ses trois composantes.

La prochaine mandature doit organiser le renforcement de la dimension de proximité de l'action de la Collectivité de Corse. Cela passe, bien sûr, par la territorialisation des politiques, cela passe par la présence de la Collectivité de Corse dans les territoires « E case di i territorii », et ça passe enfin par une articulation renforcée entre les communes, intercommunalités et territoires, et la Collectivité de Corse, et la Chambre des territoires est l'organe de prédilection de ce renforcement.

Je termine disant que c'est une commission qui était apolitique, ou plus exactement dans laquelle toutes les tendances politiques étaient représentées, en tout cas toutes celles qui ont des élus. Les propositions qui ont été faites, viennent avant tout des membres de la Chambre des territoires, l'Exécutif a participé à ces réunions de commission, mais il était en retrait.

Quelles sont les propositions qui sont faites aujourd'hui ? Et, je répondrai aussi à l'amendement de Marie-Thé MARIOTTI. En fait, elles consistent à dire : alignons le nombre de conseillères et conseillers de la Chambre des territoires sur le nombre de conseillers et conseillères de l'Assemblée de Corse, c'est-à-dire 63 ;

rééquilibrons en donnant aux communes et intercommunalités la place majeure qui doit être la leur dans cette institution. Et donc, nous arrivons à une composition où nous avons : le Président/la Présidente du Conseil exécutif de Corse, le Président/la Présidente de l'Assemblée de Corse, le Président/la Présidente du comité de massif, le Président/la Présidente du comité de bassin, c'est-à-dire les deux institutions consultatives qui interviennent dans des domaines stratégiques pour les communes, intercommunalités et territoires, le Président de l'association des maires de Haute-Corse, le Président de l'association des maires de Corse-du-Sud et enfin 3 représentants par EPCI, toutes les EPCI étant représentées.

Ce qui nous donne : $19 \times 3 = 57$, chaque intercommunalité, sans considération du nombre, a la garantie d'avoir 3 représentants. Dans ces représentants, la proposition est qu'il y ait au moins deux maires, parce que c'était le souhait d'avoir un équilibre, non pas parce qu'il y aurait eu des promesses faites aux maires, Pierre, mais parce que les maires disent : il y a 360 communes, il est normal qu'il y ait plus de maires qu'il n'y a de Présidents d'intercommunalités ou des représentants de délégués intercommunautaires. Donc, au moins 2 maires sur les 3, ce qui laisse la possibilité, par exemple, au Président de l'interco d'être lui-même présent ou de se faire représenter.

Et dernier point, cette désignation doit intervenir et elle vient des intercommunalités, ce qui permet aussi d'assurer une diversité de la représentation politique, puisque les intercommunalités aujourd'hui peuvent être de gauche, de droite ou nationalistes.

Enfin, cette désignation des trois représentants par intercommunalités, doit veiller à appliquer le principe de parité, ce qui voudra dire qu'il y aura au moins une femme parmi les 3 délégués de l'intercommunalité, au moins une ou peut-être deux, ça veut dire qu'il y aura aussi au moins un homme puisque la parité c'est l'égalité entre les femmes et les hommes.

Donc, cette proposition, et j'étais présent lors de la présent lors de la séance de restitution du travail de la commission, me semble totalement cohérente, une proposition qui va dans le sens d'un rééquilibrage en faveur des communes et intercommunalités, une proposition qui intègre le principe de parité, qui est un principe essentiel.

Et, un dernier mot pour Marie-Thé MARIOTTI, j'ai vu l'amendement, je ne suis pas d'accord sur l'amendement parce qu'on passerait de 63 membres à plus X, c'est-à-dire les représentants de groupes de l'opposition et de la majorité, je pense que ce n'est pas l'esprit.

Par contre, ce que l'on peut faire d'ores et déjà, c'est acté le fait, on l'a dans le règlement intérieur de la Chambre des territoires, qu'il y a des observateurs et des

participants permanents, et on peut très bien prévoir que seront participants permanents, dès lors qu'ils le souhaitent, eh bien, au moins un représentant de chaque groupe qui composera la prochaine Assemblée de Corse, ce qui permettra aux groupes de l'Assemblée de Corse qui veulent suivre les travaux de la Chambre des territoires, et y participer, d'avoir la garantie qu'ils pourront le faire.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président de l'Exécutif. Il y a un rapport des commissions conjointes, commission évolution statutaire, commission des affaires législatives et réglementaires.

Le rapporteur de ces deux commissions conjointes, c'est Jean-François CASALTA, il a la parole.

M. Jean-François CASALTA

A ringrazià vi, O Sgiò Presidenti.

Je ne serai pas long, car je crois que le Président du Conseil exécutif a déjà largement entamé le rapport qui a été porté à la connaissance, à la compétence de ces deux commissions, donc la commission des compétences législatives et réglementaires et la commission sur l'évolution statutaire de la Corse.

Ce rapport de M. le Président du Conseil exécutif était en fait un rapport soutenant un rapport qui venait de la Chambre des territoires elle-même, du cœur de la Chambre des territoires, c'est une commission qui a été créée au sein de la Chambre des territoires sur l'évolution statutaire de cette institution. Il y a eu plusieurs réunions sur une période de temps qui était importante et qui propose finalement cette modification de la composition de la Chambre des territoires.

Je ne vais pas revenir sur la différence entre la composition actuelle de la Chambre des territoires et la composition qui est souhaitée par le rapport qui a saisi les 2 commissions, le Président du Conseil exécutif l'a fait à l'instant. Simplement pour vous indiquer que lors de la réunion des deux commissions qui s'est tenue le 17 mai, les groupes de la majorité étaient représentés, les groupes de l'opposition, malheureusement, n'étaient pas représentés, nous le déplorons.

Je vous dirai également que Mme Mattea CASALTA a souligné l'évidence absolue, pour sa part, de mettre au cœur de la Chambre des territoires le principe de parité homme/femme, ça paraît, je crois, une évidence à chacun. Elle a souligné également, comme l'a fait le Président du Conseil exécutif, que les élus devaient s'emparer également, et faire vivre cette Chambre des territoires ; le Président du

Conseil exécutif a expliqué les difficultés qui tenaient au fait que certains élus, au plan politique, n'ont pas souhaité siéger, être représentés auprès de cette institution.

Mme Rosa PROSPERI ensuite, a également indiqué qu'elle s'est fortement impliquée dans les travaux du groupe dont je viens de parler à l'instant, « évolution statutaire et organisation des territoires ». Elle s'est dit évidemment favorable à la proposition de l'Exécutif, et elle a rappelé, comme l'a fait également le Président du Conseil exécutif, que cette proposition avait déjà été faite en son temps et par la commission des compétences législatives et réglementaires, et par l'Assemblée de Corse en 2017. Et malheureusement, le décret de décembre 2017, n'a pas validé, n'a pas intégré les propositions qui avaient été faites.

En conclusion, les deux commissions réunies ont émis un avis favorable au rapport présenté par le Président du Conseil exécutif.

Le Président TALAMONI

Merci, Cher collègue. Donc, un quart d'heure par groupe ; bien entendu, vous n'êtes pas obligés d'épuiser votre temps de parole, personne ne vous y contraint. La parole est à qui la demande.

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

M. le Président, est-ce que je présente mon amendement maintenant ? Comment fait-on ?

Le Président TALAMONI

Oui, vous pouvez présenter votre amendement, comme ça les intervenants pourront éventuellement s'exprimer aussi sur votre amendement. Donc, vous avez la parole pour présenter votre amendement, Mme MARIOTTI et pour fait tout commentaire que vous jugerez utile, évidemment.

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Merci, beaucoup. Déjà, Jean-François CASALTA, mon groupe, puisque je représentais mon groupe à la Chambre des territoires, a essayé, autant que faire se peut et en fonction de mes disponibilités, de participer aux travaux. Donc, la raison politique de l'opposition de ne pas participer aux travaux, en tout cas, nous ne nous sentons pas concernés par ce qui vient d'être dit.

Rosa peut en témoigner, donc je représentais mon groupe dans la mesure de mes disponibilités, aux travaux de la Chambre des territoires, et je peux dire également que j'y ai, dans la mesure de mes possibilités toujours, essayé d'être

assidue, pour vous donner un exemple, entre autre dans le cadre commission ad hoc, qui n'est pas la plus sexy, je vous l'accorde, qui est la « commission PADDUC - loi Elan », commission urbanisme.

Et je me souviens également, puisque je vois à l'écran, entre autre, Louis POZZO DI BORGO, que nous avons déjà évoqué, il y a longtemps, et puis ça avait d'ailleurs fait l'objet d'un article sur le quotidien régional, nous avons déjà discuté il y a peut-être maintenant presque deux ans, du problème de cette représentativité dans la Chambre des territoires, suite au constat très mitigé que nous avons fait de la très faible participation des élus locaux. Ce jour-là, je crois qu'il y avait Petr'Antone TOMASI, il y avait Louis POZZO DI BORGO, il y avait Rosa, et on s'était rendu compte qu'il n'y avait pratiquement que des élus territoriaux à l'époque, c'était avant les dernières élections, dans l'Assemblée.

Donc, nous avons déjà évoqué la nécessité de retravailler sur la représentativité des territoires, et nous étions, à la limite, arrivés au même constat.

Pourquoi cet amendement, M. le Président de l'Exécutif ? Parce qu'on a toujours pensé, en tout cas mon groupe, qu'il était opportun de faire le lien entre les travaux de notre Assemblée en séance plénière et les travaux de la Chambre des territoires, puisque les mêmes rapports, bien évidemment, étaient souvent présentés et que ça nous semblait extrêmement intéressant que les élus du territoire fassent profiter aux élus territoriaux, quand ils ne sont pas élus de proximité, de leur réflexion, et vice-versa.

D'où cet amendement qui ne me semble pas être quelque chose de complètement ubuesque, puisque quand on regarde votre proposition de la Chambre des territoires : Présidents du Conseil exécutif, de l'Assemblée de Corse, comité de massif, comité de bassin, Président de l'association des maires, d'ailleurs nous en avons même parlé, rappelle-toi, Chère Rosa, dans le cadre des commissions, entre autre de la commission urbanisme, et trois représentants, effectivement.

Donc, le fait de dire qu'il y ait un représentant des différents groupes politiques à l'Assemblée, siégeant à la Chambre des territoires, ça nous semblait, quelque part, remettre un peu de liant entre les deux Assemblées, et pour nous c'est quelque chose d'extrêmement cohérent

Donc, si vous me rétorquez, M. le Président, que ça met en cause, effectivement les 63 membres, je suis désolée de n'avoir pu participer à la dernière commission, c'est peut-être finalement celle que je ne devais pas rater, mais j'ai dû certainement être prise ailleurs.

Donc je maintiens, que la représentation au moins d'un membre par groupe politique de notre Assemblée à la Chambre des territoires, est quelque chose

d'extrêmement judicieux et même de positif pour que ses travaux puissent aller dans le bon sens.

Le Président TALAMONI

Merci, Chère collègue pour la présentation de cet amendement.

Qui souhaite prendre la parole sur le rapport ? Sur l'amendement ? Mme BOZZI, vous avez la parole.

Mme Valérie BOZZI

Merci, M. le Président.

Donc, simplement quelques observations sur cette proposition.

Moi, je crois qu'au départ, la Collectivité de Corse, lorsqu'elle a été créée, on a voulu mettre ne place cette Chambre des territoires qui, finalement, a été un gadget proposé aux élus de proximité pour leur faire croire qu'ils seraient entendus par cette super structure que devenait la Collectivité unique.

Finalement, on se rend compte, et M. le Président de l'Exécutif l'a dit, il y a eu du travail fait par cette Chambre des territoires, mais le travail est peu connu, il est peu connu certainement parce qu'il a été peu suivi par la Collectivité de Corse, parce que quasiment très peu sollicitée, finalement, cette Chambre des territoires, pour donner des avis. Les avis ont-ils été suivis d'effets par la Collectivité unique qui devait mettre en place les mesures que proposaient les élus de proximité ? Je ne crois pas.

Donc aujourd'hui faire cette proposition, effectivement, en fin de mandature, me semble bien sûr insuffisant, c'est un faux rééquilibrage à mon sens, parce que si on veut donner une réelle utilité à cette Chambre des territoires, à mon sens, il faut lui donner un budget, des compétences. En tout cas, c'est un travail de fond qu'il faut engager pour que cette Chambre des territoires ait une réelle utilité.

Et j'irai même jusqu'à une modification du mode du scrutin. Le suffrage universel, à mon sens, lui donnerait plus de légitimité, un budget, des compétences. Là oui, ça serait un réel contrepouvoir, peut-être, à cette Collectivité unique, un pouvoir qui viendrait du terrain, des élus de proximité.

À mon sens, c'est pour ces raisons-là que cette proposition aujourd'hui, en fin de mandature, est à minima insuffisante, voire même déplacée pour les élus de proximité et les élus qui ont participé à cette Chambre des territoires.

Le Président TALAMONI

Merci, Chère collègue. Vous n'avez pas épuisé votre temps de parole, donc vous avez la parole, M. GHIONGA.

M. Pierre GHIONGA

M. le Président, simplement pour dire que François ORLANDI et moi avons, à l'époque, proposé une collectivité bicamérale, qui a été refusée. Mais je crois que les faits vont nous donner raison, on va y venir, et le suffrage universel est nécessaire si on veut légitimer cette Chambre des territoires. Une élection sur neuf circonscriptions, à la proportionnelle, à la parité, je pense que c'est l'avenir.

Merci, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Je l'avais proposé, moi-même, il y a quelques années sous le nom de « Chambre des provinces », puisque « pruvincia », c'était effectivement l'appellation originelle.

Hyacinthe VANNI, vous avez la parole.

M. Hyacinthe VANNI

Je vais être bref.

Juste pour dire que la Chambre des territoires a beaucoup travaillé. Je pense que nous, conseillers à l'Assemblée de Corse, nous nous sommes beaucoup investis, ceux qui y siégeaient, notamment les commissions. Moi je siége dans une commission « incendies », un certain nombre de propositions, un travail sérieux d'un certain nombre de maires, avec des conseillers à l'Assemblée de Corse... C'est vrai que c'est surtout les élus de terrain qui ont travaillé, qui ont proposé, qui sont allés de l'avant.

Moi je suis quand même un peu surpris qu'on dise qu'elle n'a pas fonctionné, on s'est réunis quand même, je parle sous le contrôle de Louis POZZO DI BORGO, je parle de la commission dans laquelle je siégeais, la commission « incendies », on s'est réunis toutes les semaines, on a fait un certain nombre de propositions, on a suivi les dossiers, on a auditionné les services. Ça a été quand même un travail considérable.

Aujourd'hui, pour la réforme de sa composition, il y a des gens qui ont travaillé aussi, qui ont proposé. Je parle de Rosa, qui s'est investie vraiment dans ce

travail, et puis il y a eu un vote à l'unanimité de la Chambre des territoires, tout s'est passé, j'ai envie de dire, normalement, avec un travail considérable qui a été fait.

Moi, je tiens à rendre hommage à toutes les personnes qui se sont investies sous la mandature de cette Chambre de territoires, je pense que ça été un travail considérable.

Et pour le coup, cette Chambre des territoires vit, j'ai envie de dire, à raison de propositions, et aujourd'hui on arrive avec un rapport qui est proposé par des gens de terrain, par des maires, par des présidents d'intercommunalités et moi je m'en félicite, et c'est le choix de la Chambre des territoires, et pour ma part, il me convient très bien.

Le Président TALAMONI

Merci, Cher collègue. Donc, Jean-Charles ORSUCCI.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Merci, M. le Président.

Je ne pense pas que je vais utiliser la totalité du temps de parole ; d'ailleurs François ORLANDI apportera une ou deux précisions, je pense être assez rapide.

Je pense que je vais être aussi très redondant par rapport à ce qu'a dit ma collègue Valérie BOZZI.

Je crois tout simplement que le timing est mauvais, il est mauvais et suspect, je le dis, je l'affirme. Je repars donc de la conclusion, moi j'en fais mon point d'entrée, ce qui explique d'ailleurs que je ne vais pas être très long sur le sujet.

Le reproche qui serait fait à l'opposition, j'ai trouvé, Jean-François, que ce n'était pas très sympathique, ce reproche, vis-à-vis du travail de l'opposition qui a pu être absente, mais en cette fin de mandature, je crois que combien de fois nous avons, nous, assuré le quorum dans les commissions où nous avons travaillé, ce n'est pas très à la hauteur de la situation.

Sur ce sujet, tout simplement, moi je peux considérer que sur une question fondamentale, qui d'ailleurs animera le débat futur de cette campagne, sur le renforcement des politiques de proximité, je pense que ce rapport sait prendre par le petit bout de la lorgnette la question de la politique de proximité de la Collectivité de Corse.

On ne conteste pas le travail considérable réalisé par ceux qui y siégeaient, nous ne contestons pas la qualité des fonctionnaires qui ont fait leur travail dans cette

institution, sauf qu'il y a une réalité, et je la cherche : la réalité en termes d'efficacité, la réalité en termes de ressenti de la population, des élus locaux. Ecoutez, si vous vous en satisfaites, nous nous sommes là-dessus, beaucoup plus critiques.

C'est pour cela d'ailleurs que nous ne voterons pas ce rapport, c'est pour ça qu'aujourd'hui nous pensons que la question de cette institution prévue dans les textes, je crois qu'il est grand temps, 5 ans après, et je me rappelle d'ailleurs, dans cet hémicycle, avoir été déjà assez dur vis-à-vis de ce qu'est cette Chambre des territoires. Le mot « gadget » a été employé, il pourrait être mien. J'avais d'ailleurs fait attention parce que mon ami et collègue, Tony POLI, y siégeait et je ne voulais surtout pas vexer les gens qui y siégeaient, mais la réalité c'est le gadget, le machin qui revient assez souvent, et je crois, je le dis qu'il faut avoir plus d'ambition ; plus d'ambition qui doit sortir d'ailleurs d'un débat préélectoral. Je ne suis pas convaincu des arguments que j'ai encore entendus de par l'Exécutif tout à l'heure.

Je crois donc véritablement qu'il faut aujourd'hui repenser un petit peu notre structuration. Je pense que la majorité territoriale a souvent été, lors des dernières décennies, à l'avant-garde des évolutions institutionnelles, est-ce que c'est parce qu'elle était dans l'opposition et qu'aujourd'hui on doit se satisfaire de tout ce qui a été fait ? Mais aujourd'hui, nous opposition, nous allons rebondir en disant, tout simplement, que la situation actuelle des institutions de la Corse n'est pas satisfaisante, que la disparition des conseils généraux et certaines vicissitudes, nous l'avons soutenue et nous pensons encore que c'était une bonne chose, mais elle démontre encore, 3 ans après, une absence d'un lien fort entre des élus de territoire et les politiques publiques. Je pense qu'il faut avoir beaucoup plus d'ambition que le rapport qui nous a été présenté.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, Cher collègue.

Jean-François CASALTA, vous avez la parole.

M. Jean-François CASALTA

Je vous remercie, M. le Président.

Je vais revenir quelques secondes sur l'historique, parce qu'il est aussi important, même si le Président du Conseil exécutif en a parlé.

Chacun sait que la Chambre des territoires a été instituée par l'article 30 de la loi NOTRe du 7 août 2015, mais ce n'était pas exactement la Chambre des territoires, c'était à l'origine une instance de coordination, et c'est important.

C'est véritablement l'article 34 de l'une des trois ordonnances institutionnelles du 21 novembre 2016 qui a institué la Chambre des territoires dans le fonctionnement que nous lui connaissons aujourd'hui.

La loi du 7 mars 2017 a ratifié ladite ordonnance. Et finalement, est venu le décret d'application du 14 décembre 2017 qui n'a pas repris les propositions de l'époque de la commission des compétences législatives et réglementaires et les propositions qui sont venues à sa suite, qui ont été émises par l'Assemblée de Corse en septembre 2017.

Donc, en quelque sorte, aujourd'hui cette modification de la composition a un gout de déjà vu, elle a déjà été portée à la connaissance des élus, et c'est le pouvoir réglementaire qui a décidé de ne pas l'inclure dans le décret de décembre 2017.

Sur la composition actuelle, nous l'avons dit, aujourd'hui 42 membres dont près de la moitié, c'est-à-dire une vingtaine sur 42, est composée par des membres de notre Assemblée aujourd'hui. Il y a, à l'évidence, une sous-représentativité des élus du territoire, alors que cette institution est créée pour justement représenter les élus des territoires. C'est une difficulté à laquelle, me semble-t-il, il faut remédier et quand cette solution vient de la Chambre des territoires, de l'institution elle-même et de ses membres, proposition et solution sur laquelle ils ont travaillé durant des mois et des mois, ce sont des gens qui la font vivre au quotidien, nous ne pouvons que les écouter, surtout que, encore une fois, elle tombe sous le sens, de l'avis général, il y a une sous-représentativité des territoires dans cette institution.

Rapport de fin de mandature, je n'en suis pas du tout certain, et je crois qu'il convient, par le rapport du Président de l'Exécutif, de pallier cette difficulté le plus rapidement possible, d'autant que ce n'est pas inscrit dans le marbre.

Alors, la proposition de modification qui nous est faite, c'est, encore une fois, on l'a dit, que les 19 intercommunalités soient représentées, que les intercommunalités élisent les membres qui vont siéger dans cette institution par le biais du conseil des maires, deux maires au moins, un représentant par commune et la parité hommes/femmes. Encore une fois, des principes qui me semblent tomber sous le sens et qui ne souffrent pas apparemment de contestation, sauf celles que j'ai pu entendre sur les rangs de l'opposition.

Je voudrais répondre à Mme MARIOTTI et à Jean-Charles parce que mon propos a été mal compris, mais sans doute, comme d'habitude, me suis-je mal

exprimé. Moi je n'ai pas remis en cause, et là je réponds à Mme MARIOTTI, le travail de l'opposition dans la commission instituée par la Chambre des territoires pour réfléchir à sa modification, en aucun cas.

J'ai simplement constaté, et là je réponds à Jean-Charles ORSUCCI en même temps, et c'est malheureusement dans le rapport de synthèse des commissions, l'absence de l'opposition à la dernière réunion des deux commissions, et c'est dommage pourquoi ? C'est dommage, parce que c'était un temps pendant lequel nous aurions pu échanger de manière extrêmement constructive, de manière extrêmement fructueuse, sur les modalités de révision de la Chambre des territoires. Je ne fais de procès à personne, l'opposition était absente, c'était un constat, c'est tout, en aucun cas un reproche, mais c'est un constat qu'il poser tout à fait tranquillement.

Alors encore une fois, nous parlons aujourd'hui de la modification de la composition de la Chambre des territoires qui, encore une fois, semble tomber sous le sens, émane de la Chambre des territoires elle-même.

Je reviens un tout petit peu en arrière, en disant que la proposition de l'Assemblée de Corse en 2017, ne portait pas que sur la proposition de modification, elle portait aussi sur l'élargissement des compétences et ça fait écho à certains propos de l'opposition que je viens d'entendre, et également aux propos du Président du Conseil exécutif qui disait que « rien n'est gravé dans le marbre », parce qu'il faut réfléchir, effectivement à donner une autre dimension à cette Chambre des territoires pour qu'elle puisse enfin et véritablement assumer son rôle : rôle de proximité entre les élus et nos concitoyens.

Il faut se le dire, certains de nos concitoyens, parfois même certains d'entre nous, se disent parfois que ce rôle de proximité était bien assuré par les anciens conseils départementaux, il est peut-être moins bien assuré aujourd'hui par la Chambre des territoires.

Réfléchissons à une évolution qui permette de retrouver cette proximité très importante qui existait auparavant et qui aujourd'hui est peut-être un peu carencée. Mais ce débat-là précisément, de mon point de vue, ne peut avoir lieu à cet instant, c'est un débat de fond très important, qui demande une concertation, il demande une concertation avec la Chambre des territoires.

Pour nous rien n'est tabou, on peut tout envisager, on peut même envisager, peut-être, la nouvelle Assemblée élue aura à trancher ce point, de donner des compétences délibératives à la nouvelle instance dans des domaines circonscrits et très particuliers, à la condition, encore une fois, de notre point de vue, de ne pas recréer un conseil départemental car notre volonté est justement de supprimer cette institution. Il conviendra donc d'évoluer, si la nouvelle Assemblée élue le voudra, sur une ligne de crête qui pourra, en définitif, donner une véritablement dimension

opérationnelle et efficiente à la Chambre des territoires, sans recréer ces instances que nous avons voulu supprimer. Mais tous ces débats-là auront lieu postérieurement.

Aujourd'hui, je pense qu'il est important de pouvoir inscrire dans notre calendrier cette proposition de modification de la composition.

J'en termine par les moyens, les voies par lesquelles nous allons l'inscrire. Deux possibilités, le Président du Conseil exécutif en a parlé : nous avons la voie législative, c'est-à-dire de faire inscrire par la proposition de loi 4D, qui est actuellement en cours de navette, je crois que le Sénat va l'examiner dans le courant du mois de juillet 2021, ça serait un moyen très intéressant, effectivement. Mais aujourd'hui la navette parlementaire n'est pas terminée, de sorte que nous ne connaissons pas, avec exactitude, les contours de cette loi 4D et nous ne connaissons pas non plus son contenu précis. Nous verrons chronologiquement si c'est faisable, ça serait très bien, et peut-être la nouvelle Assemblée aura à cœur d'inscrire ce projet dans la loi 4D qui sera à voter et à promulguer.

Nous avons également un autre moyen, c'est le moyen réglementaire par le biais de l'article 4422-16 du code général des Collectivités territoriales, qui permettrait encore plus rapidement d'inscrire, si d'aventure le pouvoir réglementaire daignait nous répondre sur ce point, ce qu'il ne fait pas souvent, je vous le concède, mais qui permettrait d'inscrire cette modification de la composition, qui est certes une modification qui peut paraître une modification de forme, mais qui touche aussi au fond.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, Cher collègue. Alors, M. ORLANDI, compte tenu du fait que le temps de votre groupe n'est pas épuisé, vous avez la parole.

M. François ORLANDI

Merci, M. le Président.

Permettez-moi, avant de venir sur le sujet, deux petits mots, je suis arrivé un peu tard ce matin, le Cap est loin, ce matin il m'a paru un peu plus loin que d'habitude, vous le comprendrez, c'est le jour de session de ma dernière présence, et forcément il y a un petit peu d'émotion dans ces moments-là.

Donc, je voulais vous dire quand même, si vous m'y autorisez, tout le plaisir que j'ai eu à travailler avec l'ensemble des collègues élus, l'ensemble des fonctionnaires, avec le Conseil exécutif et avec la Présidence. Même si des

divergences de vue, forcément, pouvaient apparaître sur un certain nombre de dossiers, M. le Président je dois vous dire que j'ai apprécié, comme d'autres, la façon dont vous avez conduit les travaux de cette Assemblée, même si quelquefois on a eu le sentiment que c'était un peu à géométrie variable, mais pas de manière exagérée, dirai-je. Mais on a apprécié votre érudition et les idées qui ont été confrontées quelquefois en opposition, mais toujours dans le respect.

M. le Président de l'Exécutif, pour avoir assumé de manière beaucoup plus modeste, la responsabilité d'un Exécutif supracommunal, j'en connais le poids, la lourdeur, j'imagine l'épreuve que cela représente pour vous, je sais l'engagement qui était le vôtre au service de cette responsabilité. Là encore, nous n'avons pas forcément toujours été d'accord, mais nous avons, je crois, travaillé objectivement, sans se mettre dans une opposition frontale et inutile.

Je voudrais dire, pour terminer, qu'au cours de ces trois années, j'ai pu, dans cette Assemblée, quels que soient les bancs, de droite, ceux de la majorité territoriale, j'y ai découvert des gens, créé de véritables amitiés sincères et profondes qui dépassent largement le cadre politique, parce que très souvent nous étions d'accord, mais au-delà de ça, le facteur humain a été pour moi, particulièrement important, et je vous invite, mes chers collègues, en tout cas pour ceux qui reviendront dans cette Assemblée, de poursuivre les travaux dans le même état d'esprit, et surtout de construire pour cette Corse ce que les gens attendent, un dialogue, un engagement apaisé. Je crois que la Corse a surtout besoin, au-delà d'un projet profond pour la défendre, d'apaisement et c'est ce que les Corses attendent.

Pour en revenir au rapport qui nous est présenté, je crois que tout a été à peu près dit, et je veux retenir dans les propos, notamment de notre ami Jean-François CASALTA, à la fois une réponse à nos interrogations, en même temps que l'affirmation de la position qui était celle de la commission.

Alors, tout d'abord sur les absences, mon Cher Jean-François, comme trop souvent au cours de cette mandature, on a eu une forme de télescopage des réunions, par exemple, pour la dernière réunion de lundi, je l'ai dit en commission, le matin il y avait la commission des finances, la commission permanente et le Conseil d'administration de l'Office de l'environnement et l'après-midi, le bureau de l'Office de l'environnement et la commission statutaire. Donc, il est un peu difficile, en tout cas j'étais concerné par ces 4 réunions, un peu difficile de se diviser. Je crois que le travail a été fait tout au long de la mandature de manière très sérieuse, par l'opposition.

Alors, concernant l'assemblée de territoires, Pierre GHIONGA l'a dit, nous nous militons pour une assemblée élue au suffrage universel, parce que la véritable reconnaissance, c'est celle-ci. Le débat n'est plus, que ça soit un machin, que ça soit quelque chose qui a plus ou moins bien fonctionné, bien pour certains, beaucoup

moins bien pour d'autres, je crois que la question qu'il faut se poser, c'est comment faire à l'avenir pour que cette instance fonctionne. Moi, je continue de penser que son élection au suffrage universel lui donnerait une véritable légitimité, qu'en effet, une représentativité des territoires... En parenthèse, j'étais l'élu de notre groupe pour représenter la Chambre des territoires, j'ai cédé ma place à Tony POLI parce que c'était la plus importante communauté des communes rurales de Corse et qu'elle n'était pas représentée à la Chambre des territoires. Donc, pour qu'elle puisse l'être, je lui ai cédé ma place en tant que représentant de la Collectivité.

Donc, il y a une véritable carence, tu l'as dit Jean-François, il fallait, en effet, modifier sa constitution, et modifier sa constitution, c'est le travail de la prochaine Assemblée. Tout ce qui a été dit, en fait, c'est la prochaine Assemblée, et ça ne remet pas en cause tout le travail antérieur, celui qui a été réalisé avec sérieux, mais je crois que les engagements futurs qui vont s'inscrire dans ce qui est normal, c'est-à-dire une adaptation d'un outil de la Collectivité à l'évolution même de cette Collectivité, ça doit se faire à travers le travail de la prochaine mandature.

Donc, c'est la raison pour laquelle, en effet, je m'associerai aux collègues qui ne voteront pas ce rapport, non pas pour la qualité du travail qui a été fait, je salue celui de la Chambre des territoires et de tous ceux qui y ont contribué, mais je crois que, d'un point de vue calendaire, la dernière session de l'Assemblée de Corse, n'est pas le moment de la présentation d'un rapport de ce type. Ça n'enlève rien à la qualité du rapport ; ça lui enlève, je pense, une forme de légitimité en termes d'inscription dans nos travaux.

Et merci, M. le Président, de m'avoir autorisé à dépasser probablement le temps de parole du groupe.

Le Président TALAMONI

Merci, Cher collègue. Donc, Rosa PROSPERI a la parole pour Corsica Libera.

Mme Rosa PROSPERI

Pour débiter mes explications, je vous avoue avoir été un petit peu surprise par la charge soutenue et violente qui a eu lieu à l'occasion de cette session contre la Chambre des territoires.

J'ai entendu parler, je cite, de « gadget », de « machin », le terme « déplacé » a été employé, et si on ne rectifiait pas le tir, puisqu'on parle de charge, on pourrait penser que cette institution est notre création et qu'elle est issue de notre volonté.

Le Président de l'Assemblée de Corse a rappelé que, pour nous, la Chambre des territoires était la Chambre des provinces avec une acception tout à fait différente. Cette institution Mesdames, Messieurs, n'est pas la nôtre et on ne peut pas nous faire le reproche de son existence, de sa composition et de son mode d'élection.

Et puis, j'ai quand même été un petit peu étonnée de la part de ceux qui nous accusent en permanence de courir après les réformes institutionnelles, d'entendre qu'ils voulaient, à l'occasion de ce rapport, bouleverser la donne institutionnelle, non pas pour faire évoluer la situation de la Corse, mais pour faire évoluer une institution dont je crains qu'elle ne soit, dans l'esprit de certains, que la création d'un nouveau lieu d'un pouvoir remplaçant un ancien lieu de pouvoir.

Ces explications étant faites, je ne peux pas non plus laisser dire que c'est un dossier de fin de mandature.

On parlait de patrimoine tout à l'heure et d'héritage, dans la vie il faut avoir de la mémoire. Je vous rappelle que l'Assemblée de Corse, notre Assemblée, délibérant dans sa séance du 21 septembre 2017, avait formulé un certain nombre de préconisations, notamment en ce qui concerne la Chambre des territoires, et qu'elle avait dit :

Premièrement, c'est l'article 6 la délibération : « demande à ce que dans le cadre de mesures d'adaptations législatives, la composition et les compétences de la Chambre des territoires, puissent évoluer sur les points suivants : premier point, au titre de l'amélioration de sa représentativité pour que toutes les intercommunalités de la Corse soient représentées, et pas seulement 8 d'entre-elles, comme cela serait actuellement le cas.

Je vous rappelle que cette séance a lieu avant que le décret ne soit tombé ; l'Assemblée de Corse étant saisie pour avis. C'est précisément ce qui est proposé aujourd'hui.

Deuxième point : afin de favoriser le respect de la parité homme/femme, c'est précisément ce qui est proposé aujourd'hui.

Troisième point : dans le cadre de ces prérogatives, pour que ses compétences soient renforcées, elle doit être mise en situation de participer à la définition des projets de territoires qui nécessitent une concertation dans la proximité et le respect des particularités desdits territoires et qui doivent ainsi prévoir les moyens nécessaires à leur mise en œuvre.

Je constate que cette Assemblée a quelquefois un avis judicieux puisque quatre ans après et après un travail qui est inspiré de l'avis de la Chambre des

territoires, eh bien, on en arrive aux mêmes conclusions. Mais celles-ci, cette fois-ci, sont argumentées. Septembre 2017.

La Chambre des territoires est installée le 16 avril 2018, un an après, très précisément le 24 septembre 2019, la commission « règlement intérieur » qui était chargée d'élaborer le règlement intérieur de la Chambre, et qui a élaboré le règlement intérieur de la Chambre, décide de se transformer et devenir la commission pour une évolution de la Chambre des territoires. Pourquoi ? Parce qu'après un an de travail et un an d'existence, nous commençons à cerner les carences du fonctionnement de l'institution. Nous nous interrogeons sur ces carences.

Je peux vous dire, et ces réflexions émanent de toutes les formations politiques qui sont représentées, les comptes rendus de cette commission vous permettront de comprendre, Chers collègues, et notamment pour les groupes de droite, qu'un certain nombre d'élus de droite ont adhéré complètement à notre position, nous avons décidé qu'il fallait réfléchir à une meilleure structuration de la relation entre les territoires et la Collectivité de Corse, et savoir ce que l'on voulait vraiment faire de cette institution. Et, nous nous étions dit, d'abord prenons les contours de cette idée-là et ensuite viendront les questions sur les modifications de l'institution.

Le Président du Conseil exécutif l'a rappelé, il y a un constat, certes, de carence et il y a un constat positif. Les commissions de la Chambre des territoires ont excessivement bien travaillé. Et nous avons constaté qu'alors que les sessions plénières étaient désertées, les commissions étaient fréquentées, et je parle sous le contrôle de ceux qui siégeaient à la Chambre des territoires, et je rejoins les propos de Marie-Thérèse MARIOTTI, les commissions ont été excessivement fréquentées, elles ont produit un travail de qualité, un travail précis qui a impacté la vie des territoires en matière d'incendie, en matière de déneigement, ça été rappelé.

Je veux rappeler aussi que la commission « urbanisme commercial » de la Chambre des territoires, a produit la seule contribution qui existe à aujourd'hui, sur le schéma d'aménagement commercial de la Corse.

Ces questions étant posées, nous avons tous émis l'idée qu'il fallait procéder à une évolution de la composition, tout simplement parce que tout ce que vous avez dit, nous l'avons admis.

Faire en sorte que la relation entre les territoires et la Collectivité de Corse soient améliorées ; faire en sorte, comme le disait l'Assemblée de Corse en 2017, que la Chambre des territoires devait participer à la définition des projets de territoire qui nécessitaient une concertation dans la proximité, a entraîné chez nous une conclusion toute simple : il appartenait aux élus de la Collectivité de Corse, surreprésentés dans cette institution, de s'effacer au profit des élus de terrain, au profit des représentants

des territoires. Et je peux vous dire, sous le contrôle de ceux qui siègent à la Chambre des territoires, que j'ai toujours refusé d'assurer une présidence de commission, alors qu'on me l'a proposée, tout simplement pour cette raison-là. Il appartient aux maires, aux présidents d'intercos et aux représentants des intercos, de s'emparer de cet instrument dans lequel, manifestement, la représentation de l'Assemblée de Corse, était assez incongrue.

Nous avons continué à travailler en 2019. Et, en 2020 la situation sanitaire a plus affecté la Chambre des territoires que l'Assemblée de Corse, tout simplement parce que les réunions que nous avons réussi à organiser, par Teams notamment, n'ont pas été possibles avec les élus de la Chambre des territoires en raison du maillage géographique, en raison de l'absence d'équipement informatique de beaucoup de représentants locaux de la Chambre des territoires. Et, c'est la raison pour laquelle, à un moment donné, en 2020, les travaux se sont en partie interrompus. Mais ils avaient commencé en juin 2019.

Aujourd'hui, si ce dossier est présenté à la fin de la mandature de la Collectivité, ce n'est que le fruit de ces hasards de calendrier, mais ce travail était proposé avant. D'ailleurs, je précise qu'avant que la Chambre des territoires soit renouvelée, à la faveur de l'élection municipale, qui a aussi entravé le travail de la Chambre des territoires puisque les maires étaient reconduits et que vous n'ignorez pas que l'élection municipale s'est déroulée de mars à juin, un certain nombre de communes n'ayant pas élu leur maire.

Notre première proposition était de prévoir la représentation de toutes les intercommunalités en fonction du nombre des communes qu'elles comprenaient. Et nous avons ensuite évolué vers une représentation tout à fait égalitaire, comprenant les intercommunalités dans leur acception complète, c'est-à-dire les 19 intercommunalités, à raison de trois représentants par intercommunalités, quelle que soit la représentation en matière de nombre de communes et d'habitants qui composent les intercommunalités. Donc, nous avons toujours travaillé.

Cette dernière modification a eu lieu le 26 janvier 2021. Si aujourd'hui cette proposition arrive le jour de la dernière session de l'Assemblée de Corse, ce n'est pas une délibération qui vous est soumise sur le fil, au dernier moment, comme « un gadget » et comme « un machin ». C'est le fruit d'une réflexion qui a duré vraiment trois ans, qui a évolué, qui a pris en considération tous et tout le monde.

Deux petites réflexions concernant la proposition qui nous est faite.

Moi, je crois qu'il est judicieux effectivement de solliciter une modification législative et de faire en sorte qu'éventuellement si, par extraordinaire, le Gouvernement ne nous répondait pas, il a tellement été constant dans ses réponses

qu'on peut douter, on utilise également le vecteur de la loi 4D, je pense que la proposition est équilibrée.

Concernant l'amendement de Marie-Thé MARIOTTI, là-aussi nous avons beaucoup réfléchi et nous avons pris le parti, pour des raisons d'efficacité, de proposer à l'évolution législative, la question de la composition et de laisser tout le reste régler par le règlement intérieur, tout simplement parce que ça nous laissait une plus grande latitude et une plus grande liberté. Vous imaginez bien que ce type de proposition aura un petit peu plus de mal à être accepté dans le cadre d'une réforme législative.

En revanche, le règlement intérieur de la Chambre des territoires, et ça été aussi le sentiment de tous les élus du terrain, doit effectivement permettre qu'il y ait un lien constant avec l'Assemblée de Corse par le biais des Présidents de groupes politiques ou par le biais de membres de droit qui seraient systématiquement invités, sans pour autant faire partie de la composition. Nous avons d'ailleurs prévu que la Chambre des territoires puisse agir par voie d'amendements aux motions, puisse déposer des motions et puisse disposer d'un bureau pour être plus réactive puisqu'elle se réunit en session trimestrielle, alors que l'Assemblée de Corse, se réunit en session mensuelle.

Tout cela vous aura démontré, je l'espère, que ce qui vous est proposé est tout simplement le fruit d'une réflexion profonde, irriguée par la réflexion des élus de terrain et irriguée par ce que nous avons pu constater en près de quatre ans de travail au sein de la Chambre des territoires.

Je voudrais en terminer en rappelant un mot qui a été employé et qui m'a paru un petit peu plus délicat, c'est le mot « suspect ». Moi, je ne vois pas ce qui est suspect dans le fait de vouloir utiliser les remontées et le sentiment des élus de terrain pour améliorer une institution. En revanche, s'il s'agit aujourd'hui de la disparition des conseils généraux, qui sortis par la porte devront rentrer par la fenêtre, pour moi c'est là qu'est la suspicion, et je vous le dis tout net, en ce qui nous concerne, cette suspicion ne donnera pas lieu à une déclaration de culpabilité parce que les conseils généraux ne reviendront pas.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI remplace le Président TALAMONI

M. Hyacinthe VANNI

Merci Rosa. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'interventions ? Jean-Martin MONDOLONI.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci, M. le Président.

Ma Chère Rosa, nous, on ne se veut ni les avocats, ni les procureurs de la Chambre des territoires. On veut se poser des questions simples et pour se poser des questions simples, en effet, il faut parfois se plonger dans l'intériorité des choses, et dans l'antériorité des choses.

M. le Président, vous avez indiqué que le péché originel, finalement, c'était, et c'est l'objet de ce rapport, la composition. C'est bien de cela dont on parle aujourd'hui, on parle de modifier la composition.

En gros et pour faire simple, nous partageons le constat, ce que vous avez appelé à juste titre « un constat de carence ». Pas grand monde aujourd'hui qui peut louer, non pas le travail qui lui n'est pas suspect, bien entendu que celles et ceux qui ont composé la Chambre des territoires ont travaillé, et ceux-là, évidemment, hors de cause.

Mais pardon, Chère Rosa, oui, il y a eu des problèmes de réseau, oui, il y a eu des élections, mais ce travail a produit des effets certes en matière d'incendie, certes en matière de déneigement, mais c'est un bilan assez maigre au regard des attendus, en tout cas des attendus que certains d'entre vous ont manifestés quant à l'existence de cette institution.

Finalement, ce qui nous sépare, c'est une question d'échelle. Vous pensez que si ça ne fonctionne pas, ou pas assez, ou pas assez bien, c'est parce que c'est mal composé et on va mettre un peu moins d'élus de cette Assemblée et un peu plus de représentants locaux. On n'a pas du tout cette grille de lecture-là ! Nous, on pense que si ça ne fonctionne pas aujourd'hui, c'est parce qu'il manque trois vertus essentielles au fonctionnement d'une institution qui sont les compétences, des moyens pour fonctionner, pour faire fonctionner cette compétence, et une reconnaissance issue du suffrage universel.

Je vous rappelle que lorsqu'il a été question, par parallélisme des formes de modifier, y compris le mode de scrutin de cette Assemblée pour dire qu'à un moment donné, ce qui manquait finalement au schéma global de nos institutions, c'était la représentation des territoires, chambre des territoires ou pas du reste. Vous avez trouvé les arguments pour, sinon balayer, en tout cas manifester assez peu d'intérêt pour cette disposition, car à la fin, je crois que nous sommes tous d'accord, que la réforme issue de la loi NOTRe, issue des dispositions qui ont créé à la fois notre institution, cette maison et la Chambre des territoires, manque à bien des égards de proximité. C'est de cela dont on doit débattre ce soir.

Nous ne partageons pas l'idée que le péché, que le mal, que les difficultés que rencontrent cette institution seraient liés à la représentation.

De surcroît, lorsqu'on essaie, par équilibre, c'est l'idée de l'amendement assez simple de Marie-Thé, puisque l'idée, c'est quand même qu'à un moment donné, on trouve un point d'équilibre et un lien fonctionnel entre les représentants de cette Assemblée et les représentants des territoires. C'est bien de cela dont il s'agit, sauf que, pardon de le dire, sur une échelle, vous êtes dans le millimètre, ceci étant posé en fin de mandature, avec le signal. Ce n'est pas une question de suspicion, vous donnez un signal en fin de mandature qui dit « il y a une chambre de territoire, elle existe, on s'adresse à des maires, il faut qu'il y ait plus de maires dans cette institution ».

Je crois que c'est une disposition non pas opportune parce que le cavalier législatif, ohimè la loi des 4D, ùn hè ancu nata ! On a un peu de temps, à mon avis. De toute façon, il restera toujours les dispositions que nous a conférées le législateur en début de mandature.

Ce n'est pas méprisant lorsque je dis que c'est un dossier, pour nous, de début de mandature. C'est précisément, pour revenir du reste au fond des propos de M. CASALTA, parce qu'à un moment donné, il faudra poser le bilan et élargir le spectre d'observation de cette entité et se poser, non pas la question de la composition, mais des problématiques de fond, de l'existence-même de la Chambre des territoires.

On ne dit pas qu'elle doit continuer à exister ou qu'elle doit disparaître. On dit simplement que si elle doit continuer à exister, ça ne peut pas être sous cette forme-là et ça, c'est un débat de fond qu'on ne règle pas à quelques heures de la clôture des débats qui ont traversé cette mandature.

C'est la raison, vous l'avez bien compris, pour laquelle nous ne participerons pas au vote. Ça ne veut pas dire que nous n'avons pas d'idées sur ce sujet, je crois que ça fera partie, en tout cas je l'espère, dans la richesse du débat démocratique qui va s'ouvrir, des propositions que les uns et les autres devront formuler au peuple en espérant que celles et ceux qui seront élus au mois de juin prochain auront à cœur, dès le mois de juillet ou dès cet été, de formuler des propositions sur le spectre complet des difficultés qu'a rencontrées cette chambre afin de lui donner, encore une fois, une légitimité des moyens d'action et des moyens de convaincre l'opinion, qu'elle a un sens et qu'elle a une utilité.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, je vais donner la parole à l'Exécutif.

Le Président SIMEONI

Je pense que tout a été dit, on ne va pas reprendre les arguments.

J'ai l'impression qu'à ce stade, on ne se convaincra pas, ni les uns, ni les autres. Donc, je pense qu'il faut passer ce rapport, ça nous permettra d'aborder la prochaine mandature avec une perspective d'évolution, à charge ensuite, celles et ceux qui seront en responsabilité, de voir comment il faut décliner en l'améliorant éventuellement ou remettre en cause ce projet de recomposition de la Chambre des territoires qui vient, je le rappelle, d'un travail qui a été effectué pendant plus d'un an par les membres assidus de la Chambre des territoires. Par les membres assidus de la Chambre des territoires.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Avis défavorable de l'Exécutif sur l'amendement.

Je vais mettre aux voix l'amendement.

Mme Paola MOSCA

Pour les élus présents et représentés du groupe « **Femu a Corsica** » dont les noms suivent : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Anne-Laure SANTUCCI et Hyacinthe VANNI votent **CONTRE**.

Mme ROSA PROSPERI

Pour le groupe « **Corsica Libera** », les élus présents et représentés dont les noms suivent : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI votent **CONTRE**.

Mme Jeanne STROMBONI

Pour le groupe « **Per u Partitu di a Nazione Corsa** » présents ou représentés : Mattea CASALTA, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Paul MINICONI, François BERNARDI, Jean-François CASALTA, Joseph PUCCI, Pascal CARLOTTI, Pierre POLI, Anne TOMASI, votons **CONTRE**.

Mme Chantal PEDINIELLI

Les élus présents ou représentés du groupe « **Per l'Avvene** » dont les noms suivent : Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Marie-Anne PIERI, Camille de ROCCA SERRA, Chantal PEDINIELLI, votons **POUR**.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Pour les élus présents ou représentés du groupe « **Andà per dumane** », Catherine COGNETTI-TURCHINI, Catherine RIERA, Marie-Hélène PADOVANI, Antoine POLI, Jean-Charles ORSUCCI, François ORLANDI, **NON-PARTICIPATION**.

Mme Valérie BOZZI

Pour les élus présents ou représentés du groupe « **La Corse dans la République** », Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Pierre-Jean LUCIANI, Pierre GHIONGA : **POUR**.

Stéphanie GRIMALDI et Isabelle FELICIAGGI votent CONTRE.

M. Hyacinthe VANNI

L'amendement est rejeté.

On va mettre aux voix le rapport.

Mme Paola MOSCA

Pour les élus présents et représentés du groupe « **Femu a Corsica** » dont les noms suivent : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI et Hyacinthe VANNI votent **POUR**.

Mme ROSA PROSPERI

Pour le groupe « **Corsica Libera** », les élus présents et représentés dont les noms suivent : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul

LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI votent **POUR**.

Mme Jeanne STROMBONI

Pour le groupe per « **U Partitu di a Nazione Corsa** » présents ou représentés : Mattea CASALTA, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Paul MINICONI, François BERNARDI, Jean-François CASALTA, Joseph PUCCI, Pascal CARLOTTI, Pierre POLI, Anne TOMASI, votons **POUR**.

Mme Chantal PEDINIELLI

Les élus présents ou représentés du groupe « **Per l'Avvene** » dont les noms suivent : Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Marie-Anne PIERI, Camille de ROCCA SERRA, Chantal PEDINIELLI, **NON-PARTICIPATION**.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Pour les élus présents ou représentés du groupe « **Andà per dumane** », Catherine COGNETTI-TURCHINI, Catherine RIERA, Marie-Hélène PADOVANI, Antoine POLI, Jean-Charles ORSUCCI, François ORLANDI, votons **CONTRE**.

Mme Valérie BOZZI

Pour les élus présents ou représentés du groupe « **La Corse dans la République** », Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Pierre-Jean LUCIANI, Pierre GHIONGA : **NON-PARTICIPATION**.

Stéphanie GRIMALDI et Isabelle FELICIAGGI votent POUR.

Le rapport n° 170 est ADOPTE⁸.

M. Hyacinthe VANNI

On peut passer au rapport suivant n° 171.

* **Raportu n° 171** : Seguitu di e muzione vutate da l'Assemblea di Corsica in lu 2020

* **Rapport n° 171** : Suivi des motions adoptées par l'Assemblée de Corse en 2020

⁸ Délibération n° 21/0103 AC

Le Président SIMEONI

Un rapport de synthèse, de mise en forme.

Je voudrais remercier le secrétariat du Conseil exécutif qui a dressé cette typologie des motions qui ont été votées, leur objet, dans quels délais elles ont été adressées à leurs destinataires et les réponses qu'elles ont connues avec, tantôt des réponses positives, tantôt des réponses réservées au conditionnel ou ouvrant parfois des perspectives, tantôt des réponses négatives. Enfin, quelquefois, notamment de la part de l'État, sur un certain nombre de motions, aucune réponse.

Donc, un travail d'analyse qui est un travail extrêmement pertinent, dans le détail duquel je ne rentre pas eu égard à l'heure tardive. Ce rapport permettra sans doute aux futurs membres de l'Assemblée de Corse de réfléchir pour réorganiser ou redéployer le système des motions, notamment pour chercher à faire que leur suivi et leur déclinaison opérationnelle soient le plus efficaces possibles.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, M. le Président. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Il n'y a pas de vote, c'est un rapport d'information. On prend acte.

L'Assemblée prend acte du rapport N° 170⁹.

Rapport n° 173.

*** Rapport n° 173 : Seguita di l'avisi è muzione di l'istanze consultative in lu 2020**

*** Rapport n° 173 : Suivi des avis et motions adoptées par les instances consultatives en 2020**

Le Président SIMEONI

Nous avons donc trois instances consultatives associées au processus de définition et de mise en œuvre des différentes politiques publiques de la CDC : le CESEC, la Chambre des territoires, l'Assemblea di a giuventù, qui sont toutes les trois, partie intégrante du processus décisionnel et qui rendent tantôt des avis, tantôt des motions.

Là encore, le secrétariat général du Conseil exécutif a fait un travail considérable de recensement de ces différents documents, de leur suivi.

⁹ Délibération n° 21/0103 AC

Je rappelle aussi que nous avons désormais un espace numérique de suivi interactif qui permettra aux élus d'avoir accès en temps réel au suivi de toutes les motions, aussi bien celles votées par l'Assemblée de Corse que celles votées par les instances consultatives.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Il n'y en a pas. On prend acte de ce rapport de présentation.

L'Assemblée prend acte du rapport n° 173¹⁰.

On peut passer au rapport n° 172.

*** Raportu n° 172 : Resu contu di e delegazione d'attribuzione date à u Presidente di u CE pè u primu trimestru 2021**

*** Rapport n° 172 : Compte-rendu des délégations d'attributions du Président du Conseil exécutif de Corse pour le 1^{er} trimestre 2021**

Le Président SIMEONI

Sont annexés au rapport les différents actes, moins conséquents que d'habitude eu égard à la période, que j'ai été amené à prendre lors du premier trimestre de l'année 2021 d'abord, et puis ensuite, après le vote du BP en application de la délégation qui m'a été donnée par l'Assemblée de Corse.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. On prend acte de ce rapport d'information.

L'Assemblée de Corse prend acte du rapport¹¹.

Nous passons au rapport n° 227.

**ACCUNCIAMENTU È SVILUPPU DI U TERRITORIU / AMÉNAGEMENT
ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

*** Raportu n° 227 : Cunvenzione d'ubbiettivi è di mezi trà a Cullettività di Corsica è i dui Servizi d'Incendii è di Succursu Pumonte è Cismonte**

¹⁰ Délibération n° 21/0105 AC

¹¹ Délibération N° 21/0106 AC

* **Rapport n° 227** : Convention d'objectifs et de moyens entre la Collectivité de Corse et les deux Services d'Incendie et de Secours Pumontè à Cismonte

Le Président SIMEONI

Il y a une mention d'urgence. L'urgence est caractérisée par le fait que ce travail s'est déroulé sur plusieurs mois, il est un travail de mise en forme contractualisé de l'engagement financier de la Collectivité de Corse aux côtés des 2 SIS 2A et 2B.

Il est important que cette convention puisse intervenir, puisqu'elle conditionne la réalisation du programme d'investissement, notamment à la veille de la saison estivale.

M. Hyacinthe VANNI

On va voter l'urgence, par groupe.

Mme Paola MOSCA : le groupe « **Femu a Corsica** » vote **POUR**.

Mme ROSA PROSPERI : le groupe « **Corsica Libera** » vote **POUR**.

Mme Jeanne STROMBONI : le groupe « **PNC** » vote **POUR**.

Mme Chantal PEDINIELLI : le groupe « **Per l'Avvene** » vote **POUR**.

M. François ORLANDI : le groupe « **Andà per dumane** » vote **POUR**.

Mme Valérie BOZZI : le groupe « **La Corse dans la République** » vote **POUR**.

M. Hyacinthe VANNI

L'urgence est adoptée.

Vous avez la parole, M. le Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

La convention d'objectifs et de moyens est un instrument que nous avons vocation à mettre en place avec l'ensemble des organismes, qui sont des partenaires ou des organismes dits satellites de la Collectivité de Corse ou financés par la Collectivité de Corse.

Je rappelle que la mise en place de ces conventions d'objectifs et de moyens est fortement recommandée par la Chambre régionale des comptes et qu'elle est même obligatoire par application du code général des collectivités territoriales en ce qui concerne le financement des SIS. On était jusqu'à aujourd'hui et depuis longtemps dans une forme de vide juridique.

Je rappelle également que cette convention d'objectifs et de moyens pluriannuelle donne de la lisibilité et de la prévisibilité à l'aide financière de la Collectivité de Corse, notamment dans le cadre d'un dialogue de gestion qui a lieu entre la CDC et les deux services d'incendie et de secours.

Je voudrais dire enfin que, comme vous l'avez sans doute remarqué, ces deux conventions d'objectifs et de moyens organisent un effort financier tout à fait considérable au titre de l'investissement, notamment pour le matériel à réhabilitation des casernes partout en Corse, puisque ce sont 13,5 M€ qui sont prévus au titre de la convention au profit du SIS 2A et 8,460 M€ au profit du SIS 2B pour financer les projets d'investissement.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non.

Je précise que M. ARMANET, M. Pierre POLI, Mme SANTUCCI, M. MINICONI, M. POZZO di BORGIO ne prennent pas part au vote en tant que président, vice-président et pompier.

Je vais mettre aux voix le rapport ; vote avec les noms.

Mme Paola MOSCA

Pour les élus présents et représentés du groupe « **Femu a Corsica** » dont les noms suivent : Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, et Hyacinthe VANNI votent **POUR**.

Mme ROSA PROSPERI

Pour le groupe « **Corsica Libera** » les élus présents et représentés dont les noms suivent : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI votent **POUR**.

Mme Jeanne STROMBONI

Pour le groupe « **Per u Partitu di a Nazione Corsa** » présents ou représentés : Mattea CASALTA, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, François BERNARDI, Jean-François CASALTA, Joseph PUCCI, Pascal CARLOTTI, Anne TOMASI, votons **POUR**.

Mme Chantal PEDINIELLI

Les élus présents ou représentés du groupe « **Per l'Avvene** » dont les noms suivent : Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Marie-Anne PIERI, Camille de ROCCA SERRA, Chantal PEDINIELLI, votons **POUR**.

M. François ORLANDI

Pour les élus présents ou représentés du groupe « **Andà per dumane** », Catherine COGNETTI-TURCHINI, Catherine RIERA, Marie-Hélène PADOVANI, Antoine POLI, Jean-Charles ORSUCCI, François ORLANDI, votons **POUR**.

M. Pierre GHIONGA

Pour les élus présents ou représentés du groupe « **La Corse dans la République** », Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Pierre-Jean LUCIANI, Pierre GHIONGA, Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI : **POUR**.

Le rapport n° 227 est ADOPTE à l'unanimité¹².

(Absents : M. ARMANET, M. Pierre POLI, Mme SANTUCCI, M. MINICONI, M. POZZO di BORGO)

**DÉROGATION AU RÉGIME ORDINAIRE DU TEMPS DE TRAVAIL DU
SECRÉTARIAT GENERAL DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

M. Hyacinthe VANNI

Nous allons faire une proposition de dérogation au régime ordinaire du temps de travail du secrétariat général de l'Assemblée de Corse.

« Note à l'attention de M. le Président de l'Assemblée de Corse.

¹² Délibération n° 21/0107 AC

Le compromis trouvé avec la direction générale en matière de dérogation au régime ordinaire des temps de travail du secrétariat général de l'Assemblée de Corse, avalisé par le Président du Conseil exécutif et intégré dans la délibération du 25 septembre 2020, prévoit la procédure suivante :

« Lorsque des circonstances exceptionnelles le justifient, dans le cadre de l'ordre du jour des sessions ou des commissions et pour des raisons dictées par l'urgence, l'actualité ou les aléas, une dérogation au régime du temps de travail peut être autorisée, de manière ponctuelle et limitée dans le temps. Elle donne lieu à une proposition du Président du Conseil exécutif de Corse, autorité hiérarchique, avec avis conforme du Président de l'Assemblée de Corse, autorité fonctionnelle, soumise pour approbation à l'Assemblée de Corse et à l'information sans délai des instances compétentes. »

Ce régime est entré concrètement en application en février, avec pointeuse.

Il conviendrait, pour aller aujourd'hui et demain au-dessus des 10 heures forfaitaires ordinairement prévues (étant admis que les agents concernés ont pris leur service avant l'ouverture de la session), d'activer cette procédure.

La motivation consiste à des changements intervenus dans l'ordre du jour initial de l'Assemblée qui, compte tenu des prises de parole de fin de mandature en début de session, n'a pu commencer et être évoquée que cet après-midi ».

Pour ma part, M. le Président du Conseil exécutif, je suis d'accord.

Le Président SIMEONI

Je le suis également.

M. Hyacinthe VANNI

On prend acte et on passe au rapport suivant.

**ACCUNCIAMENTU È SVILUPPU DI U TERRITORIU / AMÉNAGEMENT
ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
(suite)**

* **Raportu n° 203** : **Cunvenzione di partinariatu trà u Gruppamentu d'interessu publicu pè a ricustituzione di Tituli di prupietà (GIRTEC) è a Cullettività di Corsica (CdC)**

* **Rapport n° 203** : Convention de partenariat liant le Groupement d'Intérêt Public pour la Reconstitution de Titres de propriété (GIRTEC) à la Collectivité de Corse (CdC)

Le Président SIMEONI

C'est un rapport qui vient pratiquement en fin de session et en fin de mandature, mais c'est un rapport extrêmement important puisqu'il vient élargir le spectre des interventions du GIRTEC, groupement d'intérêt public à propos duquel je ne reviens pas et sur sa genèse, et sur son importance aujourd'hui. C'est un travail de reconstitution des titres de propriété, un travail de résorption du désordre foncier qui est considérable, avec une expertise qui est aujourd'hui reconnue au plan européen et international. On se rappelle que des délégations étrangères sont venues de très loin, y compris du Japon pour s'inspirer de ce qui est fait par l'équipe du GIRTEC, sous la présidence de Paul GRIMALDI, qui d'ailleurs cessera bientôt ses fonctions.

Je voudrais, à l'occasion de la présentation de ce rapport, lui rendre, en notre nom à toutes et à tous, un hommage appuyé, puisqu'il a été historiquement le président de ces dernières années et qu'il a donné à l'institution une dimension supplémentaire, en alliant à la fois les compétences du magistrat expérimenté qu'il est et sa connaissance empirique, pragmatique du terrain, avec enfin une passion et de la chose publique, et de la question foncière qui ne s'est jamais démentie, ni affaiblie au fil des années. Donc, merci au Président GRIMALDI pour tout ce qu'il a fait.

Cette convention est importante. Elle vient organiser une aide de 150 000 € par an de la Collectivité de Corse, qui vient s'ajouter au million d'euros issu du PEI pour le GIRTEC. Se posera donc à terme la question aussi du financement de ce groupement d'intérêt public, si nous voulons qu'il continue et bien sûr, nous le souhaitons.

Cette convention de partenariat vient aussi organiser l'intervention du GIRTEC au soutien de différentes politiques mises en œuvre, tantôt par la Collectivité de Corse dans le cadre de ses compétences, tantôt par les agences et offices, tantôt dans le cadre de missions exercées au profit des territoires.

Par exemple, le GIRTEC pourra désormais intervenir contractuellement en soutien en faveur de l'identification du foncier nécessaire à la réalisation d'opérations dans les domaines liés à diverses compétences de la CDC.

Je prends un exemple tiré de l'actualité récente. Vous avez vu qu'il y a eu des contestations d'agricultrices et d'agriculteurs, de syndicats agricoles, d'ailleurs unanimes, par rapport aux mécanismes et procédures, considérés comme insatisfaisants, liés aux opérations consécutives à des projets d'infrastructures, type routes, la pénétrante d'Ajaccio et l'élargissement à 2 X 2 voies de la route actuelle.

Le GIRTEC pourra intervenir en amont ou concomitamment à des opérations visant à l'anticipation stratégique. Par exemple, l'identification de biens sans maître pouvant recouvrer une vocation agricole. Ça sera le sens de propositions que nous ferons prochainement en concertation avec les syndicats agricoles.

Soutien également dans le cadre de missions exercées au profit des territoires, toujours pour permettre la régularisation de désordres fonciers, de missions d'expertise et d'ingénierie foncière, y compris directement au profit des communes.

Soutien enfin aux agences et aux offices de la Collectivité de Corse en lien avec l'exercice de leurs missions. Je pense particulièrement à l'ODARC ou à l'Office foncier.

Il y aura donc une convention de partenariat qui organisera ces relations qui sont de plus en plus fortes et de plus en plus stratégiques.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, M. le Président. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Mme PIERI, vous avez la parole.

Mme Marie-Anne PIERI

M. le Président, je ne peux pas ne pas intervenir sur un rapport sur le GIRTEC.

Déjà, dire que c'est un outil qui a été créé par le notariat de Corse, bien qu'il découle de la loi du 24 juin 2006 sur les successions. C'est un outil très important pour la reconstitution des titres de propriétés.

Il a aujourd'hui, effectivement, pris son envol au niveau international, puisque comme vous l'avez dit, le Japon a été intéressé par ce groupement, puisqu'au Japon, on trouve le même désordre foncier que sur notre île.

Il est utilisé également, il ne s'appelle pas GIRTEC, mais c'est un groupement pour la reconstitution des titres de propriété, en Outre-mer où on trouve également le désordre foncier.

La question que je me pose aujourd'hui, c'est : cette convention que vous passez avec le GIRTEC, je comprends très bien, vous allez donc pour identifier des biens, où il y a une absence de titres de propriétés, des biens qui sont sans maître.

Ensuite, nous allons où, M. le Président, une fois que vous avez fait cette identification ? Est-ce que la Collectivité de Corse pourra aller jusqu'à instrumenter ? Je vous pose la question.

Le GIRTEC a une durée de vie de 10 ans, qui est bien entamée puisque sa pérennité on la doit à la loi du 6 mars 2017. Donc, il va s'arrêter fin 2027 et le travail n'est pas terminé au niveau du désordre foncier puisqu'on est en train - pardon pour l'expression - « de manger notre pain noir », puisque nous avons énormément de parcelles en biens non délimitées et nous rencontrons de grandes difficultés pour régler ce désordre foncier.

Je pose la question : est-ce que demain le GIRTEC ne sera-t-il pas intégré à l'Office foncier pour pouvoir le pérenniser et pouvoir enfin régler ce problème de désordre foncier en Corse ? Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Il n'y en a pas. M. le Président, vous avez la parole pour répondre.

Le Président SIMEONI

Quelques éléments de réponse.

Premièrement, vous dire que cette convention est le fruit d'un travail soutenu depuis plusieurs mois en concertation étroite avec le GIRTEC.

Deuxièmement, en ce qui concerne la possibilité d'instrumenter, nous aurons un dialogue partenarial, y compris avec les communes et les intercommunalités. Ça fait partie des choses que nous devons construire ensemble.

Troisièmement, la réflexion.

C'est un peu paradoxal, parce qu'on vient en même temps de passer 3 années sous la tension permanente d'une complexité d'une fusion institutionnelle, qui a été véritablement consommatrice d'énergie, et de temps. Nous le savons toutes et tous.

Je voudrais rappeler qu'il y a d'autres chantiers très importants qui nous attendent, y compris au plan institutionnel. Je laisse de côté les aspects politiques, l'autonomie de plein droit et de plein exercice qui reste un objectif politique. Mais indépendamment de ça, je vous rappelle que nous travaillons depuis 18 mois avec la Chambre de commerce et d'industrie, avec la Chambre régionales des métiers pour sauver ces 2 institutions qui, en France de façon générale, sont aujourd'hui

condamnées par les choix et notamment par les choix budgétaires qui ont été faits au niveau gouvernemental. Nous avons pris la décision de conserver ces 2 structures pour des raisons sociales (leur personnel) et aussi des raisons d'efficacité à travers la nécessité de ne pas laisser perdre le savoir-faire, la réactivité, la connaissance du terrain qui ont été emmagasinées au fil des années et des décennies.

Mais ce processus de rattachement est un processus qui reste à mener à son terme. Ce sera un des enjeux, tout de suite, au lendemain de l'élection des 20 et 27 juin prochains pour la nouvelle équipe qui aura été désignée par le suffrage universel.

De la même façon, ce n'est un secret pour personne, nous aurons certainement besoin de faire évoluer encore nos institutions, indépendamment de toute extension de nos compétences. Par exemple, la politique foncière aujourd'hui nécessite certainement une redéfinition et une redistribution des différentes prérogatives.

De façon évidente, aujourd'hui, l'ADEC et l'ATC, par exemple ; l'Office foncier et l'Agence de l'urbanisme, par exemple ; la répartition d'un certain nombre de compétences dans les agences et offices pourrait être repensée. Tout cela ne pourra se faire que dans la discussion et dans la réflexion. La réflexion d'abord, la discussion ensuite.

La réflexion, elle a déjà commencé.

La discussion, notamment au plan social, parce que vous savez très bien que nous avons aujourd'hui des agences et offices qui sont tantôt des EPIC, tantôt des établissements publics administratifs, que nous avons des statuts des personnels qui se sont construits au fil des histoires respectives et qui sont totalement hétérogènes. Ce genre d'évolution ne pourra là encore se faire qu'en impliquant totalement les femmes et les hommes qui travaillent dans ces agences et offices.

De la même façon, nous aurons un enjeu de rationalisation, d'intégration et de reconfiguration des périmètres. Par exemple, je pense au domaine de la formation qui est aujourd'hui exercé à la fois par la Collectivité de Corse, mais avec une activité importante pour les chambres de métiers, les chambres de commerce et d'industrie, avec également la nécessité de conserver les droits acquis au plan social, mais sans pour autant que la modalité de rattachement qui sera retenue ne crée un sentiment d'injustice ou d'inégalité entre les uns et les autres.

Donc, ces chantiers sont complexes, ils nous attendent.

Le GIRTEC, disiez-vous, oui il faut le pérenniser. Ça passera par une discussion avec l'État. Nous savons que, même si nous renforçons les moyens

humains et financiers, nous n'arriverons pas résorber la totalité du désordre foncier dans les six années qu'il nous reste. Donc, il faudra continuer.

De la même façon, il faudra réfléchir au financement qui ne sera plus assuré désormais à travers le PEI et qui n'est plus pérennisé.

Ce travail est devant nous, c'est un travail considérable. Nous en avons de tous les côtés. Ça permettra à celles et ceux qui seront élus lors de la prochaine mandature de savoir qu'ils auront du pain sur la planche.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, M. le Président. Je vais mettre aux voix ce rapport.

Mme Paola MOSCA

Pour les élus présents et représentés du groupe « **Femu a Corsica** » dont les noms suivent : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Anne-Laure SANTUCCI et Hyacinthe VANNI votent **POUR**.

Mme ROSA PROSPERI

Pour le groupe « **Corsica Libera** », les élus présents et représentés dont les noms suivent : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI votent **POUR**.

Mme Jeanne STROMBONI

Pour le groupe « **Per u Partitu di a Nazione Corsa** » présents ou représentés : Mattea CASALTA, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Paul MINICONI, François BERNARDI, Jean-François CASALTA, Joseph PUCCI, Pascal CARLOTTI, Pierre POLI, Anne TOMASI, votons **POUR**.

Mme Chantal PEDINIELLI

Les élus présents ou représentés du groupe « **Per l'Avvene** » dont les noms suivent : Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin

MONDOLONI, Marie-Anne PIERI, Camille de ROCCA SERRA, Chantal PEDINIELLI, votons **POUR**.

M. François ORLANDI

Pour les élus présents ou représentés du groupe « **Andà per dumane** », Catherine COGNETTI-TURCHINI, Catherine RIERA, Marie-Hélène PADOVANI, Antoine POLI, Jean-Charles ORSUCCI, François ORLANDI, votons **POUR**.

M. Pierre GHIONGA

Pour les élus présents ou représentés du groupe « **La Corse dans la République** », Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Pierre-Jean LUCIANI, Pierre GHIONGA, Stéphanie GRIMALDI et Isabelle FELICIAGGI votent **POUR**.

M. Hyacinthe VANNI

Le rapport n° 203 est ADOPTE à l'unanimité¹³.

On peut passer au rapport suivant. Saveriu a la parole.

ACQUA È RISANAMENTU / EAU ET ASSAINISSEMENT

* **Raportu n° 175** : Elaborazione di un quaternu di valori, di un codici di marca/labellu è di una Cartula Qualità pà una marca / labellu di tarritoriu Taravu una vaddi in lascita

* **Rapport n° 175** : Elaboration d'un carnet de valeurs, d'un code marque/label et d'une charte Qualité pour la marque/label de territoire Taravu Una vaddi in làscita - Une vallée en héritage

M. Xavier LUCIANI

Merci, M. le Président.

Je vais faire un petit rappel ; tout à l'heure, je n'en ai pas parlé, j'attendais ce dernier rapport pour en parler rapidement.

Vous dire d'abord que, je ne vais pas refaire les déclarations de mes collègues, je pense qu'on a tous le même sentiment d'avoir bien travaillé. Je voudrais quand même avoir un mot pour les gens de l'Office d'équipement hydraulique,

¹³ Délibération n° 21/0108 AC

rappelez-vous Acqua Nostra, les gens de la mission « eau » de la Collectivité de Corse, le plan de bassin d'adaptation du changement climatique, le SDAGE, l'adaptation à cette nouvelle donne fondamentale pour la Corse au 21^{ème} siècle, l'Agence de l'eau avec laquelle on a beaucoup travaillé, le conseil national de l'eau aussi, l'ANEB et la direction de la langue corse, Bernard FERRARI et son équipe qui ont travaillé d'arrache-pied pendant ces années, sachant que c'était des domaines extrêmement difficiles à gérer parce qu'il fallait quelque part, recommencer à remettre sur la route un certain nombre de fondamentaux. Tous ces gens-là, il y en a beaucoup, ça fait une centaine de personnes avec lesquelles j'ai travaillé. La direction des milieux aquatiques également qui présente ce rapport sur le Taravu. Je crois que c'est important de dire qu'on a du monde sur le terrain qui aime ce pays parce que ce qui se passe dans le Taravu, c'est quand même exceptionnel.

Ce fleuve qui était décrié dans lequel la baignade était interdite, qui était pollué, aujourd'hui, il est en train de devenir le centre du développement de toute une vallée de Palneca à Bocca di verde jusqu'à Tanchiccia, Serra di Ferro. C'est important de voir le travail immense qui a été apporté par ces services.

Le titre « élaboration d'un carnet de valeurs, d'un code marque/label, d'une charge qualité pour la marque/label de territoire Taravu ; rien que le titre nous donne déjà l'ampleur et la teneur de ce travail. Il est considérable.

Rappelez-vous, on a passé plusieurs rapport, depuis pas mal de temps, ça allait de l'aménagement de la zone de baignade avec des contrôles de l'ARS sur la qualité des eaux, jusqu'aux parcours pédagogiques pour les enfants bilingues, les aires de parking aménagées au pont d'Abra, Tanchiccia qui est un des joyaux de notre vallée du Taravu, tous les parcours pour les pêcheurs no-kill, le PETR qui est rentré, trois *pieve* qui sont impliquées aussi. On touche vraiment un travail de fond qui reconstruit un territoire et une identité. C'est ce que je voulais dire avec mes propos liminaires, en gros tous ces gens avec qui j'ai travaillé aussi et pour lesquels j'ai vraiment des remerciements à exprimer.

Bien entendu, je ne vais pas vous la refaire, mes collègues ici, notamment quand ils ont voté à l'unanimité le plan Acqua Nostra, je crois qu'il n'y a pas eu de différence quand on parle de l'intérêt de la Corse.

Je regarde mon Président de l'Exécutif et mes collègues, je pense qu'on a fait une belle route ensemble. Demain peut-être qu'elle sera un peu plus large, je l'espère en tous les cas...

Je reviens au Taravo, qui est une belle route aussi puisqu'elle arrive carrément à Ghisonaccia par les sentiers préhistoriques.

On aurait pu le faire présenter par Nanette, parce que c'est quelque chose qui dépasse largement le cadre de l'eau, même si l'eau est radiale et qu'elle est au centre de la vie. C'est un projet, du point de vue touristique et du point de vue de la plus-value de cette vallée, qui est immense.

Je vais faire très vite parce que vous avez vu déjà ce projet de territoire. Il y a donc des outils pour faire renaître cette vallée. Je ne parle pas de la communication, le fait qu'il y ait un classement en « site rivière sauvage », qu'il y a eu depuis deux ans un certain nombre d'actions importantes.

Je ne savais pas que le « Taravo », ça veut dire « taureau », u taravu ghjè u toru. Je ne parlerai pas de la Filitosa.

Ce qui est sûr c'est qu'il y a au moins points importants. D'abord le logo type de la marque qui est prévu, c'est un taureau à 3 têtes drapées par le fleuve, un dessinateur de la marque, « le Taravo, una vaddi in lascita », donc « une vallée en héritage ». C'est une des vallées où a commencé la vie, dans ce pays, la vie, l'histoire, Filitosa, Basi, un certain nombre de sites préhistoriques. Un carnet de valeurs qui sera issue en coconstruction des travaux avec un portrait identitaire, avec une étude de l'image, un positionnement de la marque « Taravu, una vaddi in lascita », le code marque, la charte qualité, le coût qui s'élève en crédits d'investissement à 50 000 €.

C'est un travail qui vient à la suite de plusieurs opérations qui font que cette vallée aujourd'hui, ne serait-ce que par rapport aux opérations engagées avant celle-ci, est une plus-value d'à peu près 600 000 € en termes économiques pour l'attractivité qu'elle apporte.

Je l'ai dit en commission, c'est ce type d'exemple-là qui va nous permettre en le dupliquant, avec certainement des amendements et peut-être aussi des particularités à apporter, avec des modifications aussi au projet. C'est ce type de projet qui va peut-être remettre aussi dans la ruralité des routes là où est le fleuve. Je pense à 2 ou 3 endroits qui sont déjà dans la perspective du Taravu.

En tous les cas, je tire mon chapeau à l'équipe qui a travaillé là-dessus.

Je vous demande simplement, conformément à la conclusion, d'autoriser le Président du Conseil exécutif à signer l'ensemble des actes à intervenir. Merci.

Le Président TALAMONI préside la séance.

Le Président TALAMONI

Est-ce qu'il y a des interventions sur ce rapport qui vient d'être présenté ?
Mattea CASALTA a la parole.

Mme Mattea CASALTA

Je vous remercie, M. le Président.

Je pense que ce rapport mérite quand même qu'on s'y attarde un petit peu, donc quelques mots. Pourquoi ? Parce que déjà, vous l'avez fait, M. le Conseiller exécutif, mes félicitations aux services pour tout le travail qui a été mené tout au long de cette mandature, qui a abouti à des résultats assez étonnants pour le rural notamment.

Je voudrais dire que toutes nos vallées dans le rural pourraient être aussi mises en avant de cette façon parce qu'elles méritent, toutes, notre attention, notre intérêt de la Collectivité de Corse.

Cette image du Taravu revue et corrigée, puisqu'on a connu le Taravu avant et on le connaît maintenant dans une autre dimension, avec des investissements certes, mais avec une réussite certaine. Cette vallée sera un emblème, une image de la Corse, une image du rural, une image du travail que l'on peut faire au sein de notre Collectivité de Corse. C'est vrai que pour ceux qui en doutaient, il y a un vrai travail qui est fait à partir de l'eau d'un point de vue générale. Ça n'est qu'un des exemples de tout ce qui a été entrepris, qui continuera, j'espère, ensuite, pour la prochaine mandature.

En tout cas, je pense que le chemin est tracé. Effectivement, ceux qui viendront après nous pourront continuer à améliorer, en tout cas verront qu'ils ne partent pas de zéro.

Bravo pour ce travail, bravo pour la vallée du Taravu et bravo pour notre Collectivité de Corse ! Il faut le souligner. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci. Mme BOZZI a la parole.

Mme Valérie BOZZI

Merci, M. le Président.

M. le Conseiller exécutif, vous avez parlé du travail immense qui a été fait pour arriver à ce rapport, effectivement, je le salue. Vous avez également parlé d'un

travail important pour améliorer la qualité des eaux du Taravo et vous avez cité l'ensemble des personnes qui y ont contribué, notamment le PETR, et vous avez cité les autres personnes.

Vous avez simplement, par omission je pense, oublié de citer la communauté de communes de la Pieve d'Ornano et du Taravo. Mais c'est simplement une omission qui a quand même réalisé 5 stations d'épuration, qui a permis effectivement d'améliorer considérablement la qualité des eaux du Taravo, qui a également entrepris beaucoup d'aménagements pour la réduction des déchets carnés qui était une source une source de pollution importante, je me permets de le rappeler.

Vous avez également oublié de parler du Conseil départemental de la Corse-du-Sud qui avait initié ces travaux-là, notamment la réhabilitation de l'étang de Tanchiccia. Mais c'était une omission, je n'en doute pas...

Donc, effectivement, je suis tout à fait favorable à cette charte qualité, à la réalisation de cette marque qui permettra de mettre en valeur la vallée du Taravo qui est une vallée pleine de richesses.

Je me permets aussi de dire que la communauté de communes de la Pieve d'Ornano et du Taravo et surtout l'Office intercommunal du tourisme sera un appui pour ce label et cette marque que vous souhaitez mettre en place et qui permettra, je l'espère, d'être un vecteur de développement économique pour notre vallée. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci. Sans doute un mot de réponse de l'Exécutif. D'abord Xavier et ensuite, le Président du Conseil exécutif.

M. Xavier LUCIANI

J'avais, dans l'émotion du dernier rapport, nous étions ensemble, le 2 septembre, avec le Président, à Purtichju pour le fameux contrat de territoire à dupliquer aussi, j'avoue que j'étais là, j'étais dans le Taravu. Je n'étais plus à Purtichju, mais j'étais un peu plus loin. Mais c'est important, et vous avez raison de le souligner, ce contrat de territoire que vous avez signé, que nous avons cosigné puisque nous avons travaillé avec vous à l'Agence de l'eau, c'est quand même un contrat qui pèse 14 M€, dont 8 M€ de l'Agence de l'eau. En tous les cas, c'est vrai qu'il fallait le souligner. Donc au temps pour moi. Mais vous avez bien compris que dans l'esprit, nous étions en phase.

Le Président SIMEONI

Je vous confirme que c'était une omission.

Justement, puisque nous terminons là encore et que souvent, au-delà même de la passion politique et des polémiques, nous-mêmes, de façon collective, nous avons trop tendance, me semble-t-il, à toujours souligner ce qui ne va pas ou ce qui ne va pas aussi bien que nous le souhaiterions et en passant un peu sous silence les réussites collectives que nous réussissons à emmagasiner.

Moi, je le dis volontiers, avant la fusion, j'étais allée au bord du fleuve du Taravu, avec le président LUCIANI du Conseil départemental de Corse-du-Sud, il y avait des représentants de la communauté de communes, il y avait des élus communaux, des maires et on avait vu le travail considérable qui avait été engagé. Je me réjouis que ce travail se soit poursuivi, qu'il ait impliqué l'ensemble des acteurs. Il fallait impérativement citer la communauté de communes, le Conseil départemental, les autres communes.

Je crois que c'est un travail de réseau. Je vais quand même parler aussi du réseau rivières sauvages qui était venu lors de notre visite, les agences et offices de la Collectivité de Corse, le Parc naturel de Corse, le syndicat mixte de l'abattage avec Pierre-Jo FILIPPETTI, l'Agence régionale de santé, l'Office national des forêts, la Chambre d'agriculture et la Fédération de pêche aussi. Tous ces acteurs, et ça fait sens, autour de ce fleuve, Taravu, qui est aussi, y compris par son parcours géographique, à la fois l'histoire, la culture, le passé, le présent et l'avenir de la Corse. Avec également l'étang de Tanchiccia, vous l'avez rappelé, avec la dimension éducative, avec l'engagement de l'Office de l'environnement...

Ce sont des opérations qui sont exemplaires, porteuses d'espoir. Elles font partie aussi de ce que nous pouvons mettre, toutes et tous ensemble, dans la corbeille de nos réussites. Ça fait plaisir, tout simplement. Merci à tous les agents qui, par-delà les mandatures et les institutions, se sont engagés pour réussir cela. Il y a là-aussi beaucoup de compétences techniques, mais je le sais aussi, beaucoup de passion.

M. Xavier LUCIANI

Juste un mot, on a oublié, et vous le savez, que l'Office d'équipement hydraulique a des pompes dans le Taravu, au Stiliccione, et il est en train de faire une extension jusqu'à Serra di Ferro pour les agriculteurs de la région. Donc, il y a aussi cette vocation pour nous ici de développer l'aspect de production agricole sur la zone du bas Taravu. Je ne vais pas oublier quand même l'Office hydraulique !

Le Président TALAMONI

Merci. Nous allons voter sur ce rapport. Nous allons le faire dans les formes habituelles, à savoir qu'on donne la liste des votants.

M. Hyacinthe VANNI

Pour les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica » dont les noms suivent : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI et Hyacinthe VANNI votent **POUR**.

M. Petr'Antone TOMASI

Pour le groupe « Corsica Libera », les élus présents et représentés dont les noms suivent : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI votent **POUR**.

Mme Jeanne STROMBONI

Pour le groupe « Per u Partitu di a Nazione Corsa » présents ou représentés : Matteo CASALTA, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Paul MINICONI, François BERNARDI, Jean-François CASALTA, Joseph PUCCI, Pascal CARLOTTI, Pierre POLI, Anne TOMASI, votons **POUR**.

Mme Chantal PEDINIELLI

Les élus présents ou représentés du groupe « Per l'Avvene » dont les noms suivent : Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Marie-Anne PIERI, Camille de ROCCA SERRA, Chantal PEDINIELLI, votons **POUR**.

M. François ORLANDI

Pour les élus présents ou représentés du groupe « Andà per dumane », Catherine COGNETTI-TURCHINI, Catherine RIERA, Marie-Hélène PADOVANI, Antoine POLI, Jean-Charles ORSUCCI, François ORLANDI, votons **POUR**.

Mme Valérie BOZZI

Pour les élus présents ou représentés du groupe « La Corse dans la République », Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Pierre-Jean LUCIANI, Pierre GHIONGA, Stéphanie GRIMALDI et Isabelle FELICIAGGI votent **POUR**.

Le Président TALAMONI

Le rapport n° 175 est ADOPTE à l'unanimité¹⁴.

Il nous reste les motions. Il y en a quatre.

Mme TOMASI a la parole pour défendre sa motion. Après quoi, une intervention pour, une intervention contre et on vote.

Il faut en faire passer une autre car Mme TOMASI n'est pas disponible. Donc, nous passons à la motion de Mme CASALTA. Mattea étant parmi nous, je vais lui demander de bien vouloir présenter sa motion.

MUZIONE / MOTIONS

* **Motion n° 2021/E2/021** : déposée par Mme Mattea CASALTA du groupe « Partitu di a Nazione Corsa » : **Relance de l'Artisanat**

Mme Mattea CASALTA

Je vous remercie, M. le Président.

Je vais attendre que mes collègues quittent l'hémicycle. Je vous remercie, j'apprécie la solidarité en ce dernier jour de dernière mandature.

Le Président TALAMONI

J'espère que ce n'est pas la dernière mandature de l'Assemblée de Corse.

Mme Mattea CASALTA

Je ne parlais que de moi-même et de nous en l'état ! Après, Diu hà fattu eppò farà, com'eddu dici u pruverbiu ! Forsi bè, quiddi chì ghjunghjarani dopu, farani anch'eddi ciò ch'eddi pudarani.

Pourquoi parler de l'artisanat ? Parce qu'il me semble que ça fait partie des choses importantes qui se passent actuellement. Nous avons une économie qui est

¹⁴ Délibération n° 21/0109 AC

carrément par terre. Elle n'était déjà pas très, très florissante avant la crise sanitaire. Maintenant, c'est carrément une catastrophe.

On a beaucoup parlé du commerce, de beaucoup de choses, mais finalement on n'a pas encore parlé dans cet hémicycle de l'artisanat, du moins uniquement de l'artisanat. Je voudrais quand même qu'on y attache un petit peu d'importance.

Je vais vous lire cette motion parce que le Gouvernement ne semble pas avoir pris la mesure de la réalité de la Corse et de ses spécificités, parce que là aussi, il y a des spécificités et nos entreprises sont de très, très, très petites entreprises qui ont besoin d'un soutien, et d'un soutien réel et conséquent.

« VU le Plan France Relance,

Vu l'ensemble des propositions faites par la Collectivité de Corse à travers les rapports relatifs au plan au plan « Salvezza è Rilanciu », visant à venir en aide à l'artisanat et, plus globalement, aux TPE et PME,

Considérant la situation de crise économique et sanitaire actuelle,

Considérant la structure socio-économique de la Corse composée très majoritairement de Très Petites Entreprises et de Petites et Moyennes Entreprises,

Considérant que l'artisanat représente une part importante du PIB de la Corse avec 17 626 entrepreneurs, dont 456 nouvelles créations en 2021, (il a quand même des courageux),

Considérant les difficultés économiques subies par les artisans et les TPE/PME lors de l'ensemble de la période de crise sanitaire,

Considérant les mesures d'accompagnement mises en place par l'Etat consistant à permettre aux entreprises de sauvegarder leur trésorerie à court terme et de maintenir l'emploi (PGE, Chômage partiel, ...),

Considérant le report des charges fiscales et sociales à une échéance ultérieure,

Considérant que ces mesures constituent désormais une dette importante pour les entreprises qu'il conviendra de rembourser,

Considérant que les propositions d'accompagnement et d'aide des entreprises locales faites à l'État dans le cadre de « Salvezza è Rilanciu » ont été globalement rejetées,

Considérant que les propositions du plan France Relance pour aider les artisans ne concernent que ceux qui présentent un chiffre d'affaires annuel supérieur à 2 M€, ce qui exclut, de fait, la quasi-totalité des artisans corses,

L'Assemblée de Corse,

Soutient le monde de l'artisanat et ses acteurs qui constituent un pan essentiel de l'économie Corse.

Regrette l'absence de prise en compte par l'État des propositions de la Collectivité de Corse réalisées dans le cadre de « Salvezza è Rilanciu » et, plus généralement, des spécificités de la Corse.

Demande au Ministre de l'Économie de revoir le volet de France Relance concernant l'accès aux aides pour les artisans et les TPE/PME, notamment sur le seuil de chiffre d'affaires donnant accès auxdites aides.

Demande au Gouvernement, l'effacement de l'ensemble des charges fiscales et sociales pour l'intégralité de la période de sinistre.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, Chère collègue.

Est-ce qu'il y a une intervention pour, éventuellement une intervention contre ? D'abord l'Assemblée, ensuite le Conseil exécutif. Donc, l'Assemblée, personne n'intervient, ni pour, ni contre ?

Donc, le point de vue du Conseil exécutif, par l'intermédiaire de Marie-Antoinette MAUPERTUIS.

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le Président, merci Mattea.

Alors, évidemment nous souscrivons et à l'esprit et aux objectifs de cette motion. Dans un amendement, dont on a discuté, bien évidemment en amont avec Mattea, et qui vous a été soumis sur vos tablettes, nous proposons justement parce que nous souscrivons à l'esprit et aux objectifs, de rajouter un exposé des motifs qui insiste sur l'importance de l'artisanat en Corse.

Je vous rappelle qu'au-delà d'unités productives, ce sont aussi des familles qui vivent très souvent en milieu rural, qu'il s'agit également, nous parlions de

patrimoine tout à l'heure avec Josepha, qu'il s'agit aussi de savoir-faire et que qu'il y a une contribution à la transmission de notre patrimoine matériel et immatériel et que donc, le milieu rural est évidemment concerné en premier chef.

Dans cet exposé des motifs que vous avez, je ne vais pas le lire parce qu'il est quand même un peu long, nous avons également précisé les éléments factuels qui tendent à démontrer, alors que nous l'avions dit déjà depuis le mois de février, que la Corse est un des territoires les plus impactés par la crise sur le plan économique et social, et cela a été publié au mois d'avril dans une note de France Stratégie, qui est un organisme de diagnostics économiques qui dépend donc du Gouvernement.

Concernant cet amendement, au-delà de l'exposé des motifs, nous avons souhaité également, dans les visas, rappeler le décret du 24 mars dernier qui a institué une aide visant à compenser les coûts fixes non couverts des entreprises dont l'activité est particulièrement affectée par l'épidémie du Covid, et qui excluait, et qui exclut toujours, une grande partie des entreprises insulaires parce qu'elles n'étaient pas localisées dans les 92 communes identifiées comme communes de montagne, alors même que nous avons, vous le savez, 333 communes qui sont en loi « montagne » en Corse. Donc, nous nous en étions émus à cette époque.

Et puis, nous avons rajouté un considérant qui concerne la structure d'éligibilité et des seuils dans les aides de France Relance, notamment également les appels à projets auxquels ne peuvent pas émarger les entreprises corses, et les artisans en particulier. Bien évidemment, les appels à projets industriels, ils en sont exclus. Et donc nous avons souhaité rappeler cela dans un considérant.

Pour le reste, ce sont des petites modifications très marginales. Voilà, le contenu de cet amendement qui ne fait que renforcer le principe et les objectifs développés par Mattea CASALTA. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci. Donc, j'interroge l'élu, qui porte la motion, sur l'amendement présenté par le Conseil exécutif.

Mme Mattea CASALTA

Aucune objection, puisque de toute façon nous allons tous dans le même sens et il faut absolument que nous défendions les artisans de ce pays, donc tout va bien.

Le Président TALAMONI

Parfait. Donc, nous allons mettre aux voix l'amendement et ensuite la motion éventuellement amendée.

Donc sur l'amendement n° 1, que vous avez devant les yeux, j'interroge les groupes.

M. Hyacinthe VANNI : les élus du groupe « **Femu a Corsica** » votent **POUR**.

M. Petr'Antone TOMASI : les élus du groupe « **Corsica Libera** », votent **POUR**.

Mme Jeanne STROMBONI : les élus du groupe « **PNC** », votent **POUR**.

Mme Chantal PEDINIELLI : les élus du groupe « **Per l'Avvene** », **NON-PARTICIPATION**.

M. François ORLANDI : les élus du groupe « **Andà per Dumane** », **NON-PARTICIPATION**.

M. Pierre GHIONGA : les élus du groupe « **La Corse dans la République** », **NON-PARTICIPATION**.

Le Président TALAMONI

L'amendement est adopté.

Je mets aux voix à présent la motion, ainsi amendée.

M. Hyacinthe VANNI : les élus du groupe « **Femu a Corsica** » votent **POUR**.

M. Petr'Antone TOMASI : les élus du groupe « **Corsica Libera** », votent **POUR**.

Mme Anne TOMASI : les élus du groupe « **PNC** », votent **POUR**.

Mme Chantal PEDINIELLI : les élus du groupe « **Per l'Avvene** », **NON-PARTICIPATION**.

M. François ORLANDI : les élus du groupe « **Andà per Dumane** », **NON-PARTICIPATION**.

M. Pierre GHIONGA : Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Pierre-Jean LUCIANI et Pierre GHIONGA : **ABSTENTION.**

Stéphanie GRIMALDI et Isabelle FELICIAGGI : POUR.

Le Président TALAMONI

La motion, ainsi amendée, est ADOPTÉE¹⁵.

Pour : 43 ; Abstention : 4 ; Non-participation : 16

Motion suivante :

* **Motion n° 2021/E2/020** déposée par Mme Anne TOMASI au nom du groupe « Partito di a Nazione Corsa » : **Baccalauréat 2021.**

Le Président TALAMONI

Vous avez la parole pour présenter la motion.

Mme Anne TOMASI

A ringrazià vi, O Sgio Presidente.

Dunque, ghjè una muzione chi face seguita à a mubilisazione di i liceani di e settimane passate.

Dunque, aghju avutu l'occasione di scuntrà si giovani è di parlà incu elli pè sapè qual'era a so dumanda esattamente, è in fatti, sò ind'è una situazione particolare.

Un aghju micca bisognu di ramintà e cundizione di e duie annate sculare chì sò passate, cu in liceu un insegnamentu chì ùn hè micca nurmale dapoi u mesu di ferraghju di l'annu passatu.

Dunque, un annu è mezu di scularità cumplicata da a crisa di u Covid (o a Covid), è dunque diventa cumplicatu di presentà un bascigliè in cundizione cusì.

Di piu, su bascigliè, ùn hè micca quellu ch'elli anu passati i scularii di l'annate passate, perchè c'hè stata a riforma in u frà tempu.

Dunque, sò in una situazione chì nimu ùn pudia imaginà dui anni fà.

¹⁵ Délibération N° 21/110 AC

Sò in faccia à una prova nova, chì digià i pruffessori ùn sanu micca troppu cume s'hà da passà, è di più, ùn anu micca avutu a preparazione classica, nurmale ch'elli pudianu aspettà

Dunque dumandanu cambiamenti : facilità à l'organizzazione d'issu basciogliè ; attenti, ùn dumandanu micca à avè un basciogliè datu, distribuitu di gratis. Dumandanu à passà prove, ma prove facilitate incu un accunciamentu chì li permetteria d'esse più cunfurtevole incu sta prova.

Ci sò dui prublemi : c'hè u prubema di i Terminali chì, incu sta prova di « grand oral » chì ùn sanu micca cum'ella si hà da passà ; ma ci hè dinò u prubema di e Prime, incu e prove anticipate di francese, chì quelle ùn anu nisun accunciamentu è chì ghjè una prova cume se l'annu s'era passatu nurmalamente, è ùn hè micca u casu.

Dunque, aghju vulssutu presentà sta muzione per purtà u nostru sustegnu à sti giovani in ste situazione cumPLICATE, è aghju da passà a u francese :

« Vu la réforme du baccalauréat dite « réforme Blanquer »,

Considérant que cette réforme s'organise essentiellement autour d'une épreuve finale majeure, appelée « grand oral », qui compte pour 16 % de la note globale,

Considérant que la crise sanitaire actuelle et les mesures de confinement prises depuis mars 2020,

Considérant que l'année scolaire précédente a donc été chamboulée par l'organisation de quatre mois de cours à distance,

Considérant que l'année scolaire en cours a, quant à elle, été chamboulée pendant huit mois entre enseignement en demi-jauge et enseignement à distance,

Considérant la disparité de ces mesures d'aménagement des enseignements en fonction des établissements et donc les disparités de niveau de préparation des lycéens aux épreuves du bac,

Considérant la mobilisation des lycéens, tant en Corse qu'en France,

Considérant les annonces du Ministre BLANQUER en date du 5 mai 2021 concernant des aménagements, notamment sur l'épreuve de philosophie,

Considérant que ces annonces ne changent ni le poids, ni l'organisation du grand oral ou des épreuves anticipées des classes de première,

L'Assemblée de Corse,

Soutient la mobilisation lycéenne en cours.

Demande au Ministre de l'Education nationale de tenir compte de la situation exceptionnelle et de mettre en place des aménagements pour les épreuves de grand oral en Terminale et les épreuves anticipées en Première ».

Eccu, a ringrazià vi.

Le Président TALAMONI

A ringrazià vi. Donc, est-ce qu'il y a une intervention pour ou une intervention contre ? Il n'y en a pas, donc je vais demander l'avis de l'Exécutif à Josepha GIACOMETTI-PIREDDA.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Merci, M. le Président.

Mma a Cunsigliera,

Di sicuru, vi ringraziu d'avè purtatu issa muzione in st'Assemblea.

L'avete detta, di sicuru chì a situazione ch'elli campanu issi giovani liceani, ch'ella sia quelli di Prima, quelli di Terminale, l'avete ramitata, un po passà cusì, senza piglià in contu u Covid, in u frà tempu sta riforma, chì di sicuru trasfurmeghja in fondu u basciagliè tale chì l'avemu pussutu cunnosce. E chì si ghjovani si ritrovanu ind'è una situazione assai difficiule, chì ghjè una situazione chì ghjè per elli un'angoscia.

E malgratu st'angoscia, un dumandanu micca ch'ella si sguassi sta prova, ma ch'ella sia pigliatu in contu a situazione.

Dunque di sicuru chì l'Esecutivu hè à prò di sta muzione, è à traversu sta muzione, l'Esecutivu di Corsica porta u so sustegnu à sti ghjovani è farà passà, anch'elli forti di sta muzione di l'Assemblea di Corsica, un messaggu, cume l'hà fattu digià passà à l'Autorita accademiche è a u Ministeru di l'Educazione naziunale.

Le Président TALAMONI

A ringrazià vi assai. Dunque, emu da prupone à u votu sta muzione.

J'interroge les groupes.

M. Hyacinthe VANNI : les élus du groupe « **Femu a Corsica** » votent **POUR**.

M. Petr'Antone TOMASI : les élus du groupe « Corsica Libera », votent **POUR**.

Mme Anne TOMASI : l'eletti di u gruppu « **PNC** », votanu **A PRÒ**.

Mme Chantal PEDINIELLI : les élus du groupe « **Per l'Avvene** », **NON-PARTICIPATION**.

M. François ORLANDI : les élus du groupe « **Andà per Dumane** », **NON-PARTICIPATION**.

Mme Valérie BOZZI : les élus du groupe « **La Corse dans la République** », **NON-PARTICIPATION**.

Le Président TALAMONI

La motion est **ADOPTÉE**.¹⁶

Pour : 41 ; Non-participation : 22.

Motion suivante :

* **Motion n° 2021/E2/019** déposée par M. le Président de l'Assemblée de Corse et le groupe « Corsica Libera » : **Soutien inconditionnel aux personnels soignants de réanimation.**

Le Président TALAMONI

C'est Petr'Antone TOMASI qui va présenter cette motion.

M. Petr'Antone TOMASI

Merci, M. le Président.

Cette motion s'inscrit à la fois dans le contexte de crise sanitaire que nous connaissons et dans un contexte de mobilisation des personnels soignants de réanimation, et notamment de mobilisation en Corse de ceux-ci.

La crise que nous connaissons a mis en lumière combien ces métiers et ces personnels étaient précieux en temps normal bien sûr, et singulièrement en période de crise.

¹⁶ Délibération N° 21/111 AC

Le contexte a également mis en lumière combien les carences étaient importantes en Corse, de façon structurelle, en l'absence, nous l'avons rappelé, de moyens sanitaires adaptés, notamment d'un CHU. Mais au-delà de cette revendication de fond, combien déjà en l'état actuel, les capacités en lits de réanimation étaient, de façon ancienne et structurelle, largement insuffisante.

Enfin, cette crise, et au-delà de la Corse, a démontré combien il était nécessaire de reconsidérer et de revaloriser ces métiers et de mettre l'accent, c'est d'ailleurs l'une des revendications de ces agents, sur la formation à des gestes d'une grande technicité et d'une grande complexité.

C'est la raison pour laquelle nous proposons à l'Assemblée de Corse de délibérer afin, d'abord, d'apporter un soutien inconditionnel à l'ensemble des demandes formulées par le personnel soignant de réanimation, afin de demander urgemment la création de formations diplômantes et qualifiantes spécifiques au travail du personnel soignant de réanimation.

Afin également de demander la modification du calcul des ratios de soignants dans des services aussi sensibles que les réanimations.

La motion a également pour but de demander solennellement la prise en compte de la spécialité et la reconnaissance du caractère à risque du travail en réanimation, ainsi que la revalorisation salariale du personnel soignant de réanimation.

Enfin, nous demandons à l'Assemblée de Corse de mandater le Président de l'Exécutif et le Président de l'Assemblée de Corse pour faire valoir cette position auprès du Ministère de la solidarité et de la santé.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, Cher collègue. Est-ce qu'il y a une intervention pour ? Une intervention contre ? Non, alors j'interroge le Conseil exécutif pour savoir s'il est favorable à cette motion.

Le Président SIMEONI

Bien sûr, nous avons été aux côtés de ces personnels, comme d'ailleurs d'autres personnels, notamment de la Fonction publique hospitalière. Et donc, ce devoir de solidarité nous oblige, me semble-t-il, à toutes et à tous, a fortiori dans le contexte actuel.

Le Président TALAMONI

Merci. Je vais mettre aux voix cette motion qui bénéficie du soutien de l'Exécutif.

J'interroge les groupes.

M. Hyacinthe VANNI : les élus du groupe « **Femu a Corsica** » votent **POUR**.

M. Petr'Antone TOMASI « **Corsica Libera** », vota **A FAVORE**.

Mme Anne TOMASI u « **PNC** », vota **A FAVORE**.

Mme Chantal PEDINIELLI : les élus du groupe « **Per l'Avvene** », **NON-PARTICIPATION**.

M. François ORLANDI : les élus du groupe « **Andà per Dumane** », solidaires des personnels, **mais NON-PARTICIPATION** à la motion

Mme Valérie BOZZI : les élus du groupe « **La Corse dans la République** », **NON-PARTICIPATION**.

Le Président TALAMONI

La motion est ADOPTÉE¹⁷.

Pour : 41 ; Non-participation : 22.

Il reste donc une motion :

* **Motion N° 2021/E2/023** déposé par le Président de l'Assemblée de Corse et l'ensemble des groupes relatif **aux personnels de la maternité de la clinique Maymard**.

Le Président TALAMONI

C'est une motion que j'ai déposée initialement, mais à laquelle s'associe l'ensemble des groupes de l'Assemblée, semble-t-il, et qui concerne la maternité de la clinique Maymard.

Donc, chacun sait qu'il y a des inquiétudes qui se sont manifestées ces derniers temps s'agissant d'un projet de fusion des maternités de la clinique Maymard et de l'hôpital, que les personnels ont manifesté, qu'un grand nombre d'élus de toutes

¹⁷ Délibération N° 21/112 AC

tendances ont apporté leur soutien à ces personnels, que les discussions se poursuivent actuellement, y compris ces dernières heures, que les personnels ne sont pas, à l'heure actuelle, totalement rassurés sur leurs aspirations et leurs revendications. Et, c'est la raison pour laquelle, à travers cette motion, nous proposons ensemble, puisque l'ensemble des groupes se joint à la motion, de soutenir inconditionnellement les personnels de la maternité de la clinique Maynard dans leurs revendications.

Voilà, je demande s'il y a une intervention pour ? Oui, vous avez la parole.

M. Hyacinthe VANNI

Juste un mot pour nous réjouir, puisque nous voulions déposer la motion, mais nous étions apparemment hors délai et nous n'avons pas voulu nous faire remarquer auprès de l'Exécutif qui nous a gentiment dit qu'on était hors délai, mais je me félicite qu'on arrive à trouver le point d'équilibre pour que cette motion passe, avec tout notre soutien, bien entendu.

Le Président TALAMONI

De toute façon, nous sommes tous cosignataires.

J'imagine qu'il n'y a pas d'intervention contre. Le Conseil exécutif ?

Le Président SIMEONI

Favorable, bien sûr.

Le Président TALAMONI

Donc, il nous reste à mettre aux voix cette motion.

M. Hyacinthe VANNI : « Femu a Corsica » vote POUR.

M. Petr'Antone TOMASI : « Corsica Libera », vota A FAVORE.

Mme Anne TOMASI : U « PNC », vota A FAVORE.

**Mme Chantal PEDINIELLI : les élus du groupe « Per l'Avvene »,
NON-PARTICIPATION.**

Le Président TALAMONI

Si j'ai bien compris, les groupes de l'opposition s'associent, mais ne votent pas ? C'est cela, très bien.

M. François ORLANDI : les élus du groupe « **Andà per Dumane** »,
NON-PARTICIPATION.

Mme Valérie BOZZI : les élus du groupe « **La Corse dans la République** », **NON-PARTICIPATION** Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Pierre-Jean LUCIANI et Pierre GHIONGA : **ABSTENTION.**

Stéphanie GRIMALDI et Isabelle FELICIAGGI : POUR.

Le Président TALAMONI

La MOTION est ADOPTÉE¹⁸.

Pour : 43 ; Non-participation : 20.

Je vous remercie.

Nous avons épuisé l'ordre du jour et donc nous allons lever la dernière séance.

Je vous remercie chaleureusement à toutes et à tous pour vos contributions aux débats, je vous remercie pour vos contributions aux débats pour cette session et pour toutes celles qui ont précédées.

Je vous dis à nouveau mon amitié et je crois que nous allons nous séparer, si vous n'y voyez pas d'inconvénient, M. le Président du Conseil exécutif.

(Applaudissements).

La séance est levée à 20 heures.

¹⁸ Délibération N° 21/113 AC

ANNEXES

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

2^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2021
20 ET 21 MAIPROPOSITION DE MODIFICATION
DE LA COMPOSITION DE LA CHAMBRE DES
TERRITOIRES

N° 2021/E2/170

AMENDEMENT N° 1

DEPOSE PAR : Mme Marie-Thérèse MARIOTTI au nom du groupe « Per l'Avvene »**PROPOSITION DAMENDEMENT** :

A la page 2 du rapport, dans la proposition de modification, **après** les mots « du Président de l'Assemblée de Corse », **sont insérés** les mots suivants : « *des présidents (ou leurs représentants) des groupes politiques de l'Assemblée de Corse,* ».

* AVIS DE LA COMMISSION :

* DECISION DE L'ASSEMBLEE :

REJETE

CULLETTIVITÀ DI CORSICA

ASSEMBLEA DI CORSICA**2^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2021
20 ET 21 MAI 2021****N° 2021/E2/021****MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE****DEPOSEE PAR : Mme Mattea CASALTA AU NOM DU GROUPE "PARTITU DI A NAZIONE CORSA"****OBJET : RELANCE DE L'ARTISANAT**

VU le Plan France Relance,**VU** l'ensemble des propositions faites par la Collectivité de Corse à travers les rapports relatifs au plan « Salvezza è Rilanciu » visant à venir en aide à l'artisanat et, plus globalement, aux TPE et PME,**CONSIDERANT** la situation de crise économique et sanitaire actuelle,**CONSIDERANT** la structure socio-économique de la Corse composée très majoritairement de Très Petites Entreprises et de Petites et Moyennes Entreprises,**CONSIDERANT** que l'artisanat représente une part importante du PIB de la Corse avec 17626 entrepreneurs, dont 456 nouvelles créations en 2021,**CONSIDERANT** les difficultés économiques subies par les artisans et les TPE/PME lors de l'ensemble de la période de crise sanitaire,**CONSIDERANT** les mesures d'accompagnement mises en place par l'Etat consistant à permettre aux entreprises de sauvegarder leur trésorerie à court terme et de maintenir l'emploi (PGE, Chômage partiel, ...),**CONSIDERANT** le report des charges fiscales et sociales à une échéance ultérieure,

CONSIDERANT que ces mesures constituent désormais une dette importante pour les entreprises qu'il conviendra de rembourser,

CONSIDERANT que les propositions d'accompagnement et d'aide des entreprises locales faites à l'Etat dans le cadre de Salvezza è Rilanciu ont été globalement rejetées,

CONSIDERANT que les propositions du plan France Relance pour aider les artisans ne concernent que ceux qui présentent un chiffre d'affaires annuel supérieur à deux millions d'euros, ce qui exclut, de fait, la quasi-totalité des artisans corses,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

SOUTIENT le monde de l'artisanat et ses acteurs qui constituent un pan essentiel de l'économie Corse.

REGRETTE l'absence de prise en compte par l'Etat des propositions de la Collectivité de Corse réalisées dans le cadre de « Salvezza è Rilanciu » et, plus généralement, des spécificités de la Corse.

DEMANDE au Ministre de l'Economie de revoir le volet de France Relance concernant l'accès aux aides pour les artisans et les TPE/PME, notamment sur le seuil de chiffre d'affaires donnant accès aux dites aides.

DEMANDE au Gouvernement, l'effacement de l'ensemble des charges fiscales et sociales pour l'intégralité de la période de sinistre.

* * *

ADOPTÉE à la majorité, ainsi amendée :

(Délibération N° 21/110 AC du 20/05/2021)

« Vu le Plan France Relance,

Vu l'ensemble des propositions faites par la Collectivité de Corse à travers les rapports relatifs au plan Salvezza è Rilanciu visant à venir en aide à l'artisanat et, plus globalement, aux TPE et PME,

Vu le décret n° 2021-310 du 24 mars 2021 instituant une aide visant à compenser les coûts fixes non couverts des entreprises dont l'activité est particulièrement affectée par l'épidémie de Covid-19, qui exclut une grande partie des entreprises insulaires des aides permettant de couvrir jusqu'à 80% des coûts fixes, notamment en zone de montagne,

CONSIDERANT que la Corse est une des régions les plus impactées par la crise économique et sociale, comme en atteste la note d'analyse d'avril 2021 de France Stratégie,

CONSIDERANT la situation de crise économique et sanitaire actuelle,

CONSIDERANT la structure socio-économique de la Corse composée très majoritairement de Très Petites Entreprises et de Petites et Moyennes Entreprises,

CONSIDERANT que l'artisanat représente une part importante du PIB de la Corse avec 17626 entrepreneurs, dont 456 nouvelles créations en 2021,

CONSIDERANT les difficultés économiques subies par les artisans et les TPE/PME lors de l'ensemble de la période de crise sanitaire,

CONSIDERANT les mesures d'accompagnement mises en place par l'Etat consistant à permettre aux entreprises de sauvegarder leur trésorerie à court terme et de maintenir l'emploi (PGE, Chômage partiel, ...),

CONSIDERANT le report des charges fiscales et sociales à une échéance ultérieure,

CONSIDERANT que ces mesures constituent désormais une dette importante pour les entreprises qu'il conviendra de rembourser,

CONSIDERANT que les propositions d'accompagnement et d'aide des entreprises locales faites **par la CdC à l'Etat dans le cadre de Salvezza è Rilanciu n'ont pas encore trouvé de réponse satisfaisante**,

CONSIDERANT que les propositions du plan France Relance pour aider les artisans ne concernent que ceux qui présentent un chiffre d'affaires annuel supérieur à un million d'euros, ce qui exclut, de fait, la quasi-totalité des artisans corses,

CONSIDERANT la structure d'éligibilité et de seuils, d'une part des appels à projets de fonds propres basés sur des obligations de relance, d'autre part des appels à projets industriels, écartant de fait la grande majorité des TPE insulaires du bénéfice de ces fonds,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

SOUTIENT le monde de l'artisanat et ses acteurs qui constituent un pan essentiel de l'économie corse.

REGRETTE l'absence de prise en compte par l'Etat des propositions de la Collectivité de Corse réalisées dans le cadre de Salvezza è Rilanciu et, plus généralement, des spécificités **de la** Corse.

DEMANDE au ministre de l'Economie de revoir le volet de France Relance concernant l'accès aux aides pour les artisans et les TPE/PME, notamment sur le seuil de chiffre d'affaires donnant accès auxdites aides.

DEMANDE au Gouvernement, l'effacement de l'ensemble des charges fiscales et sociales pour l'intégralité de la période de sinistre. »

CULLETTIVITÀ DI CORSICA

ASSEMBLEA DI CORSICA**2^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2021
20 ET 21 MAI 2021****N° 2021/E2/020****MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE****DEPOSEE PAR :** Mme Anne TOMASI AU NOM DU GROUPE "PARTITU DI A NAZIONE
CORSA"**OBJET :** BACCALAUREAT 2021

VU la réforme du baccalauréat dite « réforme Blanquer, »

CONSIDERANT que cette réforme s'organise essentiellement autour d'une épreuve finale majeure, appelée grand oral, qui compte pour 16% de la note globale,

CONSIDERANT la crise sanitaire actuelle et les mesures de confinement prises depuis mars 2020,

CONSIDERANT que l'année scolaire précédente a donc été chamboulée par l'organisation de quatre mois de cours à distance,

CONSIDERANT que l'année scolaire en cours a, quant à elle, été chamboulée pendant huit mois entre enseignement en demi-jauge et enseignement à distance,

CONSIDERANT la disparité de ces mesures d'aménagement des enseignements en fonction des établissements et donc les disparités de niveau de préparation des lycéens aux épreuves du bac,

CONSIDERANT la mobilisation des lycéens, tant en Corse qu'en France,

CONSIDERANT les annonces du Ministre Blanquer en date du 5 mai 2021 concernant des aménagements, notamment sur l'épreuve de philosophie,

CONSIDERANT que ces annonces ne changent ni le poids, ni l'organisation du grand oral ou des épreuves anticipées des classes de première,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

SOUTIENT la mobilisation lycéenne en cours.

DEMANDE au Ministre de l'Education Nationale de tenir compte de la situation exceptionnelle et de mettre en place des aménagements pour les épreuves de grand oral en Terminale et les épreuves anticipées en Première.

* * *

ADOPTÉE à l'unanimité des votants.
(Délibération N° 21/111 AC du 20 Mai 2021)

CULLETTIVITÀ DI CORSICA

ASSEMBLEA DI CORSICA

2^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2021
20 ET 21 MAI 2021

N° 2021/E2/019

**MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

DEPOSEE PAR : M. LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE ET LE GROUPE
"CORSICA LIBERA"

OBJET : SOUTIEN INCONDITIONNEL AUX PERSONNELS SOIGNANTS DE
REANIMATION

VU le Décret n° 2016-1605 du 25 novembre 2016 portant Code de déontologie des infirmiers qui énonce les devoirs des infirmiers et précise les modalités d'exercice de la profession,

VU le référentiel de compétences de l'infirmière en réanimation publié en 2011 par la Société de Réanimation de Langue Française,

VU le rapport de la Cour des Comptes publié le 18 mars 2021 préconisant une formation pour les IDE de soins critiques et la reconnaissance de leurs compétences,

VU la pétition lancée en avril 2011 portant sur les revendications des Réanimations en Corse,

VU le courrier adressé au Ministre de la santé en avril 2021,

VU le mouvement de grève du personnel soignant des services de Réanimation du 11 mai 2011,

CONSIDERANT la situation sanitaire ayant mis en lumière la technicité particulière du personnel soignant (infirmiers, aides-soignants et kinésithérapeutes) des services de réanimation,

CONSIDERANT l'usage de médicaments (exemple : drogues anesthésiques) et la nécessité de maîtriser les gestes complexes d'urgence ainsi que l'utilisation d'équipements spécifiques liés aux services de réanimation,

CONSIDERANT le grand nombre de pays proposant une formation spécialisée en réanimation (post diplôme général) au niveau Européen,

CONSIDERANT l'absence de statut particulier et la non-reconnaissance des spécificités du travail des personnels soignants en service de réanimation,

CONSIDERANT le manque incompréhensible de formation officielle qualifiante en France,

CONSIDERANT qu'une spécificité a pour but de garantir la maîtrise d'un savoir-faire et d'une pratique dans un domaine de haute technicité,

CONSIDERANT qu'il est indispensable et urgent de revoir à la hausse la grille de bonification indiciaire de la fonction publique hospitalière pour les personnels soignants de réanimation,

CONSIDERANT la pénibilité du travail, qui, sans reconnaissance particulière, implique un « turn-over » du personnel soignant et donc un manque de stabilité pour ces services,

CONSIDERANT que le manque chronique de personnels est accentué par le mode de calcul du besoin de personnel, fait par rapport au taux d'occupation et non pas sur le nombre total de lits,

CONSIDERANT l'importance de l'accompagnement des malades et des familles sachant que le pronostic vital est souvent engagé dans ces services,

CONSIDERANT l'engagement sans faille des personnels de réanimation de Corse dans cette crise mondiale sans précédent dans le monde moderne,

CONSIDERANT que cet engagement mérite un soutien politique unanime se matérialisant concrètement, pour ces personnels soignants de réanimation,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

SOUTIENT inconditionnellement l'ensemble des demandes formulées par le personnel soignant de réanimation.

DEMANDE urgemment la création de formations diplômantes et qualifiantes spécifiques au travail du personnel soignant de réanimation.

DEMANDE la modification du calcul des ratios de soignants dans des services aussi sensibles que les réanimations.

DEMANDE solennellement la prise en compte de la spécialité et la reconnaissance du caractère à risque du travail en réanimation ainsi que la revalorisation salariale du personnel soignant de réanimation.

MANDATE le Président de l'Exécutif et le Président de l'Assemblée de Corse pour faire valoir cette position auprès du Ministère de la Solidarité et de la Santé.

* * *

ADOPTÉE à l'unanimité des votants.
(Délibération N° 21/112 AC du 20 Mai 2021)

CULLETTIVITÀ DI CORSICA

—
ASSEMBLEA DI CORSICA

**2^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2021
20 ET 21 MAI 2021**

N° 2021/E2/023

**MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

DEPOSEE PAR : M. Jean-Guy TALAMONI, PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
ET A LAQUELLE S'ASSOCIE L'ENSEMBLE DES GROUPES DE
L'ASSEMBLEE.

OBJET : SOUTIEN INCONDITIONNEL AUX PERSONNELS DE LA MATERNITE
DE LA CLINIQUE MAYMARD.

CONSIDERANT les discussions en cours relatives au projet de fusion de la
maternité de la clinique Maymard avec la maternité de l'hôpital de Bastia,

CONSIDERANT les discussions de ces dernières heures qui n'ont pas permis de
rassurer pas les personnels,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

APPORTE son soutien inconditionnel aux personnels de la maternité de la
clinique Maymard dans leurs revendications.

* * *

ADOPTÉE à l'unanimité des votants.
(Délibération N° 21/113 AC du 20 Mai 2021)

* * *